



Groupement d'Intérêt Public
Agence Française de l'Adoption

RAPPORT GÉNÉRAL 2015



Relever un défi...



L'Agence Française de l'Adoption a vécu une année compliquée en 2015. En effet, si j'ai été nommée présidente en mars, il a fallu, du fait des élections départementales, attendre le 17 novembre pour que soient élus les nouveaux représentants des départements au Conseil d'administration. Ce jour-là, Madame Bélangère Poletti, vice-présidente du Conseil Départemental des Ardennes, et Madame Catherine Bossis, vice-présidente du Conseil Départemental de l'Aude, ont été élues vice-présidentes de l'AFA. La présence de représentants des départements est essentielle pour le pilotage de notre Agence et je souhaite travailler avec eux en étroite concertation.

Cette année encore, le nombre d'adoptions internationales réalisées en France a connu une nouvelle baisse. Il s'élève à 815, soit 24% de moins qu'en 2014. Mais la part qui revient à l'AFA, même si elle aussi connaît une baisse, s'établit à 24,7%, ce qui représente son plus haut niveau depuis l'ouverture de l'Agence en 2006. L'AFA a permis la réalisation de 201 adoptions, cela dans 20 pays, notamment dans les pays qui ont signé et ratifié la convention de La Haye où elle réalise plus de 90% de ses adoptions.

Le changement de profil des enfants adoptables - désormais trois enfants sur quatre sont à besoins spécifiques - a nécessité une adaptation de l'Agence avec un accompagnement personnalisé et collectif renforcé des candidats puis des parents adoptifs.

En 2015, une mission a été confiée aux inspections générales des affaires sociales et des affaires étrangères par la Ministre chargée des affaires sociales, la Secrétaire d'Etat chargée de la famille et le Ministre des affaires étrangères afin d'étudier les conditions d'un rapprochement entre les deux groupements d'intérêt public contribuant à la protection de l'enfance en France, l'AFA et le GIPED (groupement d'intérêt public enfance en danger). Cela, dans la perspective de création d'une seule et unique structure dotée de larges compétences au service de la protection de l'enfance et de l'adoption. Le rapport a été remis aux ministres.

L'ambition d'un tel projet est très stimulante. Sa réalisation demandera un important travail pour développer, dans un contexte budgétaire contraint, des synergies entre les deux structures et permettre de consolider les politiques d'adoption et de protection de l'enfance. Je souhaite qu'avec tous les membres du nouveau Conseil d'administration et l'ensemble des personnels de l'Agence nous puissions relever le défi qui nous est ainsi lancé.

Joëlle VOISIN

Présidente du Conseil d'administration de l'AFA

SOMMAIRE

Editorial de Joëlle VOISIN, Présidente du Conseil d'administration de l'A.F.A	page 2
---	--------

1ère partie : RAPPORT DES SERVICES

I- SITUATION INTERNATIONALE

A)- CONTEXTE GÉNÉRAL 2015	page 5
B)- SITUATION PAR PAYS	page 8
1- <i>Le continent américain</i>	page 8
FOCUS COLOMBIE : LA RELATIVE RELANCE DES ADOPTIONS EN COLOMBIE.....	page 11
2- <i>Le continent européen.....</i>	page 12
FOCUS RUSSIE : UNE ANNEE DE DEPLOIEMENT ET DE STABILISATION POUR L'AFA	page 15
3- <i>Le continent asiatique</i>	page 16
4- <i>Le continent africain.....</i>	page 19

II- L'ACTIVITÉ DU SERVICE INTERNATIONAL

A)- LE PERSONNEL DU SERVICE.....	page 21
1- <i>Situation du personnel à l'étranger.....</i>	page 21
2- <i>Situation du personnel au siège.....</i>	page 21
FOCUS : CRÉATION DE POSTE TRANSVERSAL DÉDIÉ A L'APRES ADOPTION	page 22
B)- L'ACTIVITÉ DU SERVICE INTERNATIONAL.....	page 22
1- <i>L'accompagnement et la préparation renforcés des candidats.....</i>	page 20
2- <i>Le maintien, le renforcement et le développement de l'implantation de l'Agence.....</i>	page 24
FOCUS - INTERVENTIONS DE L'AFA A L'ETRANGER, SOLLICITEE PAR SES PARTENAIRES	page 25

III- L'ACTIVITÉ DU SERVICE INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

A)- L'INFORMATION ET LE CONSEIL.....	page 26
1- <i>L'équipe du Pôle Information et Conseil.....</i>	page 26
2- <i>Les missions du Pôle Information et Conseil.....</i>	page 26
3- <i>L'activité du PIC en 2015.....</i>	page 26
FOCUS - LE ROLE CLÉ DES CONSEILLERS DU PIC DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES	page 30
B)- L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL ET PSYCHOLOGIQUE DES FAMILLES.....	page 32
1- <i>L'équipe du Pôle Santé</i>	page 32
2- <i>Les missions du Pôle Santé.....</i>	page 32
3- <i>L'activité du Pôle Santé en 2015.....</i>	page 32
C)- UNE ANIMATION DYNAMIQUE DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL EN 2015	page 36
1- <i>L'information et la formation continue des professionnels.....</i>	page 36
2- <i>Le séminaire d'automne : un temps privilégié de formation et d'échanges.....</i>	page 37
3- <i>Le groupe de travail « préparation et accompagnement » continue sa progression.....</i>	page 39
4- <i>Six déplacements de l'AFA auprès des équipes adoption des départements.....</i>	page 39
D)- UNE RÉFLEXION CONTINUE ET PARTENARIALE POUR AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ ADOPTIVE.....	page 40
1- <i>Formations internes et « Matinales ».....</i>	page 40
2- <i>Les interventions publiques en France.....</i>	page 41
3- <i>Une réflexion sur les fratries AFA (enfants biologiques / enfants adoptés)</i>	page 42
FOCUS - UN EXEMPLE DE L'ÉVOLUTION DE L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR L'AFA : le développement des sessions collectives de préparation.....	page 43

IV- LA COMMUNICATION DE L'AFA.....	page 48
---	----------------

2ème partie : COMPTE-RENDU BILAN DE GESTION 2015

I)- BUDGET 2015.....	page 55
A)- PRINCIPAUX MOUVEMENTS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2015	page 55
B)- EXÉCUTION DU BUDGET : LES RECETTES DE L'AGENCE.....	page 56
C)- EXÉCUTION DU BUDGET : LES DÉPENSES DE L'AGENCE	page 58
II)- COMPTABILITÉ ANALYTIQUE – SUIVI DES DÉPENSES PAR DESTINATION	page 61
A)- INTERNATIONAL.....	page 62
B)- INFORMATION, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT.....	page 64
C)- SUPPORT.....	page 65
ANNEXES : Cahier statistiques.....	page 66

I. LA SITUATION INTERNATIONALE

A) - CONTEXTE GÉNÉRAL 2015

Le nombre d'adoptions internationales réalisées en France s'établit en 2015 à 815, soit une nouvelle baisse (24%) par rapport à 2014.

Une part majoritaire (62.3%) des adoptions a été réalisée dans les pays appliquant la Convention de La Haye (CLH), ce qui représente une part croissante par rapport à 2014 (58%).

Dans ce résultat, on observe que la part relative de l'Agence Française de l'Adoption (AFA) s'élève à 24.7%, ce qui représente son plus haut niveau depuis son ouverture en 2006, proche de la part des adoptions individuelles. La part de l'ensemble des 32 OAA progresse également (50%) quand celle des adoptions individuelles diminue (25.3%).

L'AFA connaît en 2015 une baisse du nombre d'adoptions réalisées par son intermédiaire (-16%), tandis que les OAA enregistrent également une chute (-18.4%) et que les adoptions individuelles reculent fortement (- 37.6%).

• Les grandes tendances par continent toutes voies d'adoption confondues

Le continent africain reste la première zone d'origine des enfants adoptés. Cependant, malgré l'augmentation des adoptions françaises en Côte d'Ivoire, le continent africain, représentant plus du tiers des adoptions internationales françaises en 2015, continue de voir une baisse du nombre d'adoptions internationales (29%) par rapport à 2014. Cette diminution pérenne s'explique principalement par le maintien des suspensions des adoptions en République Démocratique du Congo et en Guinée, et par une très nette diminution de celles-ci en République de Centrafrique et en Ethiopie.

Le continent asiatique se positionne à nouveau en seconde position, représentant près d'un tiers des adoptions internationales françaises tout en inscrivant également une baisse (24%) par rapport à 2014. Cette tendance est notamment due à une baisse du nombre d'adoptions dans les trois principaux pays d'adoption de la zone (Vietnam, Chine et Thaïlande).

L'Amérique et les Caraïbes représentent la seule zone géographique en augmentation (36%) en 2015. Malgré une reprise des adoptions à un rythme très modéré en Haïti, la hausse des adoptions dans ce pays par rapport à 2014 et la nouvelle hausse des adoptions en Colombie ont permis cette progression.

L'Europe occupe la quatrième position car la proportion des adoptions dans cette zone géographique (Russie, Lettonie et Bulgarie principalement) a continué de chuter en 2015. L'Europe enregistre la plus forte baisse (44%) du nombre d'adoptions internationales françaises en raison essentiellement du ralentissement continu des adoptions en Russie où le nombre d'adoptions individuelles a fortement baissé. Les diminutions du nombre d'adoptions en Lettonie et en Bulgarie expliquent également la faiblesse de la proportion représentée par ce continent.

- **Les baisses notables en 2015, toutes voies d'adoption confondues**

Les plus fortes diminutions des adoptions françaises en 2015 ont été observées en Bulgarie (-59%), en Russie (-58%), en Ethiopie (-54%) et en Chine (-32%).

Ces quatre pays représentent une diminution du volume total des adoptions de plus de 130 adoptions (plus de la moitié de la baisse constatée entre 2014 et 2015).

- **Les hausses notables en 2015, toutes voies d'adoption confondues**

En 2015, les adoptions en Haïti ont très nettement progressé (de 23 adoptions en 2014 à 48 en 2015 soit +108%), de même qu'en Côte d'Ivoire (+38%) et en Colombie (+34%).

Les adoptions réalisées dans les pays parties à la CLH continuent d'augmenter et restent majoritaires. Cette évolution semble donc pérenne.

- **Les faits objectifs pour l'AFA**

Au cours de l'année 2015, l'AFA a permis la réalisation de 201 adoptions.

Si la décroissance des adoptions internationales connue par la France depuis plusieurs années s'est aggravée en 2015 (-24%), avec un chiffre en dessous des 1000 adoptions internationales, **l'AFA, en tant qu'opérateur public est parvenu à mieux résister** à ce phénomène global (-16% en 2015).

La part représentée par l'AFA a augmenté passant de 22% des adoptions françaises en 2014 à près de 25%, se rapprochant particulièrement de la part représentée par les adoptions individuelles (un peu plus de 25%). Ce rapprochement marque un **tournant dans le contexte de l'adoption internationale** en France.

L'AFA accompagne 36% des adoptions réalisées dans les pays CLH où elle réalise plus de 90% de ses adoptions.

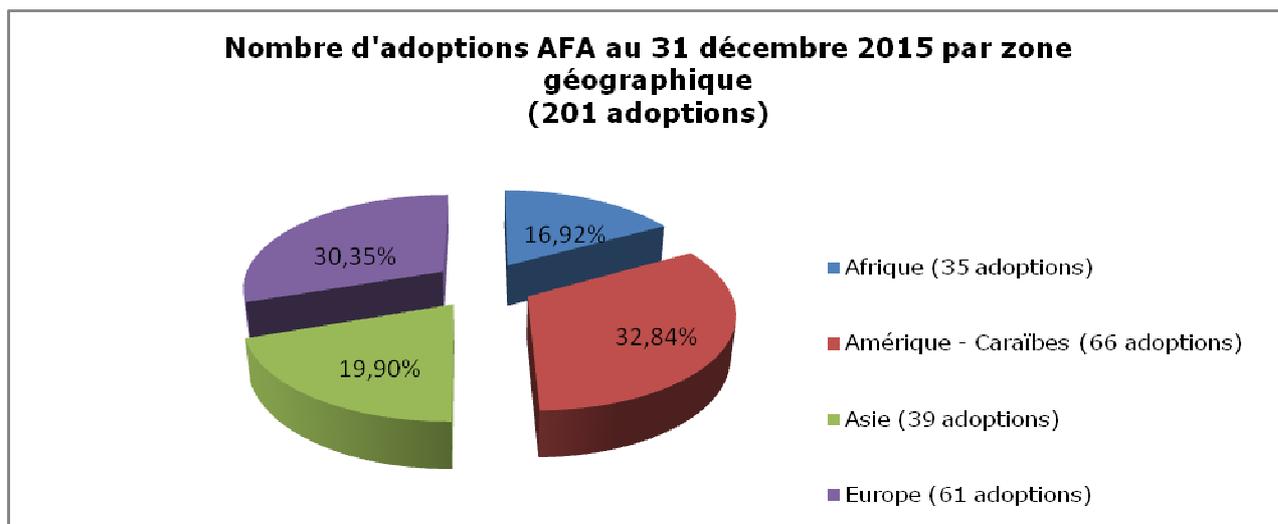
L'Agence réalise ses adoptions dans 20 pays différents en 2015 dont 7 des 10 premiers pays d'origine des enfants. Parmi les trois autres pays d'origines prépondérants pour les adoptions françaises, la Côte d'Ivoire fait l'objet d'un examen d'opportunité d'implantation prochaine par l'Agence.

En 2015, l'Agence a été fortement touchée par la diminution des adoptions en Bulgarie, qui représentait l'un des premiers pays d'origine pour elle, ainsi que par la fermeture définitive des adoptions au Mali sauf pour les nationaux de ce pays. Elle a cependant vu ses adoptions augmenter à nouveau sensiblement en Colombie.

Répartition des adoptions internationales réalisées en France en 2015

	total	AFA	Part AFA	Individuelle	Part individuelle	32 OAA	part 32 OAA
AFRIQUE DU SUD	5	0	0,00%	0	0,00%	5	100,00%
ALBANIE	7	3	42,86%	0	0,00%	4	57,14%
ARMENIE	15	0	0,00%	15	100,00%	0	0,00%
BENIN	7	0	0,00%	7	100,00%	0	0,00%
BRESIL	20	0	0,00%	0	0,00%	20	100,00%
BULGARIE	19	15	78,95%	0	0,00%	4	21,05%
BURKINA FASO	16	5	31,25%	0	0,00%	11	68,75%
BURUNDI	1	0	0,00%	0	0,00%	1	100,00%
CAMEROUN	21	0	0,00%	21	100,00%	0	0,00%
CHILI	8	1	12,50%	0	0,00%	7	87,50%
CHINE	48	12	25,00%	0	0,00%	36	75,00%
COLOMBIE	75	61	81,33%	0	0,00%	14	18,67%
CONGO	23	0	0,00%	20	86,96%	3	13,04%
COREE SUD	1	0	0,00%	0	0,00%	1	100,00%
COTE D'IVOIRE	62	0	0,00%	54	87,10%	8	12,90%
DJIBOUTI	1	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%
DOMINIQUE	4	0	0,00%	4	100,00%	0	0,00%
ETHIOPIE	24	0	0,00%	0	0,00%	24	100,00%
GABON	3	0	0,00%	3	100,00%	0	0,00%
GHANA	1	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%
GUINEE	4	0	0,00%	4	100,00%	0	0,00%
HAITI	48	2	4,17%	1	2,08%	45	93,75%
HONDURAS	1	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%
INDE	9	0	0,00%	0	0,00%	9	100,00%
KAZAKHSTAN	6	0	0,00%	0	0,00%	6	100,00%
KOSOVO	1	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%
LAOS	1	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%
LETTONIE	18	18	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
LIBAN	2	0	0,00%	2	100,00%	0	0,00%
LITUANIE	2	2	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
MADAGASCAR	30	11	36,67%	0	0,00%	19	63,33%
MALI	14	14	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
MAURICE	1	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%
NIGER	11	0	0,00%	4	36,36%	7	63,64%
NIGERIA	1	0	0,00%	0	0,00%	1	100,00%
PEROU	3	2	66,67%	0	0,00%	1	33,33%
PHILIPPINES	19	6	31,58%	0	0,00%	13	68,42%
POLOGNE	5	0	0,00%	0	0,00%	5	100,00%
PORTUGAL	2	2	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	11	0	0,00%	5	45,45%	6	54,55%
RDC	13	0	0,00%	0	0,00%	13	100,00%
ROUMANIE	3	3	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
RUSSIE	51	18	35,29%	22	43,14%	11	21,57%
RWANDA	3	0	0,00%	3	100,00%	0	0,00%
SENEGAL	5	0	0,00%	5	100,00%	0	0,00%
SIERRA LEONE	1	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%
SRI LANKA	6	3	50,00%	0	0,00%	3	50,00%
THAILANDE	41	8	19,51%	0	0,00%	33	80,49%
TOGO	6	5	83,33%	1	16,67%	0	0,00%
TUNISIE	19	0	0,00%	19	100,00%	0	0,00%
UKRAINE	5	0	0,00%	5	100,00%	0	0,00%
VANUATU	4	0	0,00%	4	100,00%	0	0,00%
VIETNAM	108	10	9,26%	0	0,00%	98	90,74%
TOTAL	815	201	24,66%	206	25,28%	408	50,06%
rappel 2014	1069	239	22,36%	330	30,87%	500	46,77%
Evolution 2014-2015	-23,76%	-15,90%		-37,58%		-18,40%	

B)- SITUATION PAR PAYS POUR L'AFA



CONTINENT AMÉRICAIN et CARAIBES
66 enfants adoptés → 33% des adoptions réalisées

CHILI

Le nombre d'adoptions a diminué en 2015 principalement en raison d'un cas d'échec d'adoption complexe qui a entaché la coopération de l'Agence avec les autorités chiliennes au détriment des dossiers en cours. Cette situation a nécessité un suivi très adapté par les services du Groupement sous l'égide de l'autorité centrale française et en bonne coordination avec l'aide sociale à l'enfance du Département. Toutefois, la collaboration avec l'Autorité centrale demeure de qualité notamment du fait que l'Agence a poursuivi ses efforts pour restaurer la relation de confiance qui existait depuis sa création. La baisse du nombre d'adoptions au Chili est également due aux difficultés pour l'Agence à identifier des familles présentant un projet correspondant aux profils des enfants proposés en « flux inversé » (enfants grands au profil psychologique complexe).

Par ailleurs, l'Agence a développé cette année un partenariat avec une Institution privée autorisée par l'Autorité centrale chilienne, la Fondation Mi Casa, permettant d'orienter des candidatures vers cette dernière.

HAÏTI

En 2015, l'évolution et le suivi des procédures d'adoption en Haïti sont restés très complexes.

Toutefois l'autorité centrale haïtienne, l'Institut du Bien-Etre Social et des Recherches (IBESR), a adressé à l'AFA huit nouvelles propositions d'enfants au cours de l'année. L'AFA a ainsi accompagné les adoptants dans les démarches complexes de la procédure d'adoption de dix-huit enfants haïtiens dont seules deux ont pu être finalisées sur l'année 2015.

Cette différence entre le nombre d'apparementements et d'adoptions s'explique par le fait que les délais entre l'apparementement et l'arrivée de l'enfant en France restent très longs et sont

imputables à de nombreux facteurs dont le contexte politique électoral, très mouvementé cette année. Dans cette situation difficile d'un point de vue psychologique pour les familles, l'AFA s'est efforcée de les accompagner au mieux dans la gestion de cette attente. L'Agence a notamment organisé une session d'échanges pour les familles déjà apparentées, animée par la psychologue du siège et le rédacteur Caraïbes.

Le déplacement de la Directrice Générale et du rédacteur Caraïbes a permis de pérenniser les excellentes relations entre l'AFA et l'IBESR et de rencontrer les différents acteurs de la procédure. L'AFA a pu constater des avancées dans les délais de traitement administratif des dossiers suite à une restructuration organisationnelle de l'IBESR en octobre 2015 et un renfort de personnel ce qui permet d'espérer un fonctionnement plus fluide sur l'année 2016.

Le Groupement a également envoyé dix-huit nouveaux dossiers à l'IBESR en 2015 incluant les demandes d'adoptions intrafamiliales. Les familles concernées ont participé à une journée de sensibilisation à l'accueil d'un enfant haïtien en présence de la correspondante locale et plus de 93% des participants ont été très satisfaits de cette journée. Un nouvel appel à candidatures pour dix-sept dossiers a eu lieu en novembre 2015.

Les équipes locales de l'AFA dans les pays d'origine ont, selon les règles et les réalités des pays au sein desquels elles interviennent, pour mission : la veille informative relative au pays afférent, les relations avec les acteurs de l'adoption du pays (l'autorité centrale, l'ambassade de France, les établissements accueillant les enfants en vue de leur protection et les services de santé, etc.), le suivi des dossiers d'adoption en lien avec l'AFA et l'accueil et l'accompagnement des futurs adoptants le cas échéant.

L'équipe locale en Haïti a fait preuve d'une adaptabilité remarquable et a été particulièrement active et force de proposition sur le suivi des procédures individuelles très complexes, l'accompagnement des familles pour les périodes de socialisation et l'aboutissement de leur procédure, la résolution de problème d'intégration et l'entretien des bonnes relations avec les autorités locales.

MEXIQUE

La réactivation du partenariat mexicain de l'Agence s'est poursuivie en 2015. A l'issue du premier appel à candidatures réalisé en janvier, cinq dossiers ont ainsi pu être adressés au Mexique. Ces candidatures sont suivies par un représentant légal sur place ce qui permet d'avoir un suivi précis des dossiers et une coopération fluide avec ce pays. Cette représentation est possible grâce au dispositif organisé au cours de l'année et validé en décembre 2015, incluant notamment le paiement des honoraires du représentant par les familles et par l'intermédiaire de l'AFA.

Ces évolutions ont permis d'établir des partenariats avec certains *Distritos federales* (DIF) étatiques dès août 2015 dont le DIF del Estado de Mexico. D'autres partenariats sont envisagés dans les mois à venir.

La reprise des activités de l'Agence dans ce pays est facilitée par la nomination par l'AFA d'un mandataire, avocat représentant et accompagnateur des familles pour la procédure administrative d'adoption. **Cette personne ressource** a permis cette année d'orienter plus efficacement les familles accompagnées par l'Agence.

PÉROU

Au regard des adoptions finalisées en 2015, ce pays représente toujours un enjeu limité principalement dû au quota de dix dossiers actifs imposé par le pays. Toutefois, la nouvelle directrice de l'Autorité centrale péruvienne nommée en octobre 2015 a décidé de promouvoir l'adoption d'enfants à besoins spécifiques. La procédure en flux inversé a été développée et des candidatures supplémentaires de familles ayant un projet d'adoption d'enfants à besoins spécifiques sont acceptées en plus du quota de dix dossiers enregistrés. Dans ce cadre, l'Agence a reçu plus de quarante candidatures dont une dizaine a pu initier une procédure vers le Pérou. L'envoi de nouveaux dossiers pour l'accueil d'enfants à besoins spécifiques devrait permettre à l'Agence de finaliser plus d'adoptions.

L'équipe locale a fait preuve d'un fort investissement et, cette année encore, a été particulièrement mobilisée sur l'accompagnement des familles pour l'aboutissement de leur procédure et le suivi des nouvelles candidatures des familles accompagnées par l'Agence. Très réactive face aux demandes des autorités locales qui la sollicitent souvent, elle a permis de démontrer à ces dernières le sérieux et le professionnalisme de l'Agence.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

En 2015, l'AFA a déposé auprès de l'autorité centrale de République Dominicaine les pièces nécessaires à l'obtention de son accréditation dans ce pays. Cette dernière lui a été accordée le 30 septembre 2015. Bien que l'adoption nationale soit dans ce pays largement supérieure à l'adoption internationale et que la procédure implique un long séjour sur place des adoptants (6 mois), les moyens mis en œuvre par les autorités locales pour assurer des procédures conformes aux principes de la Convention de La Haye relative à la protection de l'enfance de 1993, ont motivé l'AFA à coopérer avec ce pays.

Ainsi, conformément aux exigences des autorités locales, l'AFA a nommé un avocat mandataire comme représentant des familles et de l'Agence auprès des autorités administratives et judiciaires. En 2016, l'AFA enverra les premiers dossiers au *Consejo Nacional Para la Niñez y la Adolescencia* (CONANI), par l'intermédiaire de **son mandataire en tant que personne ressource**, dont les qualités professionnelles et l'éthique ont été plébiscitées par le CONANI.

FOCUS - COLOMBIE : LA RELATIVE RELANCE DES ADOPTIONS EN COLOMBIE

L'Agence a réalisé un nombre d'adoptions en augmentation par rapport à l'année 2014 (38 adoptions en 2014, 61 en 2015 soit 60% d'augmentation). Elle constitue le premier opérateur français auprès de ce pays (75 adoptions françaises, toutes voies d'adoption confondues). Cette tendance est due à une reprise des propositions d'apparentements, ainsi qu'aux efforts conséquents de l'Agence en matière d'apparentements d'enfants à besoins spécifiques et en matière d'actualisation des projets des familles. En ce sens, un questionnaire visant à préciser les limites des projets des familles a été défini en 2015 (questionnaire d'aide à l'apparentement diffusé depuis mai 2015).

Toutefois, les délais d'attente pour toutes les tranches d'âge sont restés considérables du fait de l'augmentation du nombre de familles colombiennes candidates à l'adoption, de la baisse importante du nombre d'enfants déclarés adoptables et de l'application stricte du principe de subsidiarité. Dans ce contexte, l'Instituto Colombiano de Bienestar Familiar (ICBF) a pris la décision de maintenir le moratoire qui suspend la réception des candidatures étrangères ayant un projet d'adoption d'enfants de moins de 7 ans. Ce moratoire a été prorogé dans les mêmes conditions pour une durée de 2 ans à compter de juin 2015. En parallèle, l'ICBF a maintenu un investissement conséquent pour l'adoption d'enfants à besoins spécifiques par le biais de campagnes de sensibilisation des familles candidates à l'adoption au niveau national et international et le développement de différents programmes dédiés à ces profils d'enfants.

Compte tenu de cette situation, et face au nombre élevé de candidatures accompagnées par l'Agence en attente auprès de la Colombie (plus de 400 dossiers en traitement dans le pays), l'AFA a régulièrement organisé des journées d'information à l'attention des familles concernées afin de les sensibiliser à l'évolution du contexte et du profil des enfants.

Par ailleurs, l'AFA a démontré aux autorités colombiennes le sérieux et la régularité du suivi réalisé après l'adoption, s'efforçant de réaliser les relances nécessaires en amont de toute demande colombienne et de satisfaire aux obligations légales post-adoptives. Plus de deux cents familles en cours de suivi post adoption ont fait l'objet d'une veille attentive ou de relances par les services de l'Agence.



L'entretien de relations partenariales d'excellente qualité avec les acteurs colombiens (ICBF et institutions privées) a également permis de maintenir l'image professionnelle très positive de l'Agence. Ainsi, la Directrice Générale et la rédactrice en charge de ce pays, se sont rendues en Colombie du 9 au 13 février 2015 afin d'effectuer une mission accompagnée de la correspondante de l'AFA dans ce pays. La délégation a ainsi rencontré le nouveau chef de la Sous-Direction des Adoptions, M. Eduardo Alexander FRANCO SOLARTE et son équipe.

Enfin, l'obtention du renouvellement de l'accréditation pour 2 ans à compter du 2 décembre 2015 permet de continuer sereinement le développement des activités de l'Agence dans ce pays.

L'équipe locale a cette année encore été force de proposition pour la recherche de nouveaux programmes et de projets à développer en Colombie, s'impliquant davantage dans l'accompagnement des familles pour l'aboutissement de leur procédure et mettant à contribution des compétences d'avocate. Elle a également effectué un travail de veille fondamental pour le siège et l'a alerté des évolutions à prendre en considération, lesquelles auraient pu impacter le dispositif d'accompagnement de l'Agence.

CONTINENT EUROPÉEN

61 enfants adoptés → 30% des adoptions réalisées via l'Agence

En Europe, l'Agence réalise essentiellement des adoptions en **Bulgarie, Lettonie, Russie** et plus ponctuellement au **Portugal**, au **Royaume-Uni**, en **Hongrie**, en **Lituanie**, en **Azerbaïdjan**, en **Roumanie** et en **Géorgie**. L'Agence a par ailleurs développé son partenariat **albanais** et a initié les adoptions d'enfants à besoins spécifiques avec la **République Tchèque** grâce à la procédure de flux inversé. Le nombre d'adoptions varie considérablement en fonction des pays d'origine. La chute des adoptions en Bulgarie n'est cependant pas compensée par une augmentation des propositions d'autres pays. En tout état de cause, l'Europe est un continent important d'origine des enfants adoptés par l'intermédiaire de l'Agence.

BULGARIE

En Bulgarie, pays qui représente ces dernières années l'un des principaux pays d'adoption de l'AFA, le nombre d'adoptions par le groupement (15) est en forte diminution par rapport à 2014 (-50%). Ce phénomène s'explique notamment par le processus de renouvellement des accréditations de certains organismes locaux (les agences de médiations) sur le premier semestre 2015 par le Ministère de la Justice, autorité centrale du pays en matière d'adoption. Les autorités locales ont, les 6 premiers mois de 2015, pris du retard sur les commissions d'apparementements. Ces retards ont eu une conséquence directe sur le nombre de propositions adressées à l'Agence, en nette baisse. Mais cette chute des adoptions bulgares n'est pas uniquement conjoncturelle. En effet, la tendance bulgare est à l'augmentation des adoptions nationales et à une nette orientation vers l'adoption internationale d'enfants à besoins spécifiques.

Un travail conséquent a été fourni par l'AFA pour actualiser le questionnaire obligatoire d'aide à l'apparementement qui accompagne chaque dossier de candidature et qui peut être modifié tout au long de la période d'attente par les familles.



Ce questionnaire correspond aux attentes actuelles du pays pour procéder aux apparementements.

L'AFA entretient d'excellentes relations avec les équipes en charge de l'adoption internationale au Ministère de la Justice bulgare et jouit d'une excellente image. A ce titre, lors du déplacement en juillet 2015 de la Directrice Générale de l'Agence et de la rédactrice en charge de ce pays, les autorités bulgares ont pu exprimer leur satisfaction sur la préparation et l'accompagnement des familles par l'Agence.

LETONIE

Le partenariat de l'Agence avec la Lettonie est d'excellente qualité grâce à des échanges réguliers. Le nombre d'adoptions dans ce pays est en légère progression en 2015 (dix-huit adoptions AFA, +12.5% par rapport à 2014).

Les résultats de l'AFA en Lettonie sont donc encourageants pour l'avenir malgré un nombre élevé de refus de propositions d'apparementement (60% de refus). Une mission de l'Agence en 2016 serait de nature à renforcer le partenariat et à améliorer l'adéquation entre les profils des enfants proposés et les projets des familles accompagnées par l'Agence.

LITUANIE

L'AFA est en cours de finalisation de la dernière procédure d'adoption dans ce pays. L'Agence a entretenu de très bons contacts avec l'Autorité centrale et il est regrettable de devoir mettre en sommeil cette coopération. Toutefois, depuis avril 2012, aucun couple lituanien ou franco-lituanien ne s'est adressé à l'AFA et seules les candidatures de nationaux ou binationaux sont acceptées pour ce pays.

PORTUGAL

Le nombre d'enfants adoptables au Portugal reste relativement faible et l'adoption d'enfants de moins de 10 ans en bonne santé est réservée aux ressortissants portugais. L'AFA entretient de très bonnes relations avec l'Autorité Centrale portugaise dont l'équipe a été modifiée et renforcée début 2015. Le changement récent de personnel au sein du bureau en charge des adoptions a entraîné une modification du fonctionnement de l'équipe. L'Agence a ainsi reçu plusieurs propositions d'apparentement dont la grande majorité dépassait les limites des projets des familles. Ces situations ont fait l'objet de nombreux échanges entre l'Autorité centrale portugaise, les services de l'Agence et les Départements.

L'année 2015 a également été le cadre de la mise en place d'un questionnaire d'aide à l'apparentement qui doit être renseigné par les candidats informés par des professionnels. Cette mise en place répond à une demande de l'Autorité centrale portugaise afin de tendre à une meilleure adéquation entre le profil des enfants adoptables et les projets de familles adoptantes.

ALBANIE

L'AFA a reçu en octobre 2015 lors du séminaire annuel de l'AFA le Directeur de l'Autorité Centrale albanaise (CAA), Monsieur TERPO. Cette rencontre a permis d'approfondir les relations entre l'AFA et le CAA. M. TERPO a rappelé que l'adoption internationale restait très limitée en Albanie et qu'il ne souhaitait pas avoir plus de 3 candidatures de l'Agence en attente auprès des services albanais. Les procédures en flux inversé sont complémentaires. Elles ont permis l'aboutissement de 2 adoptions cette année et le CAA s'est montré très satisfait que l'AFA soit active dans ce domaine.

Les enfants proposés à l'adoption présentent très majoritairement des particularités modérées. Il n'y a pas de pathologies-types, mais les affections les plus couramment rencontrées sont la grande prématurité, l'exposition au VIH et/ou hépatite C, les maladies cardiaques (congénitales ou acquises).

Tous les enfants souffrent d'un retard psychomoteur ou intellectuel avec troubles des apprentissages liés à leur vie en institution. Les familles adoptant dans ce pays sont donc préparées à ce profil d'enfants spécifiques et présentent toutes un projet adéquat.



RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Depuis avril 2015, l'Agence a développé sa coopération avec les autorités tchèques dans le cadre des procédures en flux inversé. Ainsi, l'Autorité Centrale tchèque transmet régulièrement à l'AFA des dossiers d'enfants à besoins spécifiques (fratries de 3 enfants, enfants grands ou avec des problèmes de santé importants). Les familles françaises sont « mises en concurrence » avec les candidats des autres pays partenaires de la République Tchèque (Italie, Suède, Allemagne notamment). Sur les quatre familles candidates présentées par l'AFA, deux ont été acceptées par les autorités tchèques.

De manière générale, on peut noter que la procédure d'adoption en République Tchèque est plutôt complexe et chronophage pour les équipes de l'Agence, avec un formalisme rigoureux à respecter. Une rencontre avec l'autorité centrale tchèque en 2016 pourrait toutefois permettre de mieux comprendre les modalités et les étapes de la procédure.

ROUMANIE

L'AFA collabore depuis la fin 2013 avec l'Autorité centrale roumaine. Les rencontres entre l'Agence et cette dernière ont toujours été très fructueuses grâce à une relation partenariale de qualité. En ce sens, l'Agence a reçu les autorités roumaines de l'adoption en octobre 2015 lors du séminaire annuel de l'AFA. Leur venue a été l'occasion d'un échange très riche au siège de l'Agence.

Les enfants proposés à l'adoption internationale sont âgés d'au moins quatre ans, issus de la communauté rom et nécessitant pratiquement toujours un suivi psychologique ou médical.

Compte tenu de ce profil, les autorités roumaines insistent fortement sur la préparation des familles à la réalité de l'adoption. Afin de répondre à ce souhait et dans l'intérêt des familles, l'AFA leur a demandé de participer à des sessions d'information et d'échanges proposées par l'Agence ou en coordination avec les Départements.



Focus - RUSSIE : une année de déploiement et de stabilisation pour l'AFA dans un contexte d'adoptions internationales en décroissance

D'une manière générale, l'adoption internationale en Russie est en décroissance, principalement en raison des choix politiques du pays. **Dix-huit adoptions** accompagnées par l'AFA ont été réalisées en 2015 (+5.8% par rapport à 2014), dans un contexte stable. Les délais d'attente sur les listes de l'AFA se réduisent et atteignent environ douze mois à ce jour pour une procédure locale dont le délai d'attente s'allonge entre l'enregistrement du dossier et la proposition d'appariement.

Le déploiement de l'Agence sur **douze régions (dont Perm, Novossibirsk et Kemerovo ouvertes en 2015)** permet d'accompagner un nombre de familles en nette augmentation dans la quasi-totalité des régions dans lesquelles les adoptions individuelles françaises étaient majoritaires (+59% de candidatures adressées en Russie par rapport à 2014). L'Agence constate toutefois un très fort taux de renoncement au projet d'adoption en Russie suite à la sensibilisation des familles par les services de l'Agence aux réalités des profils d'enfants adoptables et des procédures russes.



Ce déploiement a permis cette année de réorienter les familles vers de nouvelles régions face à la baisse très significative, voire l'absence, d'appariements dans certaines régions.

L'AFA a, par ailleurs, initié les démarches nécessaires à une éventuelle implantation en Sibirie orientale (Irkoutsk notamment), pour laquelle l'AFA s'est déplacée du 25 au 30 octobre 2015.

Enfin, l'Agence a passé avec **succès le contrôle local des autorités russes en juillet 2015** et la Représentation locale de l'AFA a ainsi obtenu le maintien de l'enregistrement et de l'accréditation du groupement en Russie. Ce succès traduit la confiance des autorités russes accordée à l'AFA grâce au travail qu'elle a fourni pour garantir la qualité des dossiers présentés, la préparation des familles, le respect rigoureux des exigences russes en matière de suivi post-adoption ainsi que pour résoudre les difficultés d'accompagnement liées à certains critères appliqués aux adoptants (candidats ayant une double nationalité ou la nationalité d'un Etat ayant légalisé le mariage ou l'adoption par les couples de même sexe, candidats dont les évaluations mentionnent des problèmes de santé, etc.)

L'AFA entretient également une relation de confiance avec l'Association de Parents Adoptant en Russie (APAER), principal relai des familles adoptant en Russie, dont les représentants ont été rencontrés à plusieurs reprises au cours de l'année 2015. Outre les rencontres de travail, l'AFA a notamment assisté, comme chaque année, au traditionnel Noël russe organisé par l'APAER à l'Ambassade de Russie, occasion privilégiée pour rencontrer de nombreuses familles ayant adopté en Russie ainsi que les adhérents de l'APAER.

Ce contexte permet d'envisager la poursuite de l'activité de l'AFA en Russie en 2016 de manière tout à fait favorable.

L'équipe locale s'est fortement investie sur le développement de l'implantation de l'Agence, le renforcement des partenariats existants et la résolution de problèmes juridiques. Force de proposition pour s'adapter aux exigences locales et répondre aux contrôles locaux avec succès, elle a constitué cette année encore un appui fondamental pour l'entretien des bonnes relations avec les autorités locales, la veille et l'alerte du siège le cas échéant.

CONTINENT ASIATIQUE

39 enfants adoptés → 20% des adoptions réalisées via l'AFA

CHINE

L'Agence observe une diminution du nombre d'adoptions qu'elle accompagne en 2015 (douze adoptions). Cela s'explique principalement par une augmentation très marquée des adoptions nationales chinoises et par la chute des adoptions internationales pour les enfants jeunes et en bonne santé. Ces dernières laissent place à des adoptions d'enfants à besoins spécifiques aux profils médicaux de plus en plus complexes entraînant une inadéquation des projets des familles adoptantes avec les profils des enfants.

Ces tendances ont été confirmées par l'autorité centrale chinoise rencontrée en juin 2015 lors d'une réunion organisée par l'autorité centrale française. Cette rencontre a été l'occasion de souligner également que la nette augmentation des délais d'attente (plus de neuf ans d'attente à ce jour) va se pérenniser.

Au regard de ces évolutions, l'Agence a renforcé son accompagnement auprès des familles concernées par un programme d'adoptions d'enfants à besoins spécifiques, notamment par la mise en place d'entretiens systématiques à l'Agence. Ces efforts ont permis de réduire l'écart entre les propositions faites et l'aboutissement des procédures, limitant ainsi le nombre d'abandons du projet par les familles car les candidats ont été mieux préparés et leur projet mieux défini.

La qualité du partenariat chinois de l'Agence est largement assurée par la coordination et la qualité du travail de China Oriental Dream, **structure partenaire, qui est le relai de l'Agence auprès des autorités locales** et assure l'accompagnement local des familles. L'Agence entretient d'excellentes relations avec **le dirigeant de cette structure et son équipe, personnes ressources** de l'AFA en Chine, qui permettent notamment d'encadrer les déplacements des familles adoptantes.

INDE

Il n'y a eu aucune adoption réalisée en Inde par l'AFA en 2015, ni d'envoi de nouvelles candidatures. L'Agence a toutefois maintenu ses efforts visant à rétablir des relations suivies avec l'autorité centrale. En effet, une nouvelle législation indienne (un nouveau Guidelines relatif à l'adoption), concernant l'adoption nationale et internationale qu'elle cherche à simplifier, pose un certain nombre de problématiques pour l'implantation de l'Agence dans ce pays, notamment la nécessité de déposer une nouvelle demande d'accréditation.

L'annonce, en août 2015, de la Ministre indienne du développement de l'enfance et des femmes d'un objectif de 20 000 adoptions pour l'année 2016, soit une multiplication par quatre à cinq du nombre d'adoptions réalisées, a poussé l'Agence à intensifier son travail d'analyse et ses démarches pour s'assurer des réelles possibilités offertes par l'Inde. L'examen de l'opportunité d'initier un nouveau partenariat avec ce pays est l'un des enjeux du début d'année 2016.

PHILIPPINES

L'Agence a réalisé six adoptions en 2015 aux Philippines, contre treize en 2014. Au cours de l'année 2015, les derniers dossiers d'adoptants antérieurs à 2012 ont été apparentés ainsi que quelques dossiers d'adoptants déposés en 2014. Cette baisse du nombre d'adoptions s'explique par les « classes creuses » de 2012-2013, aucun dossier n'ayant été déposé ces années en raison d'un moratoire, destiné à ce que la durée moyenne d'apparement soit maintenant, selon l'Autorité centrale des Philippines (ICAB), de trois ans.

Un quota de douze nouvelles candidatures accompagnées par l'Agence a été accordé par l'ICAB en début d'année, permettant un appel à candidatures. Ces dossiers ont été transmis aux Philippines en 2015.



En septembre 2015, la Directrice Générale de l'AFA et le rédacteur référent se sont déplacés aux Philippines à l'occasion du colloque organisé par l'ICAB tous les deux ans, cette fois-ci sur le thème *L'adoption, une aventure et un engagement au long cours*.

Les échanges avec l'ICAB tout comme les différentes interventions lors du colloque ont mis en évidence les opportunités présentées par un programme spécifique : le *Hosting Program for Filipinos Children*.

Ce dernier s'articule autour de l'accueil d'enfants grands philippins âgés de sept à quinze ans par des familles d'un pays d'accueil. Au terme de ces vacances, si la famille et l'enfant en manifestent le souhait, cet accueil peut déboucher rapidement sur une procédure d'adoption. Le dernier trimestre de l'année 2015 aura donc ainsi été consacré au lancement d'une concertation auprès de nos partenaires de la Mission de l'Adoption Internationale et des Conseils Départementaux afin d'esquisser les contours de la mise en place d'un tel programme pour l'AFA. Plusieurs Conseils Départementaux ont manifesté leur intérêt pour le programme et des familles ont été identifiées pour l'accueil des enfants. Il est ainsi projeté de mettre en place le *Hosting Program* à l'été 2016 afin d'offrir de nouvelles opportunités d'adoption pour les familles suivies par l'AFA et renforcer la qualité de nos relations avec nos partenaires philippins.

SRI LANKA

Le Sri Lanka est un pays où seuls les candidats d'origine sri lankaise sont recevables. De ce fait, les adoptions sont principalement des adoptions intrafamiliales. L'adoption reste limitée dans une très grande majorité des cas aux ressortissants sri-lankais résidant en France. L'AFA s'efforce d'accompagner ces familles qui attendent régularité et proximité dans les échanges car ils ne maîtrisent souvent que partiellement la langue française.

THAÏLANDE

L'Agence note une légère baisse des adoptions dans ce pays en 2015. Afin de maintenir des relations de confiance entre l'Agence et les autorités thaïes, des efforts d'actualisation des projets des familles en attente auprès de la Thaïlande ont été réalisés. Les aboutissements et les accompagnements de procédures intrafamiliales complexes ont également permis de conserver un partenariat de qualité.

Des relations continues avec les deux associations de parents adoptifs en Thaïlande, Racines thaïlandaises et Orchidée familles, ont été entretenues cette année

grâce à la présence de l'Agence à leurs assemblées générales en avril et en octobre 2015 et aux nombreux échanges informels.



En décembre 2015, la mission en Thaïlande de la Directrice Générale de l'Agence accompagnée par la rédactrice référent a permis de faire le point sur les attentes des autorités thaï.

VIETNAM

L'année 2015 s'est caractérisée par une légère diminution des adoptions accompagnées par l'Agence dans ce pays. Premier pays d'adoption en France pour les enfants adoptés à l'étranger, le Vietnam reste donc en retrait dans l'activité de l'AFA. L'Agence y réalisait, avant l'application par ce pays de la Convention de La Haye en 2010, la moitié des adoptions françaises. Cette part n'est aujourd'hui plus que de 10%.

L'AFA constate sa très faible compétitivité au Vietnam. En effet, malgré les efforts appuyés de l'Agence pour soutenir l'autorité centrale vietnamienne dans sa mise en œuvre des procédures et des pratiques conformes à l'esprit de la CLH, les résistances de l'administration locale et des opérateurs de l'adoption constituent des obstacles à la réalisation des objectifs. La survivance de pratiques antérieures auxquelles l'AFA ne s'est pas associée ralentit son déploiement dans le pays.

Ainsi, les propositions d'apparement faites à l'AFA concernent des enfants plus âgés ou qui ont des problématiques de santé plus sérieuses que la moyenne. Le curseur de l'âge a ainsi été relevé : les enfants grands en bonne santé proposés à l'adoption ont dix ans et plus. Les enfants jeunes proposés souffrent de pathologies et sont, pour la plupart, des enfants porteurs du VIH. L'Agence s'est efforcée de développer les recherches de partenariats locaux et de porter encore davantage ses efforts dans la recherche de projets pour les familles qu'elle accompagne, tout en maintenant son cadre éthique et son professionnalisme.

Afin de limiter le risque d'échec à l'adoption face aux profils complexes des enfants proposés, l'AFA a mis en place plusieurs bonnes pratiques aux différentes étapes des projets d'adoption pour s'assurer de l'aptitude des familles concernées à faire face aux contraintes de ces projets d'adoption, et d'autre part de mesurer l'adoptabilité psychologique et la préparation des enfants proposés à l'adoption.

L'équipe locale a été particulièrement active sur la résolution de problèmes d'intégration et la mobilisation de réseaux dans le cadre de l'accueil et l'accompagnement des familles et sur la recherche de nouveaux partenariats. En vue de permettre la poursuite de l'activité de l'AFA, plusieurs missions d'identification d'enfants (encadrées par les autorités locales) ont, en effet, été réalisées dans différents centres et provinces cette année. L'équipe s'est également jointe au déplacement de la psychologue de l'Agence en septembre 2015 lors de sa contribution au colloque organisé par l'autorité centrale vietnamienne.

CONTINENT AFRICAIN

35 enfants adoptés en 2015 → **17% des adoptions réalisées via l'AFA**

MALI

L'année 2015 a été marquée par la suite et fin des adoptions dérogatoires à la législation malienne : 14 adoptions ont été réalisées (36 en 2014). Dorénavant, seules les candidatures de personnes célibataires ou de couples maliens peuvent déposer un dossier sur ce pays.

En effet, l'adoption internationale n'est désormais ouverte qu'aux ressortissants maliens depuis la promulgation de la loi n°2011-087 du 30 décembre 2011. Toutefois, en octobre 2014, les autorités maliennes ont consenti, à titre dérogatoire, à l'appareillement des familles enregistrées lors des commissions de 2009, 2010 et 2012. Ainsi, les adoptions se sont réalisées entre la fin de l'année 2014 (36 adoptions) et le premier trimestre 2015 (14 adoptions 2015). Il s'agissait des dernières adoptions de familles françaises au Mali. Aucun dossier correspondant aux nouveaux critères n'a été déposé à l'AFA en 2015.

MADAGASCAR

Le nombre d'adoptions réalisées par l'AFA en 2015 reste stable (onze adoptions). Une grande majorité de ces adoptions accompagnées par l'Agence sont des adoptions intrafamiliales (neuf intrafamiliales). Il en est de même pour les nouvelles procédures initiées en 2015 : onze dossiers ont été envoyés en 2015 dont huit pour des adoptions intrafamiliales.

Les adoptions intrafamiliales à Madagascar sont complexes et nécessitent un accompagnement dédié tant des familles que des Départements délivrant les agréments nécessaires. L'Agence a également dû accompagner certaines familles à renoncer à ce projet dès lors que les conditions n'étaient pas réunies pour respecter le cadre éthique et l'ordre public français. Le suivi effectué après l'arrivée de ces enfants en France a, par ailleurs, nécessité une attention toute particulière et adaptée des services de l'Agence. En effet, ces adoptions concernent principalement des enfants grands jusqu'à 12 ans, dont le déracinement et l'adaptation en France peuvent s'avérer délicats. Or, le caractère intrafamilial des adoptions conduit parfois les familles à ne pas considérer suffisamment l'impact psycho-social chez l'enfant d'un tel déracinement et d'une nouvelle filiation.

L'équipe locale a notamment démontré ses compétences en matière d'accompagnement des familles pour l'aboutissement de leur procédure, de résolution de problèmes d'intégration et de mobilisation de réseaux. Elle a également participé aux événements locaux organisés par l'autorité centrale et effectué ses missions de veille et d'alerte du siège le cas échéant.

BURKINA FASO

Le nombre d'adoptions réalisées par l'AFA en 2015 a baissé de moitié : cinq contre dix en 2014. Les deux coups d'Etat survenus en octobre 2014 et septembre 2015 ont été à l'origine de ce ralentissement des procédures d'adoption, ralentissement renforcé par une grève des greffiers et des juges en novembre et décembre 2015 (retards dans l'avancée de certains dossiers AFA).

Une journée de sensibilisation au contexte de l'adoption et à la réalité des besoins des enfants burkinabé a eu lieu le 9 mars 2015 dans les locaux de l'AFA. Il convient de rappeler que cette journée est très appréciée par l'Autorité Centrale burkinabé et participe à véhiculer une image d'éthique et de professionnalisme de l'AFA auprès de l'ensemble de ses partenaires africains.

L'équipe locale a été particulièrement active sur la veille et l'alerte du siège lors des événements locaux ainsi que sur le suivi des procédures et la mobilisation de réseaux dans les situations le nécessitant. Elle a également établi et maintenu des contacts d'excellente qualité avec les autorités locales.

Togo

Le nombre d'adoptions réalisées par l'AFA en 2015 a baissé de moitié : cinq (dont quatre adoptions intrafamiliales) contre dix en 2014.

Les élections présidentielles du premier trimestre (réélection du Président Faure Gnassingbé, pour un troisième mandat en avril 2015), ont nécessairement eu un impact sur le déroulement des procédures d'adoptions. En effet, le Comité National d'Adoption d'Enfants au Togo (CNAET) a, dès lors, rencontré des difficultés à réunir l'ensemble de ses membres, ce qui a eu des effets sur la gestion des dossiers d'adoptions. C'est ainsi qu'aucune proposition n'a été reçue en 2015.

Dans ce contexte, l'Agence s'est efforcée cette année d'accompagner les familles en attente d'un apparentement auprès de ce pays même s'il ne donne pas d'informations sur l'état d'avancement des dossiers.

GUINÉE

L'année 2015 a été marquée par l'accréditation des trois opérateurs (AFA, Lumière des Enfants et Amis des Enfants du Monde), obtenue le 10 mars 2015 pour une durée de deux ans. Par ailleurs, l'Autorité Centrale guinéenne a accepté que les trois opérateurs mutualisent leurs ressources en ayant un correspondant local commun.

M. Sékou KONATE, Directeur national de l'enfance, qui a été invité par la Mission de l'Adoption Internationale le 17 mars 2015, a rencontré l'AFA à cette occasion. Cette réunion a permis la remise officielle de l'accréditation.

Toutefois aucune famille ne peut être accompagnée vers ce pays à ce jour car les adoptions internationales sont toujours suspendues, sans échéance spécifique car la rédaction du manuel de procédures, nécessaire à la reprise des adoptions internationales, n'est pas aboutie.

L'équipe locale a permis d'établir de bonnes relations avec les autorités locales. Elle a également régulièrement porté à la connaissance des trois opérateurs les évolutions du contexte de l'adoption en Guinée. L'Agence, de ce fait, a pu se tenir informée en temps réel des réformes.

II. L'ACTIVITÉ DU SERVICE INTERNATIONAL

A) - LE PERSONNEL DU SERVICE

1. Situation du personnel à l'étranger

a. Répartition du personnel

Au 31 décembre 2015, l'Agence disposait d'un **effectif à l'étranger de 22 personnes, représentant 10.6 ETP.**

b. Mouvements

L'année 2015 a été marquée par une stabilité du personnel à l'étranger, l'ensemble des contrats ayant été reconduits (bases similaires à 2014).

c. Formation

L'Agence a organisé en 2015, comme chaque année, le rassemblement de ses correspondants locaux à l'étranger : 10 correspondants ont bénéficié de ce temps d'échange et de formation avec le siège et avec les correspondants départementaux dans le cadre d'un séminaire national (octobre), organisé en présence d'autorités étrangères invitées par la MAI.

Cette semaine, joutée au séminaire avec les correspondants départementaux, a été l'occasion d'échanges de bonnes pratiques autour des thématiques telles que l'accompagnement des familles lors de leur séjour dans le pays d'origine, les mobilisations des réseaux locaux médicaux-psychologies, la gestion des situations critiques (faire face aux crises dans le pays, aux problèmes d'intégration de l'enfant, aux graves problèmes comportementaux de l'enfant, aux graves problèmes comportementaux des adoptants, aux blocages majeurs de procédures, aux échecs ou annulations des adoptions, etc.).

Des sessions de préparation des familles ont également eu lieu avec certaines équipes locales afin de permettre un échange direct entre les familles amenées à se déplacer dans le pays d'origine et les correspondants de l'Agence. Cette formule est extrêmement appréciée par les familles car elle permet d'aborder plus concrètement les problématiques locales sous un prisme très pragmatique. Les aspects socioculturels ont également pu être mieux appréhendés lorsqu'ils ont été décrits et expliqués par les correspondants du pays concerné.

2. Situation du personnel au siège

a. Répartition du personnel

Les pôles géographiques au siège sont composés de quatorze personnes dont un chef de service, 8 rédacteurs, quatre assistants et la coordinatrice des suivis post adoptions. Si l'Agence a maintenu une gestion de qualité des procédures, elle ne pourra réduire davantage ses effectifs sans altérer la qualité de l'accompagnement des familles, mission essentielle à mettre en regard de l'évolution du profil des enfants.

Le service intègre également une mise à disposition d'un personnel handicapé, bénéficiant d'un encadrement particulier, qui travaille en appui administratif de chaque pôle. Ses tâches consistent en des actions de classement, d'archivages et la prise en charge des demandes d'apostilles des pièces destinées à l'étranger directement auprès de la cour d'appel de Paris.

b. Mouvements

L'année 2015 a connu une certaine stabilité sur les postes des différents pôles. Seule la zone des Caraïbes a vu le changement du rédacteur référent suite au changement de poste de la rédactrice en charge pour le poste de chef du service international. Le rédacteur recruté a pris ses fonctions en février 2015 et s'est adapté très rapidement et de manière très satisfaisante, permettant un suivi sans rupture des familles et des activités du pôle, appuyé par la rédactrice en charge de l'Afrique.

CRÉATION DE POSTE TRANSVERSAL DÉDIÉ A « L'APRES ADOPTION »

Afin de s'adapter aux nouvelles exigences de nombreux pays en matière de suivi post-adoption, un poste d'assistant au pôle Amérique n'a pas été remplacé en 2014 pour permettre la création d'une fonction de coordinateur du suivi-post-adoption. Ainsi, l'Agence a créé un nouveau poste au sein du service international, dédié à la période post-adoption. Cette création de poste est intervenue dans un contexte où les problématiques liées au suivi post-adoption ont fait l'objet d'une attention accrue par les pays d'origine des enfants.

Ainsi, la coordinatrice des suivis post adoption a pris ses fonctions le 1er février 2015. Elle a vocation à devenir un nouvel interlocuteur des Départements, notamment pour les questions survenant après l'adoption. Elle est principalement chargée de coordonner la gestion des suivis post-adoption et de s'assurer de la conformité des démarches et procédures effectuées par l'Agence avec les exigences des pays d'origine. Elle participe activement à la sensibilisation des familles et des acteurs de l'adoption, sur l'importance du suivi.

Dans un contexte évolutif et contraignant, soucieuse de la bonne intégration des enfants dans leur nouvelle famille, l'Agence entend adapter son fonctionnement aux problématiques connexes à cette période. C'est pourquoi la coordinatrice intervient également en appui du service international et des familles pour les démarches juridiques et administratives après l'arrivée de l'enfant en France, l'accès aux informations des dossiers d'enfants, ainsi que pour les questions relatives aux situations préoccupantes et aux échecs à l'adoption.

B) - L'ACTIVITÉ DU SERVICE INTERNATIONAL

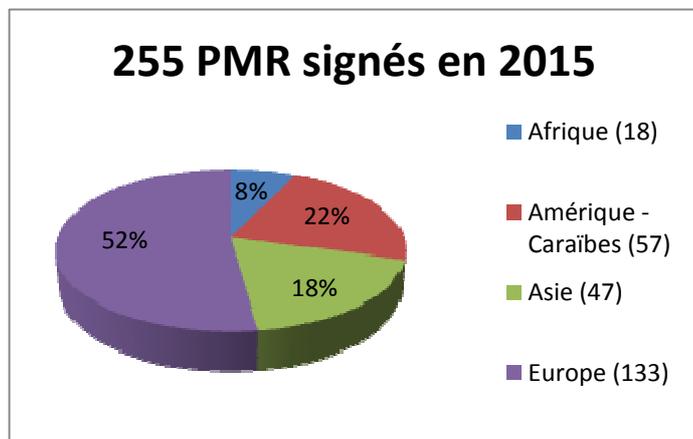
L'activité du service, dirigé par un chef de service, se décline dans chacun des pôles géographiques et concerne tant les agents du siège que les équipes locales de l'Agence. L'articulation entre l'action des rédacteurs du siège et celles des correspondants locaux à l'étranger est essentielle. Elle permet de travailler globalement à l'amélioration et l'optimisation de l'accompagnement des candidats tout au long de la procédure (avant, pendant et après l'adoption). De plus, les activités de veille, d'alerte et de suivi des relations avec les autorités étrangères dépendent en grande partie de l'action des correspondants locaux à l'étranger de l'Agence.

1. L'accompagnement et la préparation renforcés des candidats

S'agissant de l'accompagnement des candidats, l'AFA a maintenu sa communication sur la réalité des pays auprès des familles dès avant la signature du projet de mise en relation (PMR). Ainsi, **de nombreuses familles renoncent à leur projet après un temps de réflexion.**

L'Agence a enregistré 255 nouveaux projets d'adoption (-19% par rapport à 2013). La baisse structurelle du nombre d'adoptions, l'allongement des délais d'attente et la **modification substantielle du profil des enfants adoptables** restreignent également les possibilités d'orientation des familles dont le projet d'adoption s'avère peu ouvert.

Répartition des dossiers par pôle géographique

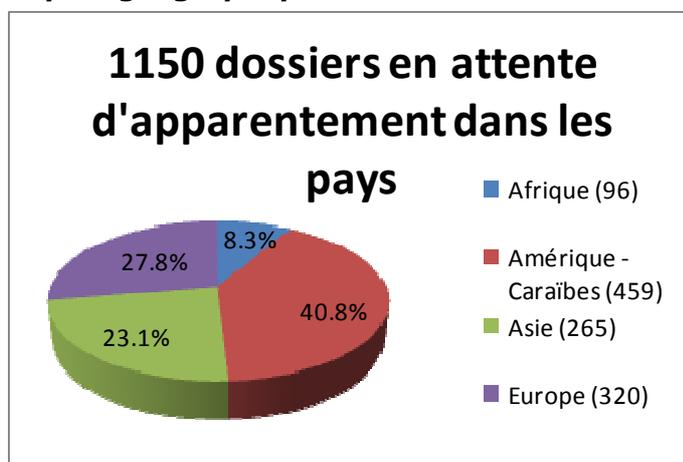
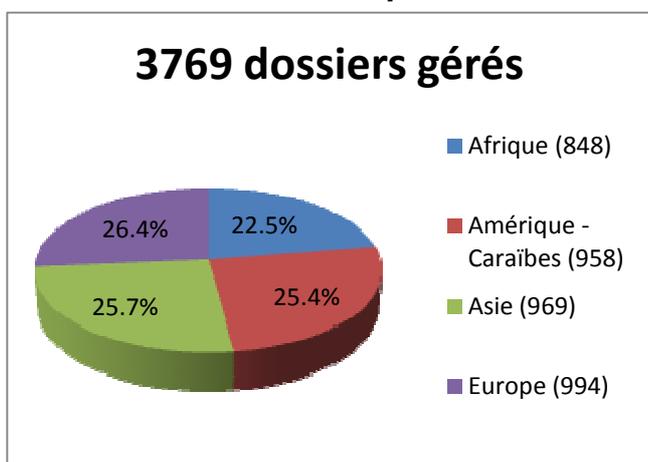


Si l'année 2015 a vu le lancement de **7 appels à candidatures pour 5 pays**, le nombre de dossiers transmissibles est resté limité en raison des quotas imposés par les pays d'origine. **En effet, l'Agence a reçu, à la suite de ces appels à candidatures, plus de 1 900 demandes.** Or, tous pays confondus, l'AFA n'a pu adresser aux autorités étrangères que 79 dossiers.

En 2015, plus de 2 000 projets d'adoption ont été traités par le service international.

Pour les dossiers gérés, les pôles géographiques de l'Agence ont enregistré une baisse du nombre de dossiers : 3 769 en 2015 contre 4 131 en 2014 (- 9%). Cette baisse est plus réduite que l'année précédente (-16% en 2014). La proportion de dossiers en suivi post-adoption s'établit à 47% des dossiers que gèrent les pôles géographiques (43% en 2013) et 13% des dossiers sont en attente de versements aux archives nationales, le suivi post-adoption étant terminé (480 dossiers).

Répartition des dossiers par pôle géographique



La baisse du nombre de dossiers gérés par le service international ne doit pas cacher la complexification de l'accompagnement des familles. Ainsi, la durée d'accompagnement des familles a considérablement évolué nécessitant l'intervention de nombreux professionnels, la nécessaire proximité avec les familles et la progression du niveau de préparation, etc.

Enfin, les périodes de suivi post-adoption concentrent l'attention de l'Agence en raison de l'élévation du niveau d'exigence des pays d'origine et des cas plus nombreux de situations préoccupantes rapportées par les Conseils Départementaux ou les familles adoptives en raison notamment du profil plus complexe des enfants adoptés.

La nécessité de mettre en œuvre un accompagnement personnalisé est donc devenue d'autant plus capitale que la proportion des adoptions d'enfants présentant des problèmes de santé, en fratries ou âgés de plus de 6 ans (enfants à besoins spécifiques) est désormais majoritaire.

<p style="text-align: center;">69% des adoptions réalisées par l'Agence concernent l'adoption d'enfants à besoins spécifiques.</p>

Cette proportion d'enfants à besoins spécifiques (enfants de 6 ans et plus et/ou en fratrie de trois et/ou ayant un problème de santé) est en hausse, conformément aux évolutions globales des profils des enfants proposés à l'adoption internationale.

Relativement à la préparation des candidats, le service international contribue au dispositif global mis en place par le service information et accompagnement. L'AFA a considérablement développé son expertise en la matière et dispose de la capacité matérielle et humaine pour proposer des sessions collectives de préparation aux candidats, en parallèle de leur accompagnement individuel (voir infra service information et accompagnement).

2. Le maintien, le renforcement et le développement de l'implantation de l'Agence et des relations partenariales de qualité

L'année 2015 a été marquée par de fortes contraintes institutionnelles, notamment sur le premier trimestre, ainsi que par des aléas électoraux qui ont impacté les instances de l'Agence et indirectement son cœur de métier. En effet, les projets nationaux de réformes de certaines structures de protection de l'enfance ont fait obstacle à la mise en place d'une stratégie solide à moyen et long terme. Par ailleurs, les déplacements ont été fortement perturbés sur l'ensemble de l'année, contraignant l'Agence à en reporter un certain nombre.

Par ailleurs, compte tenu de la conjoncture internationale relative aux adoptions, le Groupement maintient une veille sur l'ensemble des continents et plus spécifiquement sur certains pays concernant les perspectives d'implantation. Il développe également de nouveaux partenariats avec succès.

Le renforcement et le développement de l'implantation de l'Agence se déclinent en deux types d'activité, l'une permanente de veille et d'entretiens de relations partenariales de qualité, l'autre lors de missions ponctuelles à l'étranger :

- **Une activité de renforcement et de développement de l'implantation** : elle a concerné en premier lieu certaines nouvelles régions russes mais également le Mexique et la République Dominicaine. S'agissant de nouvelles implantations, le très important travail engagé par les membres du service international nécessite du temps : plusieurs mois voire années permettent d'en mesurer les effets sur les adoptions réalisées. En effet, hormis le travail préparatoire nécessaire à toute implantation (analyse des statistiques, veille juridique, lecture de rapports, missions exploratoires), la décision d'accréditer l'Agence peut prendre plusieurs années. Il est parfois nécessaire de gagner la confiance des autorités et parfois de les accompagner dans la transition de leurs pratiques vers un régime compatible avec les principes de

la CLH. Enfin, les procédures d'adoptions nécessitent en elles-mêmes plusieurs années avant d'aboutir à une décision définitive.

Les pôles géographiques ont continué leurs veilles relatives aux pays qui ont suspendu les procédures d'adoption internationale pour la mise en place d'un dispositif légal et procédural rénové. Ainsi, **le Guatemala, le Cameroun, l'Ile Maurice, le Kenya, le Bénin**, et d'autres pays auprès desquels des adoptions internationales sont réalisées tels que **le Brésil, la Jamaïque entre autres**, font l'objet d'une veille attentive de l'Agence afin d'envisager d'éventuelles implantations, lorsque cela s'avèrerait opportun et possible en cas de reprise des adoptions et selon le profil des enfants adoptables.

- **Sept missions ont été effectuées dans sept pays** : Colombie, Haïti, Bulgarie, Russie, Philippines, Vietnam, Thaïlande (voir situation internationale par zone et par pays d'origine).

FOCUS sur les interventions de l'Agence à l'étranger, sollicitée par ses partenaires

L'AFA, avec 10 ans d'expertise et l'accompagnement de près de 3 700 adoptions, est régulièrement sollicitée par les autorités étrangères afin d'intervenir lors d'évènements relatifs à l'adoption internationale ou nationale.

En 2015, le siège s'est déplacé dans 3 pays sur invitation, afin de contribuer à des colloques et séminaires :

- La directrice générale de l'Agence Française de l'Adoption s'est rendue en Bulgarie les 20, 21 et 22 juillet 2015, invitée par l'Ambassade de France et accompagnée de la rédactrice au pôle Europe. L'Ambassade a sollicité l'expertise de l'AFA et son intervention au colloque organisé à Sofia relatif à la recherche des origines dans le cadre des adoptions et à destination des institutions, des Ministères et de la société civile bulgares. Cette intervention et cette participation au colloque, très appréciées, ont été également l'occasion de rencontres fructueuses avec les différents acteurs locaux de l'adoption internationale dont le Ministère de la Justice, Autorité Centrale pour l'adoption en Bulgarie.
- Le Directeur Adjoint s'est rendu en août 2015 en Italie pour intervenir à la conférence internationale organisée par *Amici dei Bambini* et réunissant des interlocuteurs italiens, français, espagnols, brésiliens et congolais. L'intervention de l'Agence a porté sur les évolutions des adoptions internationales en France et les enjeux et perspectives identifiées par un opérateur tel que l'Agence.
- Au Vietnam, la psychologue clinicienne de l'Agence Française de l'Adoption a été invitée à intervenir au colloque « La prise en compte des caractéristiques sociales, psychologiques et médicales des enfants présentés en adoption internationale » qui a eu lieu à Ho-Chi-Minh-Ville du 10 au 11 septembre 2015. A cette occasion, la psychologue est intervenue devant les directeurs de 40 centres de placements, professionnels de justice, professionnels de santé sur la thématique suivante : « La prise en compte des caractéristiques psychologiques des enfants placés en institution dans le processus d'apparement en vue d'adoption internationale ».

Par ailleurs, les équipes locales de l'Agence sont fréquemment sollicitées pour participer à des groupes de réflexion et de travail relatifs à l'adoption internationale dans le pays d'origine concerné.

III. L'ACTIVITÉ DU SERVICE INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

A)- L'INFORMATION ET LE CONSEIL

1. L'équipe du Pôle Information et Conseil (PIC)

Le début de l'année 2015 a été marqué par quelques changements dans la composition du Pôle Information et Conseil (PIC) puisque l'une des conseillères a changé de poste en interne. Son remplacement rapide a permis une stabilisation du pôle.

Ainsi, en 2015, le PIC est composé de 3 conseillers en adoption, d'une assistante et d'une coordinatrice dont le rôle est d'organiser l'activité du Pôle sous la responsabilité de la Cheffe du Service Information et Accompagnement.

Afin de délivrer des informations harmonisées et de qualité, les conseillers du PIC reçoivent une formation continue, notamment par les rédacteurs du Service International, sur l'actualité des pays partenaires. Ceci permet une mise à jour des informations délivrées aux adoptants qui contactent l'Agence au sujet de la réalité de l'adoption internationale.

Le pôle se réunit également de manière fréquente afin d'échanger sur des aspects d'actualité internationale, interne et organisationnelle.

2. Les missions du Pôle Information et Conseil

Ce pôle a pour principale mission d'informer et de conseiller les candidats à l'adoption qui s'adressent à l'Agence : l'équipe dispense des **informations et conseils sur les procédures en vigueur dans les pays, sur la mise en œuvre des projets et une aide à l'orientation des demandes des familles.**

Les conseillers répondent aux demandes des candidats lors d'entretiens personnalisés qui se déroulent **principalement à partir de la plateforme téléphonique**, mais aussi en **entretiens physiques au siège** et par **courrier**.

Ils sont également chargés de la **gestion des listes de demandes en attente** pour le Vietnam, la Russie, le Cambodge et Madagascar, ainsi que du traitement des requêtes des candidats et de celles provenant d'élus.

Ils assurent enfin le **suivi de l'Espace Adoptant** des candidats à l'adoption, disponible à partir du site internet du groupement : www.agence-adoption.fr.

3. L'activité du PIC en 2015

Durant l'année 2015, les conseillers ont particulièrement travaillé à améliorer la préparation des candidats à l'adoption et à développer la personnalisation de l'accompagnement.

➤ Entretiens téléphoniques

Le volume des appels téléphoniques reçus a légèrement diminué en 2015.

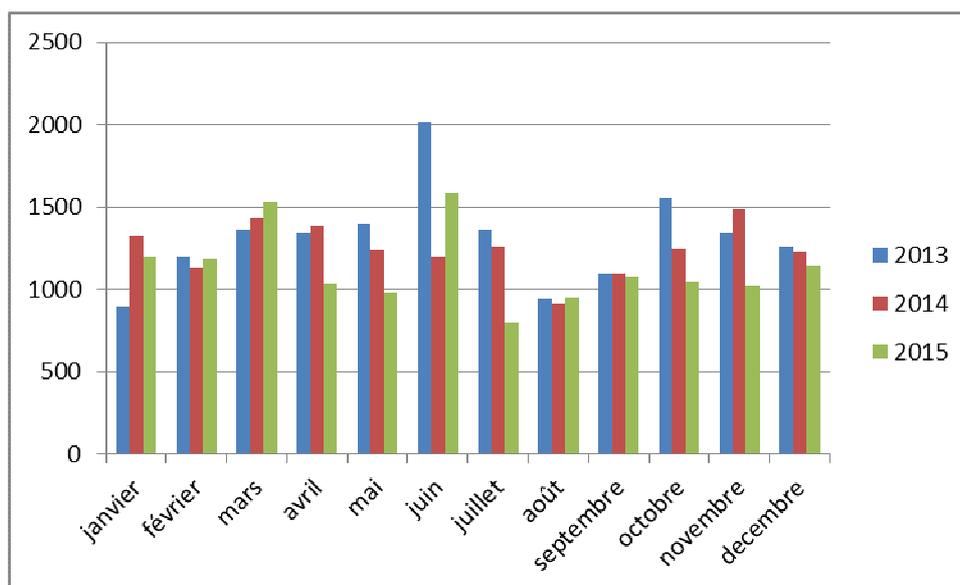
Cette baisse est compensée par un temps de communication qui continue à s'allonger de manière significative en raison de la complexification de l'adoption internationale. Par ailleurs, dans un souci d'accompagnement de qualité et de suivi personnalisé des candidats à l'adoption, les conseillères du Pôle rappellent désormais systématiquement toutes les familles ayant adressé une demande écrite à l'Agence. Le nombre d'appels émis

par les conseillères à destination des familles (« appels sortants ») est donc aujourd’hui un indicateur pris en compte.

Enfin, grâce à la formation continue et à la stabilisation des personnels du pôle, **la proportion des appels gérés en autonomie complète par les conseillers** (appels non transmis) **a considérablement augmenté** et **s’élève à 91,2%** pour l’année 2015.

- ⇒ Sur **13545 appels reçus en 2015** (14 933 en 2014), **11980 ont été intégralement traités par le pôle** de manière autonome. (11 692 en 2014).
- ⇒ **91,2% des appels ont été traités intégralement** (78,3% en 2014). Seuls 8,8% des appels ont été transférés vers les rédacteurs, ou les autres services de l’Agence. (21,7% en 2014).
- ⇒ En moyenne, **54 APPELS ENTRANTS** ont été **décrochés chaque jour par les conseillers du PIC en 2015** (58 en 2014).
- ⇒ **2356 APPELS** ont été **ÉMIS** par le pôle, ce qui représente une moyenne d’environ **10 appels par jour travaillé**.

Evolution comparative du volume d’appels entrants mensuel (2013-2015)



➤ **Aide à l’orientation en entretiens longs**

- **2 407 entretiens téléphoniques d’aide à l’orientation ont été menés en 2015** (1 980 en 2014), soit **200 entretiens mensuels** en moyenne ;
- **114 entretiens d’orientation se sont déroulés au siège de l’Agence**, soit **10 entretiens mensuels** en moyenne. (152 en 2014)

➤ **Mise en place d’un tutorat des nouveaux correspondants par les conseillers du PIC**

Au-delà de la poursuite du soutien prodigué aux nouveaux correspondants par les conseillers du PIC au moment de leur prise de poste, initiée en 2013, le PIC, toujours dans

l'optique d'accompagner de façon qualitative les familles en attente d'adoption, structure un système de tutorat sur la base du volontariat, proposé lors de la prise de fonction de chaque nouveau correspondant départemental. Ce soutien à la prise de poste a pour objectif de proposer aux familles un accompagnement de proximité de qualité.

➤ **Traitement des courriers et « pré-dossiers »**

Les conseillers du PIC sont également en charge du traitement du courrier et des « pré-dossiers » arrivant à l'Agence dès lors que ceux-ci sont incomplets, mal orientés, ou orientés vers un pays pour lequel l'Agence ne peut pas envoyer de dossier. Le nombre de courriers reçus par le pôle est stable.

En 2015, le PIC a traité **891 courriers et pré dossiers** (892 en 2014) soit une moyenne de **75 courriers par mois**.

➤ **Forte diminution du nombre de dossiers enregistrés sur les listes de demandes en attente à fin 2015, grâce au travail d'accompagnement et d'information des conseillers.**

Au 31 décembre 2015, on compte 874 dossiers inscrits en liste de demandes en attente pour le Vietnam, la Russie, Madagascar ou le Cambodge (contre 1531 à la fin l'année 2014).

Cette diminution est liée non seulement à la mise en œuvre de la « confirmation annuelle 2015 » (cf. infra) mais également à l'accompagnement plus approfondi et personnalisé mis en place par les conseillères du PIC. En effet, depuis le début de l'année, **chaque conseiller est référent pour le suivi d'une des 4 listes d'attente**. Ceci permet une **personnalisation et un accompagnement beaucoup plus soutenus des candidats à l'adoption**.

Tout au long de l'année 2015, les conseillers ont ainsi mené la réorientation des candidats enregistrés en liste de demandes en attente dont le projet ne correspondait pas aux profils des enfants proposés par le pays concerné, afin que leur projet ait davantage de chances d'aboutissement.

Les conseillers du PIC ont réceptionné cette année **une centaine de pré-dossiers pour des demandes d'enregistrement pour des pays en liste d'attente**. Parmi ces demandes, près de 80 % ont abouti à un enregistrement, notamment sur la liste d'attente Russie. Les 20% des pré-dossiers refusés concernaient principalement des demandes pour le Vietnam qui ne répondaient pas aux profils des enfants proposés par ce pays.

Le travail d'accompagnement des conseillers du PIC s'est principalement situé au niveau de la réorientation des familles vers un autre pays pouvant correspondre davantage à leur projet mais aussi il a parfois conduit à dissuader les candidats dont le projet ne correspondait malheureusement pas à la réalité de l'adoption internationale.

Ainsi, au 31 décembre 2015, on compte **874 dossiers inscrits en liste de demandes en attente** (1 531 candidatures à fin 2014, 2 047 à fin 2013) :

- ✓ 570 pour le Vietnam (1042 en 2014)
- ✓ 74 pour le Cambodge (128 en 2014)
- ✓ 162 pour la Russie (218 en 2014)
- ✓ 68 pour Madagascar (143 en 2014)

➤ **Un temps fort dans l'accompagnement des candidats : la confirmation annuelle des projets 2015**

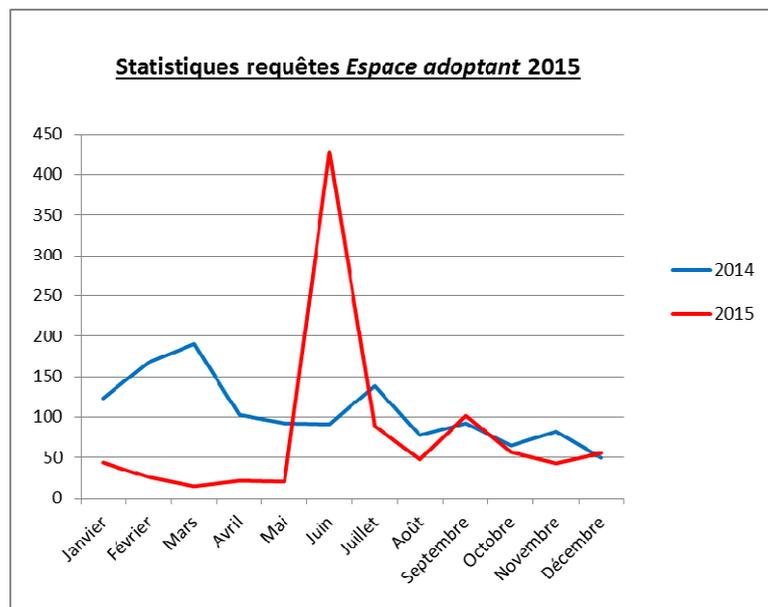
Pour répondre à nos pays partenaires qui attendent de l'Agence une information en temps réel sur l'actualité des projets d'adoption de nos familles, l'AFA a à nouveau invité cette année les candidats à confirmer avant l'été leur projet d'adoption en cours. Cette demande de confirmation vaut pour tous les dossiers ayant fait l'objet d'un « projet de mise en relation » mais également pour tous ceux qui sont enregistrés sur les listes de demandes en attente. En 2014, du fait de circonstances exceptionnelles, cette confirmation n'avait pas eu lieu.

Comme indiqué précédemment, la confirmation annuelle obligatoire de chaque projet a permis une mise à jour importante des listes menée par l'ensemble de l'équipe du PIC. Ainsi, suite à cette dernière et après le travail d'information des conseillers sur l'actualité et la réalité de l'adoption internationale, **plus de 650 dossiers ont été archivés des listes de demandes en attente.**

➤ **L'Espace adoptant : un vecteur d'échanges apprécié par les familles**

Créé en septembre 2009 dans le souhait de répondre à l'attente des candidats à l'adoption, l'*Espace adoptant* sur le site internet de l'AFA a, depuis, fortement évolué. En effet, s'il permet depuis 2010 aux familles en attente d'adoption de confirmer annuellement leur projet à l'AFA, il est progressivement devenu un espace d'échange d'informations interactif entre les familles et l'Agence. Les candidats peuvent grâce à son intermédiaire, consulter les données relatives à leur candidature, l'état d'avancement de leur dossier mais également suivre leurs correspondances avec l'Agence et communiquer de nouvelles informations à nos services.

Sur l'année 2015, **944 requêtes via l'Espace Personnel** ont été traitées par le Pôle Information et Conseil. (1272 en 2014)



➤ **Suivi des appels à candidatures**

Comme chaque année, le Pôle Information et Conseil a accompagné plusieurs **appels à candidatures** (Haïti, Mexique, Pérou, Philippines, Thaïlande, cf. service international).

FOCUS - LE RÔLE CLÉ DES CONSEILLERS DU PIC DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Porte d'entrée des interactions des candidats avec l'Agence, l'équipe du Pôle Information et Conseil a une mission très transversale qui la conduit à être potentiellement en contact avec l'ensemble des quelques 19 000 candidats agréés en vue d'adoption. Certains candidats se tournent même vers les conseillers avant leur agrément bien que le mandat de l'Agence commence après : les échanges consistent alors plus généralement à les renseigner et à les rediriger vers les départements.

En ce qui concerne les **7631 couples ou candidats célibataires ayant actuellement un dossier enregistré à l'Agence**, les conseillers agissent à différents niveaux selon les situations. Ils sont en effet les **interlocuteurs principaux des 874 candidats dont le dossier est enregistré en liste de demandes à l'AFA. Il en va de même pour les 2988 candidats ayant un dossier enregistré par l'Agence et qui travaillent actuellement à la concrétisation d'une orientation**, voire à la redéfinition de leur projet, parfois en lien avec le Pôle Santé.

Par ailleurs, les conseillers du PIC sont également en lien au quotidien avec les 1500 couples ou candidats dont les dossiers sont en cours de préparation ou déjà envoyés vers un pays partenaire de l'Agence et suivis par les rédacteurs spécialistes au sein des Pôles géographiques. Pour accompagner au mieux ces candidats, **rédacteurs et conseillers travaillent en étroite collaboration** pour déterminer, selon le type de besoins exprimés par les candidats, les réponses qui pourront être apportées par chacun. C'est également cette dynamique qui prévaut pour l'accompagnement des **2269 familles actuellement en cours de suivi après une adoption via l'AFA**.

Ce rapport s'efforce de présenter des éléments factuels et chiffrés sur l'activité du Pôle Information et Conseil mais il est essentiel de ne pas oublier le versant humain et relationnel du travail des conseillers : grâce à sa stabilisation, le pôle a su gérer au mieux l'évolution de la nature des appels et l'accompagnement complexe des candidats souvent contraints de s'adapter à une réalité qu'ils ne supposaient pas au début de leurs démarches.

Face au contexte actuel de l'adoption internationale et au vu de la complexité des procédures, il a d'ailleurs paru essentiel de **proposer un accompagnement plus soutenu et personnalisé aux familles**, l'objectif étant d'améliorer la relation de confiance entre les conseillers et les candidats afin de mieux les préparer et les soutenir dans leurs démarches, leurs interrogations, leurs doutes...

En ce sens, les temps d'accompagnement personnalisés revêtent différentes dimensions :

- Approche de la réalité de l'adoption internationale
- Conseil / orientation / réorientation en termes de pays à cibler
- Questionnement sur la parentalité / filiation adoptive / projection et idéalisation
- Ecoute / identification des besoins de la famille
- Diagnostic / analyse de la situation et des options
- Echanges autour de la faisabilité ou non du projet
- Soutien dans le début d'un processus de renoncement, en lien avec le Pôle santé.

L'accompagnement des familles par le Pôle Information et Conseil de l'Agence est donc primordial puisqu'il s'agit très fréquemment pour celles-ci de redéfinir leur projet initial, ce qui nécessite des niveaux d'empathie et de technicité fortement accrus chez les conseillers.

Répartition des **7631** dossiers des candidats actuellement en lien avec l'A.F.A. (au 31/12/2015)

Dossiers enregistrés NON ORIENTES	Dossiers en liste de demandes en attente	Dossiers avant Projet de Mise en Relation (PMR)	Dossiers en cours de constitution	Dossiers en cours d'envoi	Dossiers en traitement dans pays d'origine	Dossiers en cours d'apparement	Dossiers en cours de suivi post-adoption
2988	874	127	173	25	1150	25	2269

3862			
-------------	--	--	--

Dossiers accompagnés par les conseillers du PIC

		1500	
--	--	-------------	--

Dossier en cours de préparation ou déjà envoyés dans les pays partenaires

		874 + 1500 = 2374	
--	--	--------------------------	--

Dossiers orientés

		1500 + 2269 = 3769	
--	--	---------------------------	--

Dossiers pris en charge par les pôles géographiques (accompagnement mixte PIC /PG)

		2374 + 2269 = 4643	
--	--	---------------------------	--

		2374 + 2988 = 5362	
--	--	---------------------------	--

Total des dossiers en attente d'adoption

		Total = 7631	
--	--	---------------------	--

Total des dossiers des candidats enregistrés dans la base et actuellement en lien avec l'A.F.A

*Cette présentation ne tient pas compte des dossiers archivés (abandon de projets, suivi post-adoption terminés, etc...)

B). L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL ET PSYCHOLOGIQUE DES FAMILLES

1. L'équipe du Pôle Santé

Le Pôle Santé est composé d'une psychologue clinicienne (temps plein) et d'un médecin omnipraticien entré en fonction en septembre 2015 (80%).

La vacance du poste de médecin pendant 4 mois en 2015 a fortement impacté l'accompagnement des candidats sur les aspects médicaux, tant pour la préparation et l'aide à la délimitation des projets que dans le suivi des apparentements.

Depuis l'été 2015, grâce à la mise en place d'un contrat de vacation, l'équipe bénéficie du soutien et de l'expertise du Docteur Frédéric SORGE, pédiatre à l'Hôpital Necker où il intervient notamment dans le cadre d'une Consultation Adoption.

2. Les missions du Pôle Santé

L'équipe du Pôle Santé intervient auprès des candidats à l'adoption, lors d'entretiens individuels ou de réunions de préparation, pour assurer un accompagnement psychologique et délivrer des conseils médicaux afin de faciliter la délimitation du projet d'adoption. Cet accompagnement se décline tout au long du projet, durant la période d'attente, au moment de la transmission de la proposition d'enfant, lors de la rencontre dans le pays d'origine et, parfois, lors du retour en France lorsque le projet a abouti.

Le médecin et la psychologue renforcent l'efficacité des actions d'accompagnement et de préparation des candidats dans le cadre de la procédure dédiée aux projets d'adoptions d'enfants présentant des besoins spécifiques. Coordinée par la psychologue, cette procédure créée en 2009 permet aux futurs parents adoptants d'être sensibilisés aux besoins des enfants et de les aider à poser clairement les limites de leur projet, avant que l'AFA ne l'adresse à un pays déterminé. C'est parmi ces candidats que l'AFA recherche des adoptants potentiels pour les enfants proposés « en flux inversé » par les pays d'origine.

3. L'activité du Pôle Santé en 2015

a. L'accompagnement individuel

L'équipe du Pôle Santé est à la disposition des candidats qui sollicitent un accompagnement personnalisé. Ce dernier prend la forme d'entretiens par téléphone, au siège de l'Agence (préférentiellement), mais aussi d'échanges par courriel et *Skype* notamment lorsque les candidats vont rencontrer l'enfant dans son pays d'origine.

Ces entretiens peuvent en effet revêtir différentes dimensions :

Gestion de l'attente : Ces entretiens permettent de faire le point sur le projet des adoptants et de les accompagner dans la durée, vers l'aboutissement ou le renoncement de leur démarche.

Aide à la délimitation des projets : Cf. *infra*, il s'agit d'accompagnement renforcé des candidats ayant un projet d'adoption d'enfants à besoins spécifiques.

Analyse des dossiers des enfants : Le Pôle Santé analyse les dossiers d'enfants reçus à l'Agence afin d'accompagner le rédacteur dans la transmission de la proposition d'appareillement aux candidats.

Conseils au moment de l'appareillement : Les adoptants sont invités à prendre contact avec le Pôle Santé pour procéder à une lecture accompagnée du dossier de l'enfant proposé en adoption, en vue de solliciter d'éventuels compléments d'informations auprès du pays d'origine et de les orienter vers des professionnels spécialisés, en fonction des éléments du dossier.

Dans certains pays, les candidats manquent de données sur l'état de l'enfant avant d'aller le rencontrer. Ils doivent par conséquent s'être préparés en amont afin de recueillir, sur place, les compléments d'information qui leurs seront utiles pour prendre une décision éclairée. Il s'agit de les accompagner dans ces moments forts émotionnellement où la rencontre avec l'enfant peut compliquer la prise de distance nécessaire à une décision difficile.

Entretiens post-adoption : La psychologue et le médecin de l'AFA reçoivent régulièrement les familles adoptives et interviennent à la demande lors de situations nécessitant un étayage particulier, en lien étroit avec le rédacteur et l'équipe départementale concernés.

b. L'accompagnement collectif

(cf infra : focus sur la préparation des familles à l'AFA)

Le Pôle Santé est un acteur majeur dans la construction et dans l'animation des formations conduites à l'Agence en direction des adoptants.

Ainsi, **la psychologue est intervenue dans la totalité des 58 sessions de préparation des familles proposées au siège de l'AFA en 2015.**

Elle participe à la conception de chaque nouveau module de formation et a intégralement monté les sessions destinées aux candidats ayant un projet d'adoption d'enfant à besoins spécifiques. **(11 sessions de ce type en 2015, contribuant à la préparation de 152 candidats).**

En 2015, la psychologue a également poursuivi le travail de déploiement du parcours de préparation en 4 modules, en assurant par intérim la coordination du projet.

Depuis son arrivée en septembre 2015, le médecin, comme ses prédécesseurs, est également très impliqué dans la conception et l'animation des sessions de préparation dans lesquelles il a presque systématiquement vocation à intervenir.

c. L'accompagnement renforcé des candidats en vue de l'adoption d'un enfant à besoins spécifiques

L'adoption d'enfants à besoins spécifiques et l'accompagnement personnalisé qu'il requiert auprès des candidats constituent une préoccupation de l'Agence.

Depuis 2009, une procédure a été mise en place à l'AFA pour accompagner les postulants :

- ceux qui disposent d'un agrément pour l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques ;
- ceux qui souhaitent entamer une réflexion avec l'équipe du Pôle Santé autour d'un éventuel accueil d'un enfant à besoins spécifiques.

Après contact avec le Conseil Départemental, le Pôle Santé adresse aux candidats :

- un questionnaire à pré-remplir avec l'aide d'un médecin de leur choix,
- une note explicative présentant la procédure en flux inversé
- une information pour se rendre à une prochaine session de formation spécifique.

Le « questionnaire Enfants à besoins spécifiques »

Le premier objectif des procédures dédiées à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques consiste en l'accompagnement des candidats dans la réflexion et la délimitation de leur projet quant au profil de l'enfant attendu. Dans ce cadre, le médecin et la psychologue s'appuient sur les questionnaires d'aide à la réflexion (santé et enfants grands/fratries).

Les entretiens individuels « d'aide à la délimitation des projets »

Lorsque les candidats ont renseigné ce questionnaire avec l'aide d'un professionnel de leur choix, ils sont invités à rencontrer la psychologue et le médecin de l'Agence. Lors de cet entretien, les candidats sont aidés dans l'identification des difficultés relatives au vécu et au passé de l'enfant qu'ils accepteraient d'adopter. Avec le médecin de l'Agence, l'intégralité des particularités médicales figurant dans le questionnaire est reprise en insistant sur les implications générées en tant que parents sur le choix qu'ils s'approprient à faire en se prononçant sur telle ou telle particularité. Il s'agit, en effet, de permettre aux adoptants de prendre leur décision en toute connaissance de cause (après avoir reçu une information éclairée sur les implications relatives aux pathologies évoquées).

Lors de ces rendez-vous, la psychologue et le médecin sensibilisent les adoptants aux limites du dossier de l'enfant qui est transmis par le pays d'origine lors des propositions d'appariement et aux incertitudes qui en découlent. Passée cette étape, certains candidats sont invités à contacter leur Conseil départemental afin d'étayer leur réflexion et adapter leur notice d'agrément au projet. De plus, les adoptants ont la possibilité de contacter le médecin et la psychologue de l'AFA à tout moment de leur parcours, pour toutes questions sur leur projet.

En 2015, « 263 questionnaires EBS » ont été envoyés et 110 familles ont été accompagnées dans le cadre de la délimitation de leur projet d'accueil d'un enfant à besoins spécifiques.

d. L'accompagnement des candidats dans le cadre des adoptions « en flux inversé » *(pré-appariement proposé par l'AFA à la demande du pays d'origine)*

Contrairement aux propositions classiques d'appariement, pour lesquelles le pays d'origine choisit une famille pour un enfant, la procédure dite de « flux inversé » consiste à déléguer la responsabilité de l'appariement d'enfants à besoins spécifiques à l'Agence ou aux opérateurs privés. Ainsi, le pays d'origine transmet un dossier d'enfant à un ou plusieurs partenaires agréés pour l'adoption qui ont, ensuite, la responsabilité de proposer une famille pour l'adoption de cet enfant. C'est ensuite le pays d'origine qui valide le pré-appariement proposé.

En amont, l'Agence identifie les projets des candidats qui pourront répondre réellement aux demandes des pays partenaires : ils doivent autant que possible être orientés en parallèle vers un pays où ils peuvent entamer une démarche classique d'adoption.

Ces projets spécifiques se distinguent par une ouverture à l'adoption d'enfants présentant des besoins spécifiques correspondant à des particularités importantes

qui ont conduit à l'absence d'identification par l'autorité centrale du pays d'origine d'adoptants potentiels. Ils impliquent une plus grande disponibilité des futurs parents ainsi que la disponibilité de plateaux techniques spécialisés à proximité de leur lieu de résidence. Il peut s'agir également d'une ouverture à l'adoption d'un enfant (ou d'une fratrie) dont l'apparement par le pays de naissance a été rendu difficile du fait de l'origine de l'enfant ou de la fratrie.

Concrètement, les candidats retenus en vue d'une adoption en « flux inversé » ont défini leur projet d'adoption en amont avec le Conseil départemental puis lors des entretiens avec le Pôle Santé de l'Agence. Ces candidats sont sensibilisés aux diverses implications de cette procédure très particulière (**préparation obligatoire** mise en place par l'Agence depuis 2013).

Lorsqu'un dossier d'enfant pour une adoption en « flux inversé » parvient à l'AFA, il est examiné par le Pôle Santé et une requête est lancée sur la base de données EBS-AFA pour rechercher des adoptants qui correspondent au profil de l'enfant et donc susceptibles de répondre aux besoins de cet enfant.

Une ou plusieurs de ces candidatures sont retenues en commission. Le choix est validé après échange avec le Conseil départemental concerné. L'AFA prend alors contact avec la première famille identifiée pour lui faire part de cette pré-proposition. Une rencontre à l'Agence est organisée avec la psychologue et le médecin du Pôle Santé et la rédactrice du pays concerné afin de présenter le dossier à la famille, de répondre à ses questions, de lui indiquer d'éventuels compléments d'informations à demander au pays d'origine et de l'orienter vers des professionnels spécialisés pour un avis supplémentaire.

Cependant, le dossier ayant souvent été proposé par le pays d'origine à plusieurs opérateurs, le processus de recherche de familles peut être soudainement interrompu du fait de l'apparement par un autre opérateur que l'AFA. Lorsque la famille accepte une pré-proposition, l'Agence informe le pays d'origine et lui communique la candidature de la famille. Les candidats doivent garder à l'esprit que l'acceptation d'une pré-proposition n'est pas une garantie d'aboutissement du projet car le pays d'origine reste décisionnaire. En effet, le pays d'origine de l'enfant doit d'abord accepter et valider la candidature avant que la procédure d'apparement classique puisse débuter.

Adoptions en « flux inversé » en 2015

=> 102 dossiers d'enfants réceptionnés.

=> 60 dossiers examinés par la « commission EBS » interne à l'AFA, en vue d'une recherche d'adoptants.

=> 19 adoptions finalisées en 2015 et 11 adoptions en cours de finalisation.

Le Pôle Santé entretient des liens réguliers avec les consultations pédiatriques et pédopsychiatriques d'adoption, les associations de familles adoptives, les Conseils départementaux, la MAI, la DGCS, et les correspondants dans les pays d'origine en vue de faciliter l'accès des adoptants aux ressources spécialisées -notamment médicales et psychologiques- et de contribuer aux réflexions en cours.

Médecin et psychologue ont à cœur de développer des synergies au bénéfice d'un meilleur accompagnement des familles vers la parentalité adoptive, afin de répondre à l'évolution des besoins des enfants proposés à l'adoption internationale.

C. UNE ANIMATION COLLÉGIALE DU RÉSEAU DES DÉPARTEMENTS EN 2015

L'animation du réseau des correspondants départementaux s'est effectuée de manière très collégiale en 2015 du fait de l'absence, durant 9 mois, de la Cheffe du Service Information et Accompagnement, chargée de la relation avec les départements. L'implication soutenue de plusieurs professionnels de l'équipe du siège, a ainsi permis la poursuite de la formation continue des correspondants départementaux (3 journées de formation au siège de l'AFA), l'organisation d'un séminaire d'échanges et de travail (en octobre), le développement de divers chantiers en cours (notamment le parcours de préparation des familles en 4 modules et en visio-conférence) mais aussi le lancement de nouveaux projets (module d'accompagnement des familles en post adoption).

Fin 2015, le réseau des correspondants départementaux de l'AFA était composé de 145 correspondants officiellement désignés par les Présidents des Conseils départementaux (142 en 2014) et de 46 référents.

1. L'information et la formation continue des professionnels en charge de l'adoption dans les départements

a. Des échanges d'information fluides entre l'Agence et ses correspondants départementaux, notamment grâce à la liste de diffusion « afa-actualités »

En 2015, l'Agence a maintenu un rythme significatif de communications par mailing à destination des départements, portant notamment sur l'évolution de l'actualité dans l'adoption internationale. Grâce à une *liste de diffusion* rassemblant l'ensemble des correspondants départementaux et modérée au niveau du siège, l'Agence a ainsi adressé à ses correspondants départementaux **54 communiqués internet** en exclusivité pré-diffusion grand public **ou autres mailings d'informations diverses** (74 en 2014).

Il est à noter que les départements se saisissent également directement de cette liste de diffusion afin d'échanger entre eux et avec l'AFA sur leurs pratiques. En 2015, pas moins de **18 échanges de pratiques se sont déroulés via ce réseau** à l'initiative d'interlocuteurs départementaux désireux de recueillir des analyses techniques, conseils ou retours d'expérience sur des sujets dépassant régulièrement le cadre strict de l'adoption internationale. Les questions ont en effet porté sur la procédure d'agrément, les modalités de refus / retrait d'agrément mais aussi sur l'adoption des pupilles de l'Etat. Enfin, certains départements ont pu, en lien étroit avec le siège de l'AFA, utiliser cet outil de diffusion pour rechercher des familles pour des pupilles de l'Etat pour lesquels aucun candidat n'avait pu être identifié sur leur territoire.

b. Trois journées de formation au siège de l'AFA

Le 19 janvier 2015, l'Agence a accueilli en son siège **11 correspondants** nouvellement désignés, en provenance de 8 départements, pour une journée de formation portant sur les réalités de l'adoption internationale, les profils des enfants confiés mais aussi les procédures et modalités de collaboration avec l'AFA ainsi que les divers outils mis à leur disposition.

Les 1^{er} et 9 juin, deux autres journées de formation, ouvertes à tous ceux qui le souhaitent, ont permis à **19 correspondants** de bénéficier d'une mise à jour très complète de l'état des partenariats de l'AFA dans chacun des pays concernés. Ce fut l'occasion pour eux d'échanger avec les rédacteurs spécialisés sur les différents pays mais aussi avec les autres professionnels du siège de l'AFA concourant à l'accompagnement des familles.

2. Le séminaire d'automne : un temps privilégié de formation et d'échanges

Séminaire d'automne 2015 des correspondants AFA



L'Agence Française de l'Adoption (AFA) a réuni, en octobre, ses correspondants départementaux et ses correspondants à l'étranger, dans le cadre d'un séminaire de travail à l'institut le Val Mandé (Val-de-Marne).

Cet événement s'est déroulé **autour de ses partenaires de Roumanie et d'Albanie**, invités grâce à un partenariat avec la Mission de l'Adoption Internationale.

Pour ce séminaire d'automne, il a été proposé de réfléchir plus largement autour du **parcours et du vécu de l'enfant adopté**. Parmi les temps forts du séminaire :

L'intervention du Dr Frédéric SORGE

Pédiatre et responsable des « consultations adoption » au Groupe Hospitalier Necker-Enfants-malades à Paris, le Dr Frédéric SORGE est intervenu sur le thème : « *Le travail des « consultations adoption » avant la prise de décision de l'adoption puis après l'arrivée de l'enfant, en tenant compte de son parcours et de son vécu* ».

Il a redit le changement radical du profil des enfants adoptés à l'international, observé ces dernières années, évolution marquée vers une plus grande fréquence des pathologies et/ou des handicaps chez ces enfants.

Aussi, le Dr SORGE préconise que les enfants adoptés à l'étranger soient orientés dans le mois qui suit leur arrivée en France vers une consultation de pédiatrie spécialisée en adoption (les anciennes COCA). La liste de ces consultations est disponible sur le site internet de l'AFA.



Le Dr Frédéric SORGE aux côtés du Dr Gérard GARNIER, médecin de l'AFA

Ces enfants pourront y bénéficier d'un bilan clinique général ainsi que d'un bilan biologique de dépistage. En concertation avec les médecins traitants de proximité et la famille, le médecin de la consultation adoption proposera, en fonction de chaque situation, un projet de soin et d'accompagnement adapté.

Le Dr SORGE a rappelé que le contenu du dossier médical des enfants retraçant leurs antécédents de santé est très disparate en fonction du pays d'origine. Ce dossier permet cependant de connaître et d'identifier les facteurs de risque auxquels les enfants ont pu être exposés. Il faut que les parents qui ont un projet d'adoption internationale soient informés de cette incertitude.

L'intervention du Dr Pierre LEVY SOUSSAN

Le Dr LEVY SOUSSAN, psychiatre, est intervenu sur la problématique : « **Comment travailler sur les situations préoccupantes, afin de prévenir les échecs de l'adoption.** »

Depuis plus de quinze ans, en tant que directeur de l'équipe pluridisciplinaire spécialisée dans l'adoption et la filiation (COFI), il travaille autour de la question : comment se construit une filiation ? La COFI a ainsi naturellement par la suite porté son intérêt sur les facteurs de risques et sur les échecs d'adoption.

Si l'intervention du Dr SORGE a permis de lister les problèmes somatiques des enfants adoptables aujourd'hui, il importe de repérer les difficultés d'un autre ordre : repérer la possible dysparentalité.



*Pierre LEVY SOUSSAN
devant les correspondants AFA*

Pour le Dr LEVY SOUSSAN, il y a quatre facteurs de risques à repérer, qui seront chacun à mettre en lien avec « le vécu relationnel », dernier point de son exposé :

1. Le contexte social, politique, culturel de l'adoption : les LOIS de l'adoption.
2. L'histoire pré-adoptive des candidats : travail cadre de l'agrément.
3. L'histoire pré-adoptive de l'enfant.
4. Le matching ou apparentement.
5. Le vécu relationnel, avec ses deux périodes : la lune de miel et la lune de fiel.

La projection du film « L'ENFANT DU DIABLE ».

C'est le titre du film documentaire que **Marion LE ROY DAGEN**, une française adoptée en Roumanie sous la période Ceausescu, a tourné, en 2014, en collaboration avec la photo-journaliste Elisabeth Blanchet et la réalisatrice Ursula Wernly Fergui - Kanari Films.

La thématique de ce documentaire : Que sont devenus les enfants nés en Roumanie et adoptés à l'international ? Sous la dictature Ceausescu, près de 30 000 enfants roumains ont été adoptés dans 7 pays principaux : États-Unis, Espagne, Italie, Suisse, Israël, Canada et la France. Aujourd'hui ces enfants, devenus adultes, sont en quête de réponses sur leurs origines.

Malgré la variété des acteurs spécialisés dans le domaine de l'adoption (associations, conseils départementaux, ministère des affaires étrangères, organismes d'accompagnement à l'adoption etc.), l'organisation de l'adoption, notamment internationale, ne permet pas de répondre aux questions que se posent les adoptés sur leur origine. La post-adoption et la quête des origines, qui se traduit souvent par la quête d'identité, restent des sujets complexes, mal connus, voire tabous dans les familles françaises.



*Les autorités roumaines et Béatrice BIONDI
entourées de 3 des enfants adoptés en
Roumanie dans les années 80*

3. Le groupe de travail « préparation et accompagnement » continue sa progression avec 4 réunions en 2015

Après 18 mois d'élaboration et de lancement du « parcours de préparation des familles » en 4 modules (de mi 2013 à fin 2014), le groupe de travail dédié a continué à se réunir en 2015 sous une forme plus resserrée avec un noyau dur de 5 départements que sont l'Aisne, le Cher, l'Indre-et-Loire, la Somme et le Var, auxquels s'associent ponctuellement d'autres professionnels, issus notamment des équipes de la Charente, du Gers, de Paris et de Seine-Saint-Denis.

La **réunion du 26 janvier 2015** a permis un état des lieux complet sur la première édition du parcours, expérimentée entre septembre 2014 et janvier 2015. Elle fut également l'occasion de développer le travail sur le contenu du « Cahier du participant », dont la forme est encore évolutive à ce jour.

Le 29 juin, une deuxième réunion du groupe a permis un bilan de la deuxième édition, notamment sur les aspects techniques de la visio-conférence. **Au cours des échanges est né le projet de créer un « module 5 » dédié aux candidats ayant effectivement adopté un enfant, afin de les accompagner dans la parentalité.**

Une troisième réunion du groupe s'est donc tenue **le 30 septembre 2015**, en marge du séminaire d'automne, afin de dessiner les contours de cette nouvelle session. Il a été décidé d'élaborer un questionnaire à destination de familles adoptives, afin de partir du besoin exprimé par ces dernières pour construire un module qui y réponde de manière efficace.

Le 14 décembre 2015, la quatrième réunion de l'année a permis une première présentation des taux de satisfaction des candidats sur les trois premières éditions du parcours (cf. infra), ainsi que la finalisation du questionnaire susmentionné, actuellement adressé aux familles ciblées par les départements participant au groupe.

4. SIX déplacements de l'AFA auprès des équipes adoption des départements

Les 18 février, 25 septembre et 1^{er} décembre : Madame Béatrice BIONDI, Directrice Générale de l'AFA, et/ou **Madame Sandrine PÉPIT**, rédactrice Amériques, ont effectué 3 déplacements à **Lyon** métropole, dans le cadre du suivi étroit d'une adoption complexe réalisée au Chili.

Du 8 au 10 avril, Monsieur Jean-Michel RAPINAT, Directeur Adjoint, s'est lui aussi déplacé auprès des professionnels de la **métropole de Lyon** pour un temps de formation et d'échanges.

Le 28 mai, Madame Salomé KAMIONER, coordinatrice des actions de suivi post-adoption à l'AFA, s'est rendue à **TOULON** pour un colloque organisé conjointement par la Mission de l'Adoption Internationale et le département du VAR, autour des problématiques post-adoption.

Enfin, le 4 décembre 2015, Mesdames Christine du RÉAU (Cheffe du Service Information et Accompagnement) et **Liliana MINGITA (Psychologue)** se sont déplacées à **Macon, en Saône-et-Loire** pour y rencontrer **une quinzaine de professionnels** le matin au cours d'une réunion d'échanges de pratiques extrêmement riche et **une quarantaine de candidats l'après-midi** avec lesquels elles ont évoqué le contexte de l'adoption internationale et l'accompagnement proposé par l'AFA.

D. UNE RÉFLEXION CONTINUE ET PARTENARIALE POUR AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ ADOPTIVE

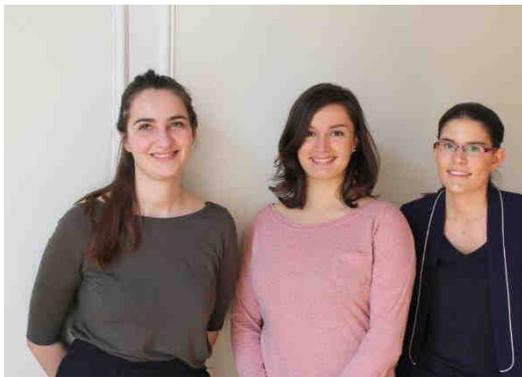
Tout au long de l'année 2015, l'AFA a continué à promouvoir une dynamique de formation et de réflexion à destination des professionnels de l'équipe mais aussi des correspondants départementaux et autres partenaires extérieurs du groupement, dans l'objectif de renforcer l'accompagnement à la parentalité adoptive.

1. Formations internes et « Matinales »

La mise en place d'une formation continue en interne est notamment apparue essentielle dans la conduite d'un accompagnement de qualité en direction des candidats à l'adoption et des familles adoptives. Dédiée principalement aux membres de l'équipe du siège de l'AFA, cette formation a vocation à être ouverte aux correspondants départementaux voire aux CLE par l'intermédiaire de la visio-conférence dans le futur. Dans une dynamique partenariale, l'AFA a décidé d'élargir régulièrement le cadre de ces rencontres en y associant les associations et départements partenaires de la région parisienne. Nous les appelons alors « Les matinales ».

L'AFA propose ainsi une démarche multidisciplinaire et partenariale, visant à croiser les regards sur les différentes thématiques connexes à ses missions. Les intervenants sont aussi bien des personnes ressources membres de l'équipe AFA, que des partenaires français ou étrangers témoignant d'une expérience en matière d'adoption nationale et/ou internationale, de protection de l'enfance, de filiation, d'inter-culturalité, de santé mentale et/ou physique, de soutien à la parentalité, etc.

- **Le Jeudi 29 Janvier: 5ème Matinale de l'AFA, autour de Patricia CHALON**, psychologue de la Famille Adoptive Française, Rédactrice en chef d'Enfance Majuscule, sur le thème de son dernier ouvrage: « **L'adoption bien-traitante** »



En mars 2015 : Temps de formation interne de l'équipe autour des 3 auditrices de justice (élèves de l'Ecole Nationale de la Magistrature) suite aux travaux de réflexion effectués durant leur stage de 6 semaines à l'AFA, sur les thèmes suivants :

- la notion d'intérêt supérieur de l'enfant
- la jurisprudence administrative en matière de refus d'agrément
- quel levier juridique pour les familles ne respectant pas le suivi post-adoption ?

- **Le Mardi 2 Juin, 6ème Matinale de l'AFA autour du Dr Catherine DARTIGUENAVE**, médecin de Santé publique, médecin de l'AFA et chargée des relations avec les départements de 2006 à 2013 et de **Stéphanie TOUTAIN**, maître de conférences au Département des Sciences Sociales de l'Université Paris Descartes, et rattachée au CERMES3 (Université Paris Descartes - Cnrs - Inserm), sur le thème : Présentation du livre « **La tête dans le désordre** », l'exposition prénatale à l'alcool et troubles causés par l'alcoolisation fœtale, à partir de quatre témoignages de familles adoptives et biologiques.

2. Les interventions publiques en France

Au-delà des déplacements effectués à l'invitation des équipes adoption départementales (cf. supra, II.C), la direction de l'Agence, le Pôle Santé et certains rédacteurs ont répondu à diverses invitations de partenaires (OAA, APPO, etc...) afin notamment de proposer un état des lieux de la situation des adoptions internationales ainsi que le mode de fonctionnement de l'agence et les enjeux auxquels elle fait face au quotidien.

Le 17 Janvier, Madame Liliana MINGITA, psychologue, a répondu à l'invitation du Conseil National des Adoptés pour une rencontre d'échanges autour de la question de la recherche des origines.

Le 30 janvier, Madame BIONDI, Directrice générale de l'AFA, est intervenue aux Etats généraux du droit de la famille, organisés par le **Conseil National des Barreaux,** pour présenter le contexte de l'adoption internationale.

Le 2 Février, la **Directrice générale** de l'AFA a présenté le programme colombien des «vacaciones de verano » au cours d'un colloque organisé à Paris par **Enfance et Familles d'Adoption (EFA).**

Le 15 mars, Madame MINGITA s'est rendue à Valence à l'invitation d'EFA, pour y dispenser une formation sur l'adoption d'enfants grands et de fratries.

Le 12 Avril, elle s'est rendue à **Meudon** pour une intervention sur l'adoption d'enfants à besoins spécifiques via la procédure en « flux inversé » à l'AFA.

Le 23 mai 2015, Madame Marine MARCON, rédactrice Asie, a répondu à l'invitation de l'APPO Racines thaïlandaises pour rencontrer une douzaine de familles à Crouy sur Ourcq. Les échanges ont visé à aider les candidats à gérer l'attente et à accompagner les adoptants dans la finalisation de la procédure en France.

Le 17 octobre 2015, Monsieur Aliocha NGUYEN, rédacteur Asie, s'est rendu à Mandres-les-Roses à l'invitation de l'APPO PAEPAMA, pour y rencontrer des familles ayant adopté aux Philippines ou en démarche d'adoption vers ce pays. Il a pu leur présenter l'actualité des procédures d'adoption aux Philippines, le compte-rendu de sa récente mission et le projet de mise en place du Hosting program.

Le 24 octobre 2015, Madame MARCON s'est rendue à **LYON** pour y rencontrer les membres de **l'APPO Orchidée familles.** Une quinzaine de familles étaient présentes, ainsi qu'une représentante de l'autorité centrale thaïe et la directrice d'un orphelinat du nord de la Thaïlande. Madame MARCON a présenté le fonctionnement de l'Agence et a pu souligner la qualité de la collaboration avec l'autorité centrale thaïe (DCY). Cette rencontre a contribué à la décision de l'organisation d'une mission en Thaïlande, qui s'est déroulée au mois de décembre.

Le 2 novembre 2015, la Directrice générale de l'AFA est intervenue à l'Ecole Nationale de la Magistrature dans le cadre de la formation continue des magistrats, sur le thème « opérateurs publics et privés, intermédiaire en matière d'adoption internationale ».

Enfin, **le 29 novembre 2015, Mesdames Christine du REAU** (cheffe du Service Information et Accompagnement) **et Liliana MINGITA** (psychologue) **se sont rendues à la journée festive organisée par l'OAA La Famille Adoptive française.** Ce fut l'occasion de poursuivre les échanges de qualité entretenus avec les professionnelles de cette association, notamment sur le thème de l'accompagnement des familles dans leur réflexion sur l'évolution du projet.

3. Une réflexion sur les fratries AFA (enfants biologiques/enfants adoptés)

L'AFA mène actuellement une réflexion sur **le quotidien des familles composées d'un ou plusieurs enfants biologiques et adoptés.**

Brigitte BIGNON, psychologue clinicienne, contacte actuellement par téléphone les familles qui se sont manifestées suite à une parution dans la Lettre de l'AFA, pour échanger autour des quelques questions qu'elle a préparées.

La réflexion qu'elle entend mener sur la base des observations qu'elle récoltera grâce à la participation des familles, servira à faire progresser la préparation et la guidance de la parentalité adoptive.

FOCUS : UN EXEMPLE DE L'ÉVOLUTION DE L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR L'AFA : LE DÉVELOPPEMENT DES SESSIONS COLLECTIVES DE PRÉPARATION

L'évolution du contexte des adoptions internationales a conduit l'Agence à se réorganiser en 2013 en suivant une logique de missions, allant jusqu'à créer un service dédié à l'accompagnement des adoptants (Service Information et Accompagnement) tandis que la mission « d'intermédiaire » en tant que telle concerne chaque année des procédures moins nombreuses mais nettement plus complexes nécessitant des charges de travail exponentielles (Service International qui prend également part à l'accompagnement renforcé des familles).

En parallèle, la convention constitutive du GIP a connu diverses évolutions venant à décliner plus précisément les missions du GIP. Ainsi, la mission d'accompagnement qui était bien au cœur de l'intention du législateur en 2005, se définit aujourd'hui plus précisément dans la convention constitutive qui stipule :

*Art 3 : « Le groupement a pour mission **d'informer, de conseiller, d'orienter, de préparer et d'accompagner** les personnes agréées dans leur projet d'adoption d'enfants résidant à l'étranger, au regard des exigences des pays d'origine et du profil des enfants adoptables. Il a également pour mission **de servir d'intermédiaire** (...) »*

A l'ouverture de l'Agence en 2006, ses principales activités étaient le **conseil généraliste** (Pôle Informations et Conseils) et **l'intermédiation/contrôle des procédures** (Pôles géographiques).

Très vite, la diminution des possibilités d'envoi de candidatures aux partenaires étrangers a conduit les conseillers généralistes du PIC à affiner considérablement leur méthodologie **d'aide à l'orientation** (2010-2012, mise en place d'un entretien de départ plus structuré, de l'obligation de confirmation annuelle des projets, instauration de la règle du dossier unique).

Dans le même temps, la baisse du nombre de propositions d'enfants transmises par les partenaires étrangers et la complexification du profil des enfants proposés ont également amené les rédacteurs et les membres du Pôle Santé à revoir intégralement leurs procédures d'accompagnement des familles.

Ainsi, dès 2010, **une commission de suivi des projets d'adoptions d'enfants dits « à besoins spécifiques »** a vu le jour, visant à la fois à aider l'ensemble des candidats à mieux délimiter les contours de leurs projets, à repérer les familles ayant des projets ouverts à ces profils d'enfant, mais aussi et enfin à répondre de manière réactive aux demandes de recherche de parents adressées par nos partenaires étrangers.

En parallèle de cette dynamique d'accompagnement individuel, l'Agence a développé son offre en matière de **préparation des familles**, les premières réunions collectives centrées sur la Colombie et la Russie (dès 2009) étant suivies de nombreuses autres **réunions-pays**, puis de **sessions dédiées aux projets d'adoption « d'enfants à besoins spécifiques »** (à partir de 2013).

Enfin, en 2014, et grâce à un important travail partenarial avec les départements, l'Agence a construit un « **parcours de préparation à l'adoption** », en 4 modules, les sessions étant proposées à la fois au siège de l'AFA et dans les conseils départementaux qui le souhaitent, en co-animation grâce à un outil de **visio-conférence**.

Ce renforcement considérable des actions de l'Agence en matière de préparation des familles vise à permettre des apparentements de meilleure qualité, dans une dynamique de **prévention des échecs**. Dans cette même dynamique, l'ensemble des professionnels engagés sur le cœur de métiers se trouve désormais régulièrement en situation d'**accompagnement au renoncement** à l'adoption, en lien étroit avec la psychologue et les services départementaux.

Ainsi, si les missions exercées par le GIP ne sont pas différentes de celles prévues à sa création, c'est l'équilibre entre ces différentes missions qui s'est modifié au cours du temps, la préparation des familles et leur accompagnement personnalisé prenant le pas sur l'intermédiation stricto sensu dans les procédures.

En quoi consistent les différentes sessions proposées par l'Agence ?

A. Parcours SOCLE de préparation des familles en 4 modules (9 sessions en 2015)

Gratuit et facultatif, ce parcours est proposé à la fois au siège de l'Agence et dans les départements qui souhaitent le mettre en place. Ces derniers peuvent déployer leur propre animation suivant leur propre calendrier ou choisir de proposer les modules **en « co-animation avec l'AFA »**, **via une solution de visio-conférence qui leur est gracieusement ouverte par l'AFA.**

Public concerné

Vu le mandat de l'AFA, ce parcours, facultatif à ce jour, est destiné aux candidats agréés :

- Pour les modules 1 et 2 : des candidats en cours d'orientation ou ayant déjà un dossier en attente dans un pays d'origine (qu'il soit ou non pris en charge par l'AFA).
- Pour bénéficier des modules 3 et 4 : les candidats doivent attendre d'avoir un dossier enregistré dans un pays d'origine.

Contenu et intervenants

Ces modules sont animés au siège par une équipe composée du Pôle Santé de l'AFA, mais aussi de quelques rédacteurs et conseillers du pôle information. Les cheffes de services sont également amenées à intervenir sur certaines thématiques. A terme, puisque la co-animation de ce parcours en visio-conférence a vocation à se développer, l'Agence aimerait que certaines thématiques soient traitées par les professionnels des départements, voire par leurs partenaires (experts) locaux.

Module 1 : « J'ai l'agrément, et après ? Construction et vie du projet d'adoption »

Module 2 : « Qui sont les enfants proposés à l'Adoption Internationale ? »

Module 3 : « Attachement et spécificités de la parentalité adoptive »

Module 4 : « L'adoption au fil du temps : faire famille »

Déploiement du parcours

Ce parcours a été présenté à l'ensemble des départements au cours du séminaire de travail proposé par l'AFA à l'automne 2014. Depuis, plus de 50% des départements se sont spécifiquement intéressés au parcours de préparation des familles en 4 modules (participation au groupe de travail, demande d'information sur le contenu, sur les modalités et les finalités, etc...).

30 d'entre eux ont demandé et reçu le dossier technique permettant d'intégrer la solution de visio-conférence. **10** départements ont une connexion opérationnelle et ont participé, en observateur, à au moins une des sessions proposées.

4 départements ont déjà co-animé une ou plusieurs édition(s) de ce parcours. Il s'agit de l'Indre-et-Loire, de la Somme, de l'Aisne et des Landes.

3 éditions du parcours (12 sessions) ont déjà été déployées.

Les 4^{ème} et 5^{ème} éditions de ce parcours sont planifiées pour 2016.

En parallèle du déploiement, le groupe de travail continue à se réunir (13 réunions au total à ce jour) et a amorcé un processus de révision des contenus des modules pour continuer à améliorer le parcours.

Retours sur la satisfaction des candidats ayant participé aux 3 premières éditions du parcours de préparation en 4 modules (au siège ou en département)

		Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas satisfaisant
Edition 1	Module 1	46,90%	52,10%	1%	0%
	Module 2	50,50%	48,60%	0,90%	0%
	Module 3	62,60%	37,40%	0%	0%
	Module 4	40,30%	58,80%	0,90%	0%
Edition 2	Module 1	31,70%	54,80%	10,80%	2,70%
	Module 2	33,80%	66,20%	0%	0%
	Module 3	45,50%	53,60%	0,90%	0%
	Module 4	37,40%	61,60%	1%	0%
Edition 3	Module 1	39,50%	57%	4%	0%
	Module 2	45,25%	45,25%	9,50%	0%
	Module 3	61,50%	35,90%	2,60%	0%
	Module 4	61,50%	35,90%	2,60%	0%

En 2015, 9 sessions PARCOURS (3 en 2014) bénéficiant à 385 candidats : 145 candidats au siège (53 en 2014) et 240 en visio-conférence (7 en 2014).

B. Sessions – PAYS (38 sessions en 2015)

Ces formations sont essentielles dans le parcours des familles et revêtent parfois un caractère obligatoire fixé par les pays eux-mêmes (Chine, Russie, Thaïlande, Colombie). En 2015, l'Agence a également proposé une formation dédiée aux familles se tournant vers la Bulgarie, le Burkina Faso, Haïti, le Mexique, le Pérou et les Philippines. D'autres sessions de formations PAYS peuvent être déployées en fonction du calendrier des appels à dossiers, la tendance étant d'organiser désormais systématiquement des sessions de formation PAYS afin que chaque candidat ayant un dossier engagé dans un pays partenaire de l'AFA puisse en bénéficier.

Public concerné

Les candidats orientés vers le pays. Selon les exigences des pays, il s'agit de ceux qui s'apprêtent à y déposer un dossier ou ceux dont le dossier y est déjà enregistré.

Contenu et intervenants

La durée et le contenu des sessions peuvent donc différer selon les cas (allant jusqu'à 1,5 jour de formation obligatoire pour la RUSSIE). La majorité des sessions proposées se déroulent néanmoins sur 4 à 6 heures. Le rédacteur spécialisé sur le pays y joue un rôle prépondérant, accompagné systématiquement de la psychologue. Le médecin intervient également dans la plupart de ces sessions.

Les items suivants forment le contenu-type minimum de ces sessions PAYS :

- Le contexte de l'adoption dans le pays,
- Le profil des enfants adoptables dans ce pays,
- Les étapes de la procédure,
- La création du lien d'attachement,
- La préparation à l'arrivée d'un enfant originaire de ce pays (enjeux de la rencontre et éléments culturels).

**En 2015, l'AFA a proposé 38 sessions de formation « PAYS » (36 en 2014),
bénéficiant à 551 candidats (591 candidats en 2014).**

C. Sessions ENFANTS A BESOINS SPECIFIQUES (11 sessions en 2015)

Public concerné

Sont dans l'obligation de participer à une de ces réunions : les candidats inscrits à l'AFA pour un projet d'adoption « en flux inversé ».

Sont fortement invités à participer à une de ces réunions :

- Les candidats à l'adoption **titulaires d'une notice** de type « enfants à besoins spécifiques »,
- Les candidats ayant déposé un projet d'adoption dans un pays dont les enfants proposés peuvent être « à besoins spécifiques » (Lettonie, Russie, Colombie...)
- Les candidats souhaitant adopter un enfant ayant des problèmes de santé.

Contenu et intervenants

Il existe deux types de formations « enfants à besoins spécifiques » : la première est axée spécialement sur l'adoption d'enfants grands et/ou de fratries, la seconde sur l'adoption d'enfants présentant des problèmes de santé. Ces sessions, qui sont notamment l'occasion d'un travail autour du documentaire vidéo de l'AFA « *Il était une fois... notre histoire* », sont co-animées par le médecin et la psychologue de l'AFA.

**En 2015,
- 11 sessions de formation « enfants à besoins spécifiques » ont été réalisées
(comme en 2014).
- Elles ont regroupé 152 candidats (147 en 2014).**

BILAN 2015 DES SESSIONS COLLECTIVES DE PRÉPARATION AFA

- **1088 candidats** ont pu participer à l'une des **58 sessions** de préparation à l'adoption proposées au siège de l'Agence (848 candidats) et en visio-conférence dans divers départements (240 candidats)
- **397 heures d'intervention,**
- **Plus de 95% de candidats satisfaits et très satisfaits par les sessions.**

RÉTROSPECTIVE 2011 – 2015

2011 : 7 sessions – 142 candidats

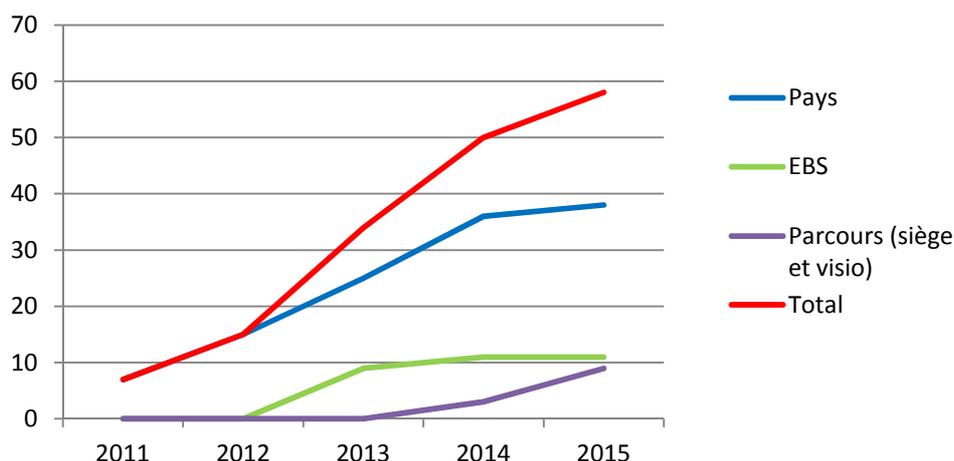
2012 : 15 sessions – 210 candidats

2013 : 34 sessions – 600 candidats

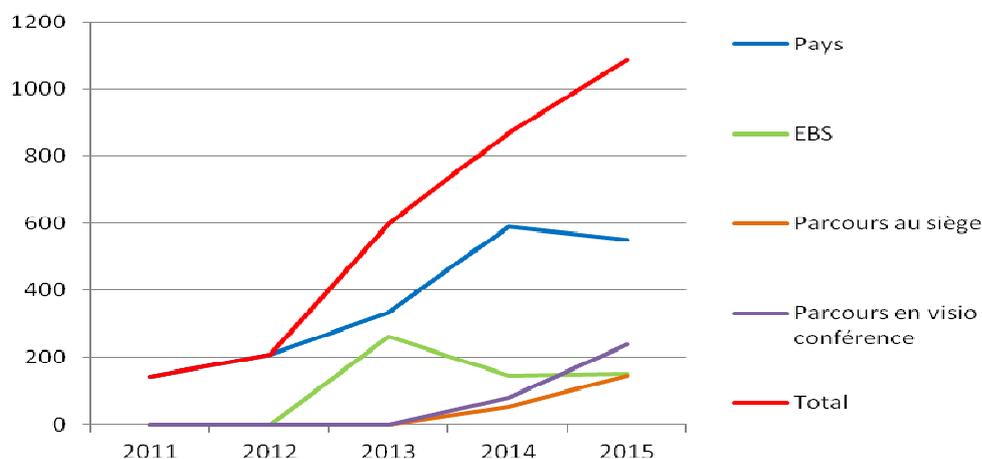
2014 : 50 sessions – 870 candidats (791 candidats au siège et 79 en visio).

2015 : 58 sessions – 1088 candidats

Evolution du nombre de sessions de préparation à l'AFA



Evolution du nombre de candidats accueillis en sessions de préparation collectives



FOCUS sur la COMMUNICATION de l'AFA ...

La communication de l'AFA est assurée, depuis sa création, par Chantal CRANSAC.

L'AFA, grâce à sa **communication**, établit une relation avec chaque famille candidate à l'adoption et lui transmet le maximum d'informations afin de faciliter ses démarches tout au long de ce parcours semé d'embûches.

Ces informations sont diffusées via le site internet de l'AFA, mais également grâce à des « outils de communication » qui peuvent être écrits (brochures, cahiers, dépliants, lettres de l'AFA, Livre de l'adoption...) ou vidéos (voir l'AFA TV). L'objectif : diffuser au mieux le message de l'Agence auprès des familles qu'elle accompagne.

Une fois que le projet d'adoption est devenu réalité, l'AFA est désireuse de garder des liens étroits avec les familles, avec leurs enfants : la création de la fresque répond en partie à ce souhait, de même que les différents rassemblements organisés (Disneyland, rassemblements autour des autorités étrangères...).

A ce jour, près de 3 700 enfants ont été adoptés par l'intermédiaire de l'AFA. L'Agence, depuis deux ans, travaille beaucoup sur le suivi post-adoption et sur la recherche des origines. Certains jeunes souhaitent découvrir leur pays d'origine, leur culture de naissance... *L'Espace Junior*, né voici quelques mois, s'alimente jour après jour : il est conçu pour eux...

Beaucoup de volonté, d'ambitions, à mettre au service des familles, au service des enfants.

Mais la communication, ce sont également des relations constantes avec les acteurs de l'adoption (correspondants départementaux via *L'Espace Pro*, institutionnels avec *L'Espace Institutionnel*, APPO, autorités étrangères...).



La présentation du site de l'Agence par Chantal Cransac, aux membres de l'autorité centrale haïtienne

LE SITE INTERNET GRAND PUBLIC : INFORMER ET ACCOMPAGNER !

Créé en 2006, ayant accueilli près de 7,5 millions de visiteurs en neuf ans, le dispositif Internet de l'AFA offre aux internautes un bouquet de services on-line, accessible depuis n'importe quel écran (ordinateurs, tablettes, smartphones...).

Place à l'information, à la pédagogie et à l'accompagnement :



Le site Internet de l'AFA propose toute une démarche d'accompagnement, en ligne, pour toute personne ayant un projet d'adoption d'un enfant à l'étranger. Est ainsi mis à la disposition du grand public un guide interactif précisant toutes les étapes à suivre dans le cadre d'un projet d'adoption à l'étranger. Illustré de vidéos pédagogiques, étayé d'informations pratiques et de conseils judicieux tenant compte de la réalité rencontrée dans les pays ouverts à l'adoption (évolution des législations et/ou des conditions liées à l'adoption des enfants...), ce guide suit les candidats à l'adoption pendant toutes les étapes de leur projet (de l'avant-projet à l'après adoption).

L'ESPACE ADOPTANT : L'ART DE LA PROXIMITÉ

Accessible depuis la page d'accueil du site grand public, l'*Espace adoptant* est un espace sécurisé permettant à chaque candidat de constituer son dossier adoption et de suivre l'évolution de celui-ci. L'ensemble des documents (dont les conditions spécifiques aux pays sélectionnés), mais aussi les courriers et autres pièces et éléments de son dossier, ainsi que ses contacts en lien avec l'AFA y sont stockés en toute sécurité.



L'ESPACE PROFESSIONNEL : UN LIEN PERMANENT

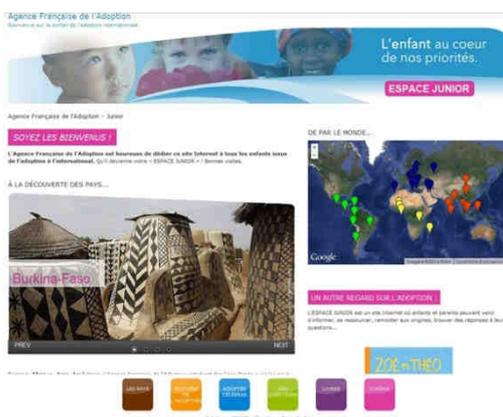
Afin de faciliter le travail des 135 correspondants AFA des Conseils Généraux, l'*Espace Professionnel* laisse place à une ergonomie et à un design plus aéré, qui permettent une meilleure mise en valeur de l'information. **35 correspondants départementaux se connectent quotidiennement sur cet espace.** Afin de mieux guider les familles,

L'ESPACE INSTITUTIONNEL : SÉCURISATION ET DÉMATÉRIALISATION

Pour faciliter les échanges entre les membres du Bureau, du Conseil d'Administration, de l'Assemblée Générale et ceux du Comité de Suivi de l'AFA, a été créé l'*Espace Institutionnel*. Accessible uniquement depuis un login et un mot de passe personnel, les membres des différentes instances peuvent préparer les réunions grâce à la consultation en temps réel et à l'impression des différents documents relatifs à l'ordre du jour.



LE DERNIER NÉ : L'ESPACE JUNIOR



Près de 3 500 enfants ont été adoptés par l'intermédiaire de l'AFA. D'autres ont été adoptés via les OAA, ou encore par une procédure individuelle. Ces jeunes sont à l'affût de bien des réponses qu'ils n'osent pas forcément demander à leurs proches parce que ceux-ci ne sont pas là au moment où ils se posent ces questions.

Les jeunes pourront ainsi :

- Découvrir ou redécouvrir leur pays d'origine
- Découvrir l'histoire de l'adoption
- Découvrir les adoptés célèbres
- Consulter une Médiathèque conçue pour leur âge
- Obtenir des réponses aux questions qu'ils se posent (psychologie)

Les « outils » de communication pour accompagner les familles au gré du chemin de l'adoption



LES MÉDIAS ET L'AFA

L'Année 2015 a été ponctuée de temps forts, entraînant des retombées presse ou des invitations radios et TV :

- Diffusion des statistiques « adoptions internationales » 2014
- Agréments de couples de même sexe suite à l'adoption de la loi « mariage pour tous »
- Evolution du profil des enfants proposés
- Documentaire d'Anne Georget diffusé sur Arte en Octobre...

Béatrice BIONDI a, tout comme les autres années, rencontré des journalistes tant de la presse nationale (Figaro, la Croix...) que de la presse régionale (le Télégramme de Brest, Liberté Dimanche ...). De plus, la Directrice générale de l'AFA a participé à des émissions radiophoniques (le Téléphone sonne sur France Inter, RTL...) et télévisées (LCP...).

La chargée de mission Communication a été sollicitée pour rechercher des familles acceptant de participer :

- à des documentaires (Documentaire « hommes célibataires et adoption », Documentaire Infrarouge "Et si on faisait un Bébé"),
- des reportages télévisés ("Les Dossiers de Téva", France 5 "Les Maternelles", reportage sur l'adoption en Colombie pour France 2),
- des émissions radios (France Culture)
- des émissions télévisées ("Toute une histoire" sur France 2 : "l'adoption d'un enfant déjà grand", "l'adoption d'un EBS", "Vis ma vie" sur NT1, "C'est mon choix" présentée par Evelyne Thomas sur la chaîne Chérie25)
- ou de témoigner pour la presse écrite hebdomadaire ("le Plus de l'Obs"), pour la presse régionale (Télégramme de Brest).

Ella a également été contactée pour des recherches d'informations pour différents mémoires ainsi que pour le 3^{ème} film d'Ounie Lecomte.

DOCUMENTAIRE SUR L'ADOPTION INTERNATIONALE : « LE CHOIX DES NATIONS »

Diffusé sur ARTE, 27 Oct. 2015
(87mn)

Anne Georget, réalisatrice, est venue en 2010 à l'AFA avec le souhait de commencer un documentaire sur l'adoption internationale. En l'absence de moyens budgétaires, elle a stoppé son projet, puis est revenue trois ans plus tard... avec le financement assuré par ARTE France et Quark Productions.



Face à la pénurie d'enfants, les pays pauvres dictent désormais leurs conditions à leurs partenaires occidentaux. Au fil d'une remarquable enquête, Anne Georget dévoile la dimension géopolitique de l'adoption internationale et montre à quel point elle devient difficile. L'adoption internationale en dit long sur les relations, alliances et tensions entre pays. Enjeu majeur, elle participe au jeu diplomatique au même titre que l'économie, la culture ou la coopération.

La manière dont un pays traite ses enfants peut ternir son image sur la scène internationale. La Corée du Nord a ainsi accusé son voisin du Sud de vendre les siens et la Chine a jugé embarrassant que les États-Unis adoptent autant de "ses filles". L'enjeu semble d'autant plus crucial qu'aujourd'hui, le nombre d'adoptions internationales baisse et que les délais s'allongent interminablement. À la suite d'abus dans les années 1980, nombre de pays d'origine ne laissent plus partir les enfants dans n'importe quelles conditions, en accord avec la convention de La Haye, conclue en 1993 et signée par près de cent nations. Celle-ci invoque "l'intérêt supérieur" de l'enfant, ce qui suppose d'obtenir le consentement des parents biologiques. De plus, l'adoption nationale se développe dans les pays émergents comme le Brésil ou l'Inde. Il ne reste ensuite pour les couples étrangers que les enfants dont leurs compatriotes n'ont pas voulu : fratrie, handicapés ou âgés de plus de 7 ans... Les pays d'origine mènent désormais le jeu, demandant de plus en plus de garanties, qui vont du niveau de revenus aux langues parlées en passant par la situation maritale et l'aptitude à coiffer des cheveux crépus.

Course d'obstacles

À travers une enquête rigoureuse menée dans différents pays (France, Italie, États-Unis, Burkina Faso, Haïti, etc.), Anne Georget livre un édifiant panorama de l'adoption internationale. Elle a suivi de près le travail des principaux acteurs de ce jeu serré, filmant de nombreuses réunions, les échanges avec les familles, confrontées à des choix cornéliens et à une course d'obstacles, rendant palpables les tractations et rivalités entre pays.

Elle dévoile le travail chaleureux d'accompagnement des parents, mené d'une part par les conseillers de l'Agence française de l'adoption, côté pays d'accueil, d'autre part, de l'équipe d'un orphelinat haïtien, côté pays d'origine.



Béatrice BIONDI au Burkina Faso

Sans éluder la dimension sordide de son sujet – une compétition impitoyable où le degré de handicap des orphelins, mais aussi l'orientation sexuelle ou le tour de taille des futurs parents peuvent entrer en jeu –, le film laisse aussi place à l'émotion, notamment lorsque l'apparement (le moment où l'enfant trouve une famille) se produit enfin ou que des mamans haïtiennes mesurent ce que signifie "adoption plénière". Au fil du documentaire et des infographies, le déclin de l'adoption internationale apparaît néanmoins comme irréversible.

2015 – Un moment de cohésion tout particulier au sein de l’AFA - “I Love You Anak”

Dans le cadre du Congrès de consultation des pays partenaires des Philippines pour l’adoption d’enfants philippins à l’international organisé tous les deux ans par l’autorité centrale philippine (ICAB), chaque pays partenaire a été invité à reprendre la chanson « phare » de la manifestation dans sa propre langue. Il était demandé ensuite par les organisateurs de leur adresser l’enregistrement vidéo.

La projection du film présentant les différentes contributions des pays à la campagne de soutien de l’adoption de l’ICAB a conclu le Congrès, le 4 septembre.



Y figurait la nôtre... dont le montage, très réussi, avait été effectué par une jeune stagiaire.

Choristes d’un jour, toute l’équipe de l’AFA a ainsi eu droit à quelques secondes de gloire pour son interprétation chantée d’*I love you Anak* !

LA COMMUNICATION ET LE BÉNÉVOLAT

En tant que groupement d’intérêt public, l’AFA se voit désormais autorisée à faire appel à des bénévoles pour participer à l’exercice de ses missions.

Béatrice BIONDI, directrice générale de l’AFA, a souhaité depuis de nombreux mois, avoir recours à des personnes mettant leurs capacités, leurs compétences et leurs aspirations au service des autres. Le renouvellement et la modification de la convention constitutive du GIP AFA permettent désormais de concrétiser ce projet.

De ce fait, l’AFA peut désormais recourir à des personnes, sans projet d’adoption, s’engageant à rendre un service désintéressé aux familles sur le chemin de l’adoption. Ces bénévoles doivent partager l’éthique, les objectifs de notre Agence et accompagner nos activités (actions, travaux, études ou projets ponctuels concourant à l’exercice des missions de l’AFA et à son développement).

Quatre bénévoles ont déjà rejoint l’équipe de l’AFA et apportent leur talent à la chargée de communication :

1. Une psychologue clinicienne qui effectue actuellement une réflexion sur les fratries AFA (enfants biologiques/enfants adoptés)
2. Une bénévole a accepté de concevoir les fiches pays de l’Espace Junior. Après avoir appréhendé les différentes thématiques avec la fiche Russie, elle a achevé la fiche Burkina Faso et travaille désormais sur le Vietnam.
3. Deux bénévoles ont accepté de traduire les documents de communication destinés aux autorités étrangères ainsi qu’au personnel des crèches. Ceux-ci sont remis sur place lors des différentes missions. Ainsi, l’AFA disposera, dans peu de temps, de publications à jour en français, en anglais, en espagnol et en russe.

QUELQUES VISITES AU SEIN DE L'AVA



Floriane, née au Mali



Louis-Tuong, né au Vietnam



Léo-Ersi, né en Albanie



Sarah, née au Burkina Faso

I. BUDGET 2015

Le budget initial de l'Agence Française de l'Adoption a été approuvé par le Conseil d'Administration du 22 octobre 2014 et l'Assemblée Générale du 13 novembre 2014. Ce dernier a fait l'objet de modifications en cours d'année. L'état prévisionnel des recettes et des dépenses définitif a été approuvé par le Conseil d'administration réuni en date du 02 décembre 2015 et l'Assemblée Générale du 09 décembre 2015. Il s'établissait à hauteur de 4.448.891,21 Euros.

Le budget, conformément aux dispositions de la LOLF, est voté par enveloppes au sein desquelles l'Ordonnateur peut procéder aux ajustements nécessaires en cours d'exécution par voie de transfert de crédits, sans avoir à présenter une délibération au Conseil d'Administration.

Les enveloppes sont :

- L'enveloppe « *fonctionnement* » qui permet de répondre aux besoins propres de l'Etablissement.
- L'enveloppe « *personnel* » qui est composée de l'ensemble des sommes utilisées au titre des rémunérations des personnels du GIP, en France, ainsi qu'au sein de ses pays partenaires.
- L'enveloppe « *investissement* » qui est utilisée pour toute acquisition de biens d'un montant supérieur à 500 euros.

A)- PRINCIPAUX MOUVEMENTS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2015

1. Budget rectificatif n°01 du 20 mars 2015

Par délibération du 20 mars 2015, le Conseil d'Administration a approuvé les modifications suivantes portées au budget initial :

- Diminution de la subvention de 100.000,15 Euros ;
- Diminution de l'enveloppe « Personnel » de 10.000 Euros ;
- Diminution de l'enveloppe « Fonctionnement » de 45.000 Euros ;

Le budget rectificatif n°01 prévoyait un résultat prévisionnel négatif de 45.000,15 Euros et un prélèvement de 35.000,15 Euros sur les fonds de roulement pour équilibrer le budget.

2. Budget rectificatif n°02 du 02 décembre 2015

Par délibération du 02 décembre 2015, le Conseil d'Administration a approuvé les modifications suivantes portées au budget rectificatif n°01 :

- Diminution de la subvention de 50.000 Euros

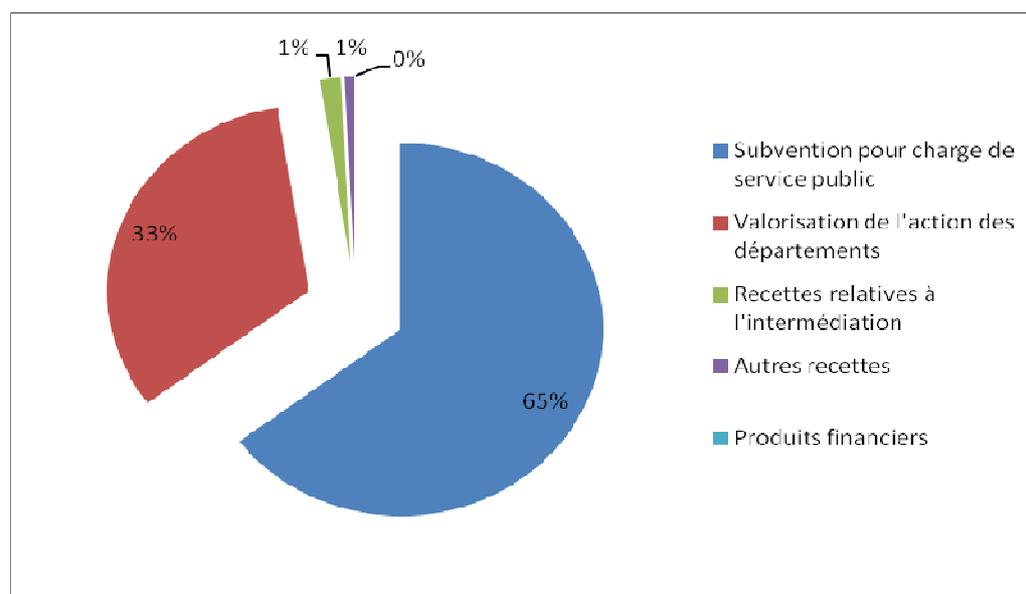
La diminution de la subvention est compensée par un prélèvement équivalent sur les fonds de roulement dans le cadre du budget rectificatif n°02.

B)- EXÉCUTION DU BUDGET : LES RECETTES DE L'AGENCE

Etat des recettes après budget rectificatif n°02 du 02 décembre 2015 et comparatif 2014 - 2015

	2014			2015		
	Budget (BR n°01)	Titré	Taux de réalisation	Budget (BR n°02)	Titré	Taux de réalisation
Subvention pour charge de service public	2 844 246,00	2 844 246,00	100%	2 631 026,00	2 631 026,00	100%
Valorisation de l'action des départements	1 332 865,06	1 332 865,06	100%	1 332 865,06	1 332 865,06	100%
Recettes relatives à l'intermédiation	150 000,00	59 028,46	39%	325 000,00	68 987,04	21%
Autres recettes	53 000,00	23 385,44	44%	65 000,00	30 577,76	47%
Produits financiers		338,00			537,65	
Reprise sur provision		79 956,00				
Total	4 380 111,06	4 339 818,96	99%	4 353 891,06	4 063 993,51	93%
Total hors valorisation de l'action des départements	3 047 246,00	3 006 953,90	99%	3 021 026,00	2 731 128,45	90%

Composition du budget – Partie recettes



1. Subvention pour charges de service public

Entre 2014 et 2015, la subvention est passée de 2.844.246 Euros à 2.631.026 Euros, soit une diminution de l'ordre de 7,5%. Elle est versée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale : programme 304 – Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire.

2. Valorisation de l'action des départements

La recette correspondant à la valorisation de l'action des départements est restée identique à ce qu'elle était en 2014, soit 1.332.865,06 Euros.

3. Recettes relatives à l'intermédiation financière

Les frais relatifs aux « produits familles », dont les montants sont déterminés par décision du Conseil d'Administration, sont avancés par l'Agence et remboursés par les candidats après émission de titres de recettes par le pôle financier et administratif. Ces frais concernent les sommes nécessaires à l'envoi des dossiers d'adoption au sein de chacun des pays partenaires de l'Agence. En 2015, le montant de ces recettes s'est établi à 68.987,04 Euros.

Étroitement liées au nombre d'adoptions réalisées, ces recettes sont restées faibles et inférieures aux prévisions (taux d'exécution de 21%). Elles progressent néanmoins entre 2014 et 2015 (+16,9%).

4. Autres recettes : remboursements de la CPAM et des cotisations relatives aux contrats aidés et autres

Le montant total des autres recettes s'est élevé en 2015 à 30.577,76 Euros. L'Agence a notamment perçu la somme de 21.090,62 Euros versée par les caisses primaires d'assurance maladie au titre des remboursements liés aux congés maladies, congés maternités et accidents du travail et 3.294,38 Euros au titre des reversements des cotisations relatives aux contrats aidés.

Ces recettes ont augmenté de 7.192,32 Euros entre 2014 et 2015.

5. Les produits financiers

Depuis 2014, l'Agence ne réalise plus de placement financier sur des comptes à court terme. Les produits financiers pour l'année 2015 correspondent à des gains de changes sur les dépenses à l'étranger. Ils s'élèvent à 537,65 Euros.

Au total, les recettes pour l'année 2015 se sont élevées à 4.063.993,51 Euros (2.731.128,45 Euros hors valorisation de l'action des départements), contre 4.339.818,96 Euros (3.006.953,90 Euros hors valorisation de l'action des départements) en 2014, soit une diminution de 275.825,45 Euros (-6,4%) s'expliquant par :

- La diminution de la subvention : - 235.220 Euros
- La progression des autres ressources : recettes liées à l'intermédiation financière, des autres recettes et des produits financiers : + 17.350,55 Euros
- L'absence de reprises sur provision : - 79.956 Euros

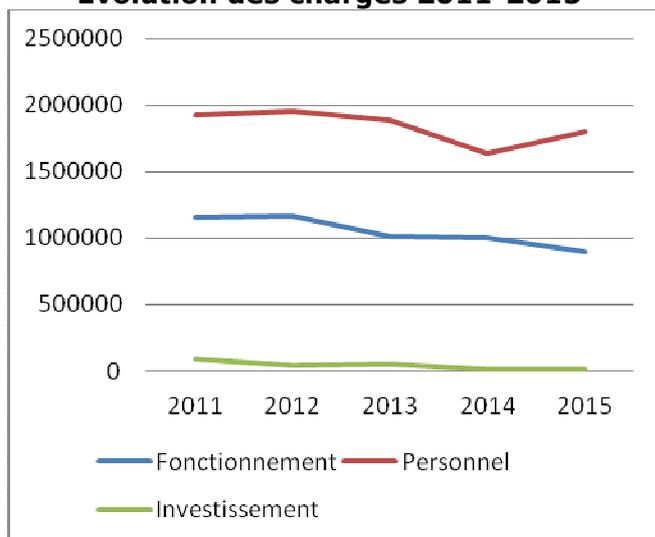
Hors valorisation de l'action des départements, le taux d'exécution des recettes est de 90 %.

C)- EXÉCUTION DU BUDGET : LES DÉPENSES DE L'AGENCE

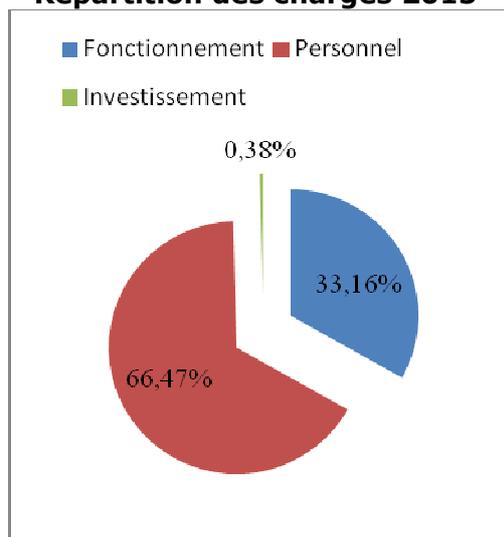
Etat des dépenses après budget rectificatif n°02 du 02 décembre 2015 et comparatif 2014 – 2015

	2014			2015		
	Budget (BR n°01)	Exécuté	Taux de réalisation	Budget (BR n°02)	Exécuté	Taux de réalisation
Fonctionnement	1 167 246,00	1 000 328,47	86%	1 226 026,15	897 829,11	73%
Valorisation de l'action des départements	1 332 865,06	1 332 865,06	100%	1 332 865,06	1 332 865,06	100%
Personnel	1 930 000,00	1 640 741,42	85%	1 890 000,00	1 799 856,76	95%
Investissements	30 000,00	13 792,56	46%	60 000,00	10 245,84	17%
Total	4 460 111,06	3 987 727,51	89%	4 508 891,21	4 040 796,77	90%
Total hors valorisation de l'action des départements	3 127 246,00	2 654 862,45	85%	3 176 026,15	2 707 931,71	85%

Evolution des charges 2011-2015¹



Répartition des charges 2015¹



1 Hors valorisation de l'action des départements

Hors valorisation de l'action des départements, le taux d'exécution des dépenses s'élève à 85 %. Les dépenses ont augmenté entre 2014 et 2015, passant de 2.654.862,45 Euros à 2.707.931,71 Euros, soit +2 %.

1. Fonctionnement

En 2015, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 897.829,11 Euros, hors valorisation de l'action des départements, soit le plus bas niveau de ces 5 dernières années. Contre 1.226.026,15 Euros inscrits au budget rectificatif n°02, elles présentent un taux d'exécution de 73%.

Plusieurs facteurs expliquent ce niveau de dépenses et ce taux d'exécution. Des efforts ont été réalisés pour maîtriser les charges de structure (restitution d'une partie des locaux fin 2015).

L'incertitude liée au rapprochement entre l'AFA et le GIPED et à l'évolution en cours d'année de la subvention ont conduit l'AFA à aménager le programme d'activités (des déplacements ont été annulés ou reportés). Le changement de logiciel comptable et le passage en mode GBCP au 01 janvier 2016 ont également eu un impact en fin d'année 2015. Aucune dépense n'a été comptabilisée en charges à payer.

Les principaux et plus importants postes de dépenses sont les suivants :

- Compte 613 « Location » : 341.280,37 Euros - taux d'exécution : 95,06%. Les loyers des bureaux parisiens et ceux des représentations à l'étranger constituent les principales dépenses comptabilisées.
- Compte 614 « Charges locatives et de copropriété » : 60.577,71 Euros - taux d'exécution : 86,54%.
- Compte 615 « Entretien et réparation » : 73.023,86 Euros - taux d'exécution : 81,14%. Les principales dépenses comptabilisées concernent la maintenance de la base de données de l'AFA et différents contrats de maintenance (informatique, photocopieuses, locaux...).
- Compte 622 « Rémunération d'intermédiaires et honoraires » : 74.287,25 Euros - taux d'exécution : 27,41%. Les principales dépenses comptabilisées sont celles relatives à l'intermédiation financière et donnent lieu à remboursement par les familles. Elles sont liées au nombre d'adoptions.
- Compte 625 « Déplacements, missions, réceptions » : 74.287,25 Euros - taux d'exécution : 67,63%. Tous les déplacements initialement programmés n'ont pas été réalisés.
- Compte 626 « Frais postaux et frais de télécommunication » : 116.318,86 Euros - taux d'exécution : 96,68%. Une partie des frais postaux donne lieu à remboursement par les familles.

2. Personnel

Les charges de personnel s'élèvent en 2015 à 1.799.856,76 Euros, contre 1.890.000 Euros inscrits au budget, soit un taux d'exécution de 95 %. En 2014, les charges de personnel étaient de 1.640.741,42 Euros et présentaient un taux d'exécution de 85 %.

Une plus grande stabilité du personnel par rapport à 2014 explique l'augmentation des charges de personnel en 2015 et un meilleur taux d'exécution.

Evolution des ETPT 2013 - 2015

	2013	2014	2015 (prévision)	2015 (réalisé)
ETPT sous plafond	24,8	26,3	28,4	27,9
ETPT hors plafond	9,2	12,5	11,5	11,3
Total	34	38,8	39,9	39,2

a. Mouvements

Sur l'année 2015, l'AFA a comptabilisé 8 sorties (représentant 7,8 ETP) et 11 entrées (correspondant à 9 ETP).

Les principaux mouvements ont été les suivants :

- Directeur adjoint – Ce dernier a quitté ses fonctions le 31 août 2015. Il n’a pas été remplacé et le poste est resté vacant 4 mois.
- Chef du service international – Ce dernier est parti le 01 février 2015 et a été remplacée par la rédactrice Haïti. Le poste Haïti est resté vacant un peu plus d’un mois.
- Chef du service finances, administration et logistique : En raison du départ programmé du titulaire du poste au 31 décembre 2015, un nouveau chef de service a été recruté à compter du 22 novembre 2015.
- Chef du service information et accompagnement : la titulaire a bénéficié à sa demande d’un congé sans solde de 2 mois.
- Médecin : Le poste est resté inoccupé un peu plus de 2 mois. L’AFA a par ailleurs renforcé le pôle en recourant à un médecin vacataire.
- Chargé des systèmes d’information - Trois personnes se sont succédé sur le poste. Le poste a été occupé près de 11 mois sur 12.
- Assistants administratifs – Les deux postes concernés sont restés vacants un peu moins de deux mois. Pour ces postes, 3 départs et 3 arrivées ont été comptabilisés.
- Coordinatrice suivi post-adoption – le poste, ouvert en 2015, est occupé par une conseillère du PIC. Ce poste est resté vacant un peu plus d’un mois jusqu’à l’arrivée d’une nouvelle conseillère le 01 mars 2015 en Contrat Unique d’Insertion.
- Correspondants locaux à l’étranger : un nouveau coordonnateur régional en Russie est entré en fonction le 01 mai 2015.

a. Effectifs

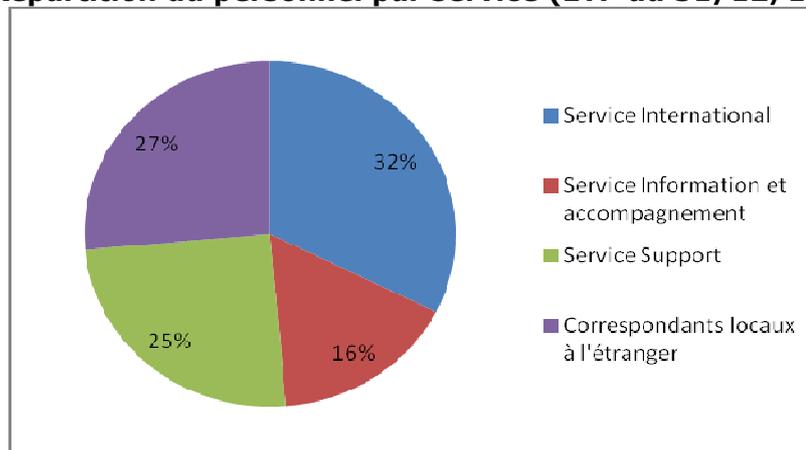
En 2015, les autorisations d’emplois rémunérés par l’établissement s’élevaient à 49 : 31 sous plafond et 18 hors plafond (Correspondants Locaux à l’Etranger et Contrat Unique d’Insertion au siège).

Evolution des ETP 2013 - 2015

	2013	2014	2015 (prévision)	2015 (réalisé)
ETP sous plafond	24,80	27,40	27,70	28,50
ETP hors plafond	9,25	11,50	11,60	11,60
Total	34,05	38,90	39,30	40,10

La différence en 2015 entre la prévision inscrite dans le BR 2 et le réalisé s’explique par la présence au 31 décembre de 2 personnes sur le poste de chef du service Financier, administratif et logistique (+1) et par le passage d’un temps plein à un temps partiel de la cheffe du service Information et accompagnement (-0,2).

Répartition du personnel par service (ETP au 31/12/15)



Au 31 décembre 2015, les effectifs de l'Agence se décomposent de la manière suivante :

- Siège : 34 personnes – 29,5 ETP (dont 1 hors plafond)
 - 2 mises à disposition du ministère de la Justice : la Directrice Générale et un agent du PIC ;
 - 1 adjonction de service : l'Agent Comptable du GIP (issu du ministère en charge des Finances) ;
 - 5 détachements : 4 fonctionnaires de la fonction publique d'Etat et un fonctionnaire de la fonction publique territoriale (5 ETP) ;
 - 9 agents dont les contrats de droit public sont à durée indéterminée (8,6 ETP) ;
 - 16 agents dont les contrats de droit public sont à durée déterminée, dont un agent bénéficiant d'un Contrat Unique d'Insertion (15,8 ETP) ;
 - 1 agent vacataire (0,1 ETP).

- Correspondants locaux à l'étranger : 22 personnes – 10,6 ETP (hors plafond)
 - 2 agents au Vietnam (1.4 ETP) ;
 - 1 agent au Burkina Faso (0.5 ETP) ;
 - 12 agents en Russie (3.4 ETP, soit la responsable de la représentation en Russie à Tioumen, son assistante, un correspondant à Saint-Pétersbourg et 9 coordonnateurs) ;
 - 2 agents en Colombie (1.5 ETP) ;
 - 2 agents en Haïti (1.3 ETP) ;
 - 1 agent à Madagascar (1 ETP) ;
 - 1 agent au Pérou (0.5 ETP) ;
 - 1 agent en Guinée Conakry (1 ETP).

3. Investissement

Les dépenses d'investissement ont été de 10.245,84 Euros en 2015. Elles correspondent au renouvellement d'ordinateurs portables et à l'acquisition de licences informatiques. Le taux d'exécution s'élève à 17%.

Hors valorisation de l'action des départements, le taux d'exécution des dépenses s'élève à 85%.

Les dépenses ont augmenté entre 2014 et 2015, passant de 2.654.862,45 Euros à 2.707.931,71 Euros, soit +2% s'expliquant comme suit :

- Augmentation des dépenses de personnel : + 159.115,34 Euros
- Diminution des dépenses de fonctionnement : -102.499,36 Euros
- Diminution des dépenses d'investissement : - 3.546,72 Euros

II. COMPTABILITÉ ANALYTIQUE – SUIVI DES DÉPENSES PAR DESTINATION

La comptabilité analytique du GIP, outil de pilotage budgétaire permettant d'analyser par mission les sommes mandatées tout au long de l'exercice, a été adaptée pour permettre le suivi des dépenses par destination, conformément aux nouvelles règles budgétaires des organismes, (décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, dit « décret GBCP).

Répartition des dépenses par destination et nature

	Personnel	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	%
International	836 167,44	273 657,77	0,00	1 109 825,21	41,0%
Information, conseil et accompagnement	437 408,74	73 594,27	0,00	511 003,01	18,9%
Support	526 280,57	550 577,07	10 245,84	1 087 103,48	40,1%
TOTAL	1 799 856,76	897 829,11	10 245,84	2 707 931,71	
%	66,5%	33,2%	0,4%		

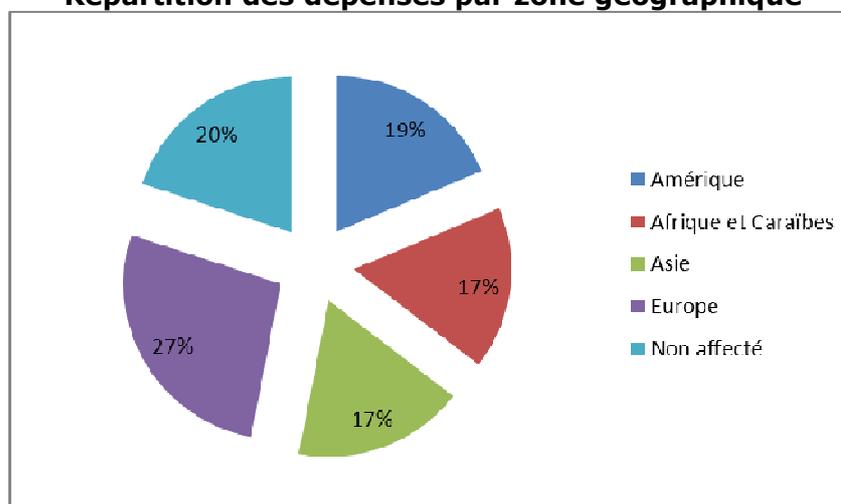
A)- INTERNATIONAL

Cet axe regroupe les dépenses directement liées au suivi des dossiers et à l' «action adoption» par zone géographique.

Ces dépenses incluent notamment : le montant des loyers des représentations locales et l'ensemble des frais afférents (électricité, eau, assurances, communication, entretien...), les montants dépensés au titre des missions réalisées par le personnel du siège et les CLE (billets d'avion/train, essence et frais de missions...), les frais d'intermédiation, de traduction, de transmission des dossiers et les salaires des personnels du service international : chef du service, rédacteurs, assistants, CLE.

Les dépenses sont soit directement rattachées à des pays, soit rattachées à des zones géographiques (notamment concernant les dépenses du personnel du siège : rédacteurs et assistants). Celles qui ne peuvent être directement rattachés à des pays ou des zones sont affectées à l'axe « International » : personnel : chef du service, coordinatrice du suivi post-adoption – fonctionnement : une partie des frais postaux, gratifications des stagiaires affectés au service, pertes de change liés aux virements internationaux...

Répartition des dépenses par zone géographique



Répartition des dépenses « International » par nature et zone géographique

	Personnel	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	%
Amérique	181 789,24	24 994,93	0,00	206 784,17	19%
Afrique et Caraïbes	128 041,78	58 832,63	0,00	186 874,41	17%
Asie	126 225,74	68 950,40	0,00	195 176,14	18%
Europe	257 803,76	42 073,56	0,00	299 877,32	27%
Non affecté	142 306,92	78 806,25	0	221 113,17	20%
TOTAL	836 167,44	273 657,77	0,00	1 109 825,21	
%	75%	25%	0%		

1. Amérique

Les dépenses affectées à cette zone sont de l'ordre de 206.784,17 Euros (19% des dépenses « International »).

L'AFA dispose de représentations dans deux pays de la zone, en Colombie et au Pérou. Les dépenses directes pour ces deux pays s'élèvent respectivement à 64.154,32 Euros et à 10.214,61 Euros en 2015.

Sont affectés à cette zone géographique 2 rédacteurs et une assistante au siège (3 ETP) et 3 CLE (2 ETP).

2. Europe

La part des dépenses dédiées à cette zone géographique représente 27% des dépenses « International » (299.877,32 Euros). Des dépenses directes sont affectées à la Russie (124.726,94 Euros), à la Bulgarie (1.458,94 Euros) et à la République Tchèque (230,08 Euros).

Sont affectés à cette zone géographique 4 personnes au siège (4 ETP) et 12 personnes en Russie (3,4 ETP).

3. Asie

195.176,14 Euros ont été dépensés pour la zone « Asie » (17%). L'AFA ne dispose dans la zone que d'une représentation au Viet Nam (58.705,33 Euros). Des dépenses ont néanmoins pu être directement affectées à la Chine (21 927,50 Euros), aux Philippines (7.324,85 Euros) et à la Thaïlande (4.602,68 euros).

Au titre de l'intermédiation, une partie des dépenses donne lieu à remboursement par les familles, notamment concernant la Chine et le Viet Nam.

Sont affectés à cette zone géographique 2 rédacteurs au siège (2 ETP) et 2 CLE au Viet Nam (1,4 ETP)

4. Afrique et Caraïbes

Les dépenses affectées à cette zone géographique sont de 186.874,41 Euros et représentent 17% des dépenses « International ».

L'AFA a des représentations, en Haïti (67.794,26 Euros), au Burkina Faso (12.522,65 Euros), à Madagascar (8.798,14 Euros) et en Guinée (2.616,67 Euros).

Deux rédacteurs au siège travaillent sur cette zone (2 ETP) et 5 sur le terrain (3,8 ETP).

B)- INFORMATION, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Sont regroupés dans cet axe l'ensemble des dépenses relatives à la primo-information et à l'accompagnement en France des familles candidates à l'adoption.

Cela comprend les dépenses de communication, les dépenses liées au suivi des dossiers (principalement les coûts de maintenance et d'évolution de la base de données des candidats de l'AFA...) et les dépenses d'animation : formation des familles, formation et information du réseau (comprenant les rassemblements annuels des correspondants départementaux et des CLE et les déplacements en région des agents de l'AFA).

Le personnel affecté à ces missions est composé des agents du pôle Information et Conseil (5 agents dont une mise à disposition – 3,8 ETP), de ceux du pôle santé (3 agents dont un vacataire – 1,9 ETP), de la cheffe du service « Information et accompagnement » (0,8 ETP) et de la chargée de mission Communication rattachée (1 ETP).

Les dépenses de personnel représentent la principale masse des dépenses de cet axe (85,6%) en 2015. Les dépenses de fonctionnement sont restées mesurées en 2015. Les frais liés à l'animation représentent 45% des dépenses de fonctionnement, ceux liés à la communication 16% et ceux liés aux outils de suivi des dossiers à 38%.

Répartition des dépenses par nature et par type

	Personnel	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	%
Information, conseil et accompagnement	437 408,74	73 594,27	0,00	511 003,01	
dont Direction du service	91 612,87			91 612,87	17,9 %
Information et conseil	113 941,03			113 941,03	22,3 %
Accompagnement santé et psychologique	131 596,62			131 596,62	25,8 %
Animation (information familles, déplacements, rassemblement)		33 327,83		33 327,83	6,5%
Communication	100 258,22	12 044,73		112 302,95	2,4%
Suivi dossiers (base de données...)		28 221,71		28 221,71	5,5%

C)- SUPPORT

Conformément au nouveau cadre budgétaire et comptable, l'axe « Support » regroupe l'ensemble des dépenses qui ne peuvent être imputées directement et sans utilisation d'une clé de répartition sur les autres destinations.

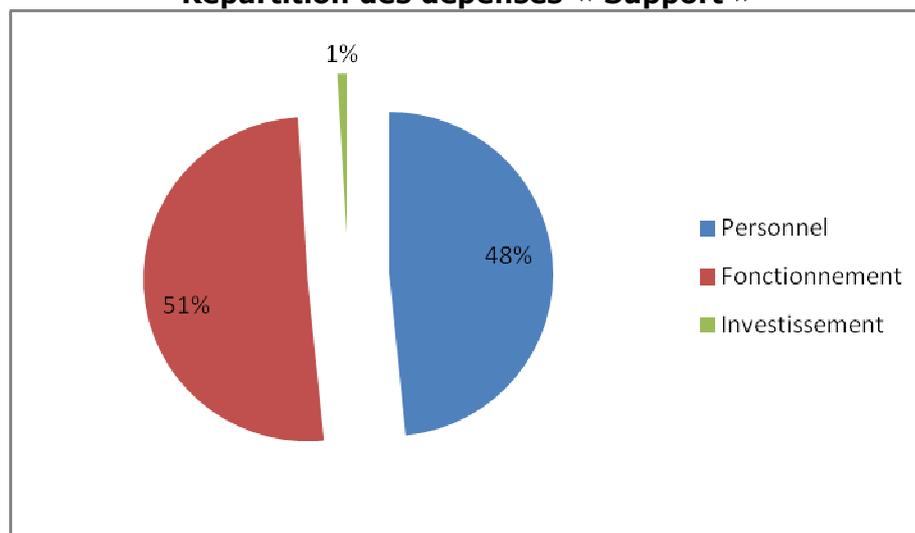
Cela comprend les dépenses du personnel de direction (directrice mise à disposition par le ministère de la Justice), du service financier, administratif et logistique (8 agents – 8 ETP) et de l'Agence comptable (2 agents dont une adjonction de service, 1 ETP).

Concernant les dépenses de fonctionnement sont passées en « Support » les dépenses de structure (location des bureaux du siège et frais afférents : charges locatives, électricité, assurance, réparations et maintenance...) et les dépenses de fonctionnement ne pouvant être directement imputées sur l'une des 2 destinations. Cela comprend différents types de dépenses : fournitures de bureau et petit équipement, maintenance du matériel, une partie des frais postaux et des frais de télécommunication, frais bancaires, amortissement du matériel...

Les dépenses de personnel représentent 48% des dépenses contre 51% pour les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses liées au siège de l'AFA ont représenté en 2015 70% des dépenses de fonctionnement de cet axe et 43% des dépenses totales de fonctionnement de l'AFA.

Répartition des dépenses « Support »



ANNEXES

ELEMENTS STATISTIQUES 2015

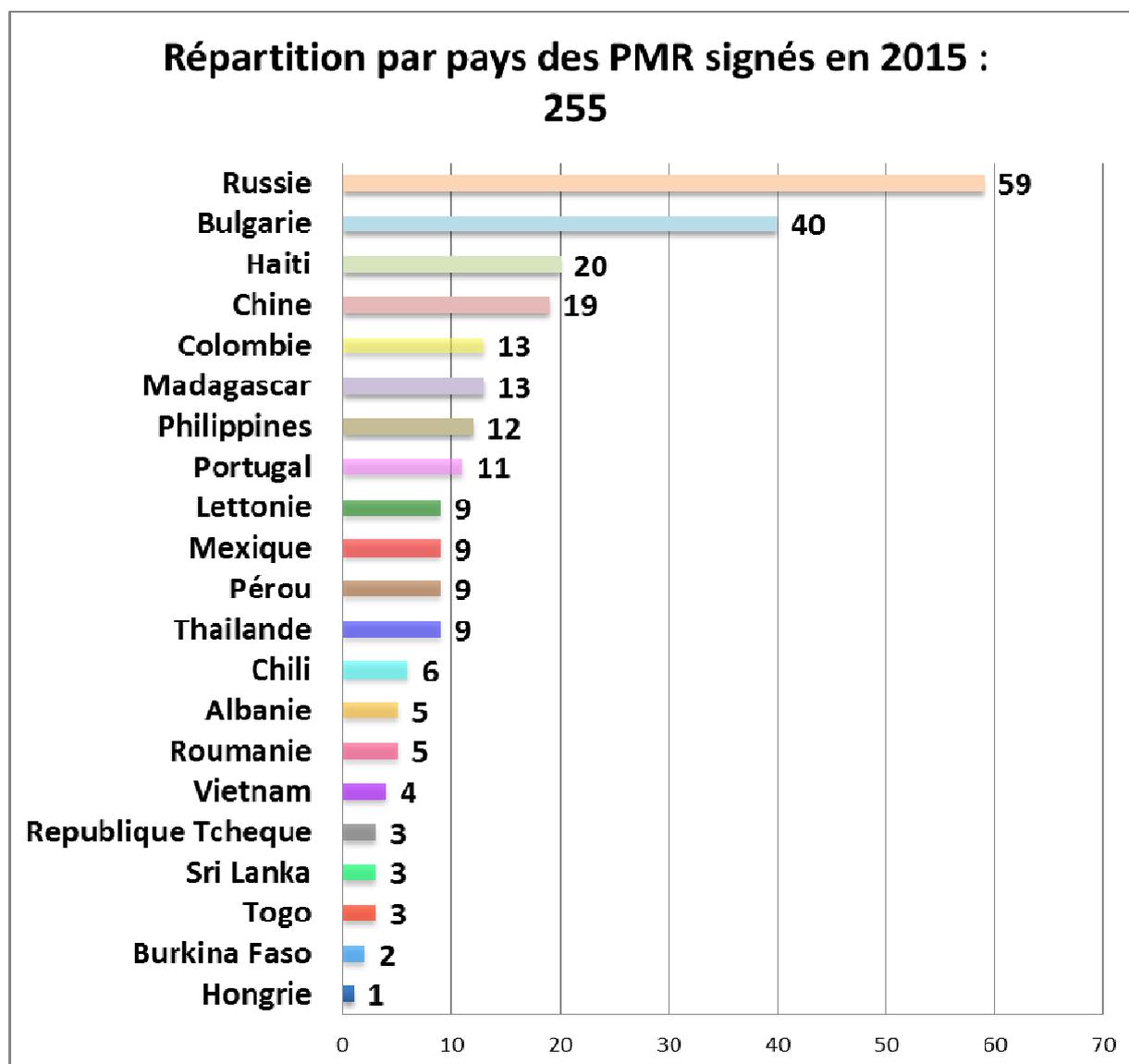
I.	Statistiques de gestion des dossiers d'adoption	68
A.	Nouvelles candidatures reçues en 2015.....	68
1.	Nouveaux Projets de Mise en Relation (PMR) signés en 2015.....	68
2.	Nouvelles inscriptions en listes de demandes en attente (LDA)	69
3.	Total des nouvelles demandes sur 2014 (PMR + LDA)	69
B.	État de l'ensemble des dossiers traités par les pôles géographiques en 2015.....	70
1.	Dossiers pris en charge par les pôles géographiques au 31/12/2015	70
2.	État des listes de demandes en attente au 31/12/2015.....	71
C.	Répartition de l'ensemble des candidatures par étape de procédure en 2015	71
D.	Répartition des dossiers transmis aux pays d'origine.....	72
E.	Répartition des dossiers en traitement dans les pays d'origine	73
F.	Propositions d'enfants reçues en 2015	74
1.	Propositions d'apparement pour 2015, classées par pays : 147.....	74
2.	Nombre de propositions d'apparement refusées en 2015.....	75
G.	Temps de procédure transmission PO / proposition par tranche d'âge	76
H.	Adoptions réalisées depuis l'ouverture de l'Agence (Mai 2006)	77
1.	Tableau comparatif des adoptions depuis 2006 par pays.....	77
2.	Évolution des adoptions entre 2006 et 2015	78
II.	Portrait statistique des enfants adoptés par le biais de l'Agence	79
A.	Origine des enfants	79
1.	Pays d'origine des enfants adoptés en 2015.....	79
2.	Détails des pays faisant moins de 10 adoptions en 2015.....	80
3.	Détails des pays faisant plus de 10 adoptions en 2015	81
B.	Statut des enfants adoptés en 2015.....	82
C.	Sexe des enfants adoptés en 2015	83
D.	Age des enfants adoptés en 2015	83
1.	Age moyen des enfants adoptés en 2015	83
2.	Âges moyens et médians par pays.....	84
E.	Santé des enfants adoptés	85
1.	Problèmes de santé signalés / troubles psychiques signalés en 2015	85

2.	Problèmes santé + troubles psychiques signalés par pays sur les adoptions réalisées en 2015	86
F.	Enfants à Besoins Spécifiques	87
1.	Données au sujet des enfants pour les adoptions 2015.....	87
2.	Critères EBS (Enfants à Besoins Spécifiques) pour les adoptions 2015	87
3.	Répartition des fratries et du nombre d'enfants adoptés par pays d'origine	88
III.	Portrait statistique des candidats de l'Agence.....	89
A.	Statut marital : Candidats en attente d'adoption (LDA + Pole G).....	89
B.	Enfants biologiques au foyer des candidats ayant adopté en 2015	89
C.	Âge des candidats ayant adopté au jour de la signature du PMR	90
D.	Âge des candidats ayant adopté au jour de la délivrance du VISA (Pays non Schengen) ou de l'APP (Pays Schengen)	90
E.	Ancienneté de mariage	91
1.	Années de mariage au début de la procédure (délivrance de l'agrément).....	91
2.	Ancienneté de mariage à la fin de la procédure (délivrance de visa).....	91
F.	Catégories socioprofessionnelles des familles ayant adopté en 2015	92
G.	(Carte) Répartition des dossiers AFA par département (LDA, PG, dont suivi post adoption)	93 à 95
H.	Répartition des adoptions AFA / département	96 à 97

I. STATISTIQUES DE GESTION DES DOSSIERS D'ADOPTION

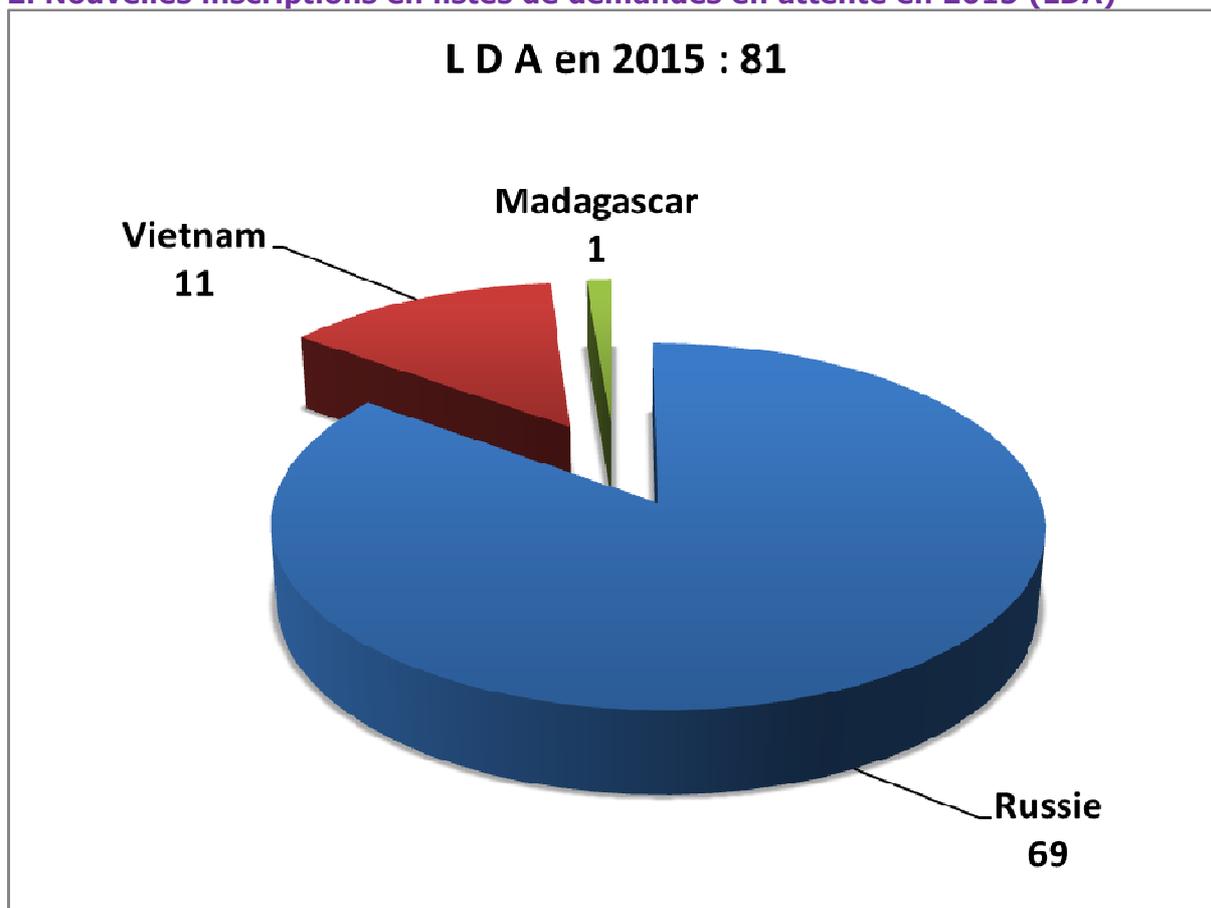
A)- NOUVELLES CANDIDATURES RECUES EN 2015

1. Nouveaux Projets de Mise en Relation (PMR) signés en 2015



	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre de PMR signés	255	317	436	728	983
% de baisse par rapport à N-1	-19,6%	-27,3%	-40,1%	-25,9%	
% de baisse par rapport à N-2	-41,5%	-56,5%	-55,6%		

2. Nouvelles inscriptions en listes de demandes en attente en 2015 (LDA)



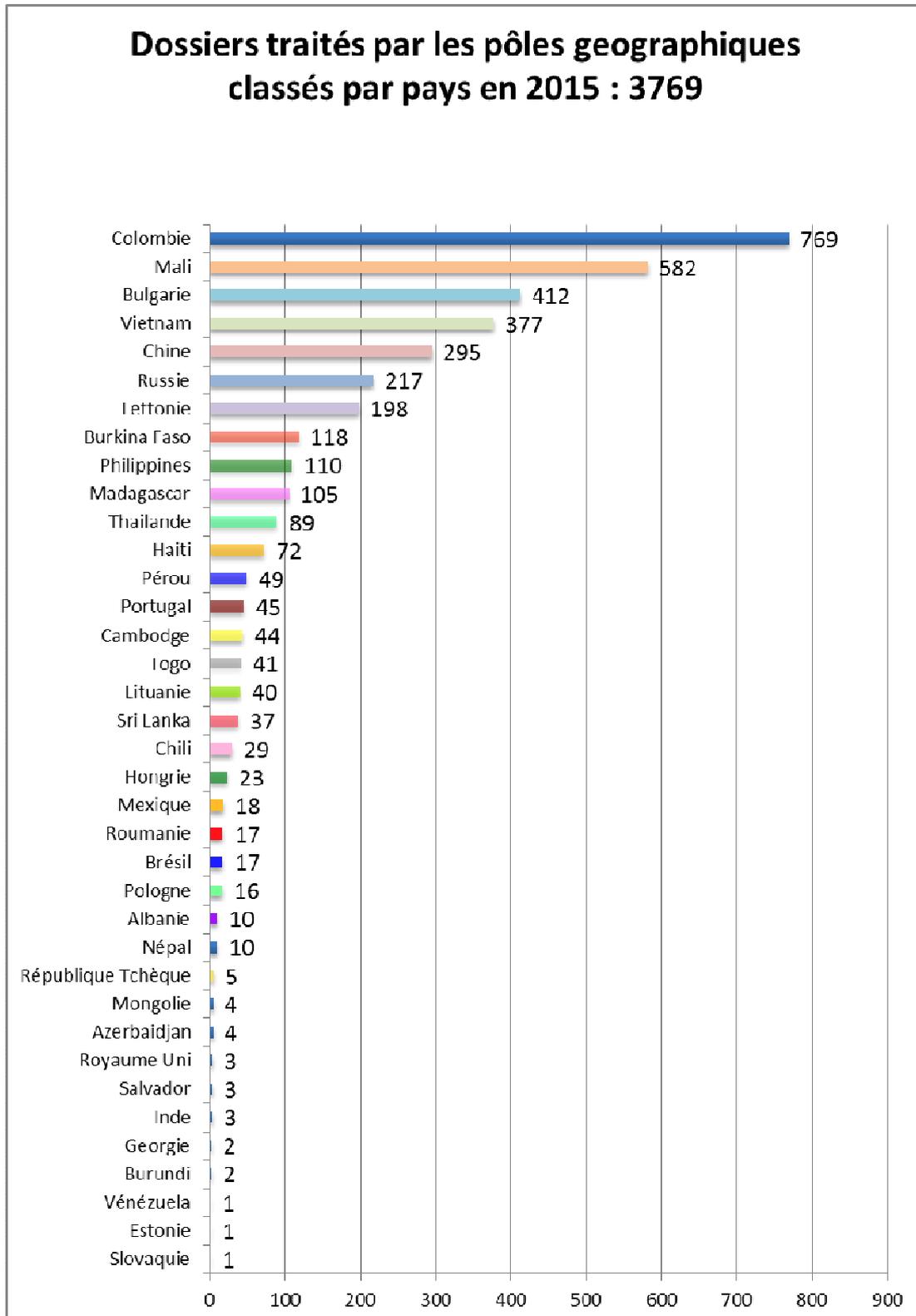
	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre d'inscriptions en LDA	81	176	168	424	569
% de baisse/hausse par rapport à N-1	-54%	4,8%	-60,4%	-25,5%	
% de baisse/hausse par rapport à N-2	-51,8%	-58,5%	-70,5%		

3. Total des nouvelles inscriptions sur 2015 (PMR + LDA)

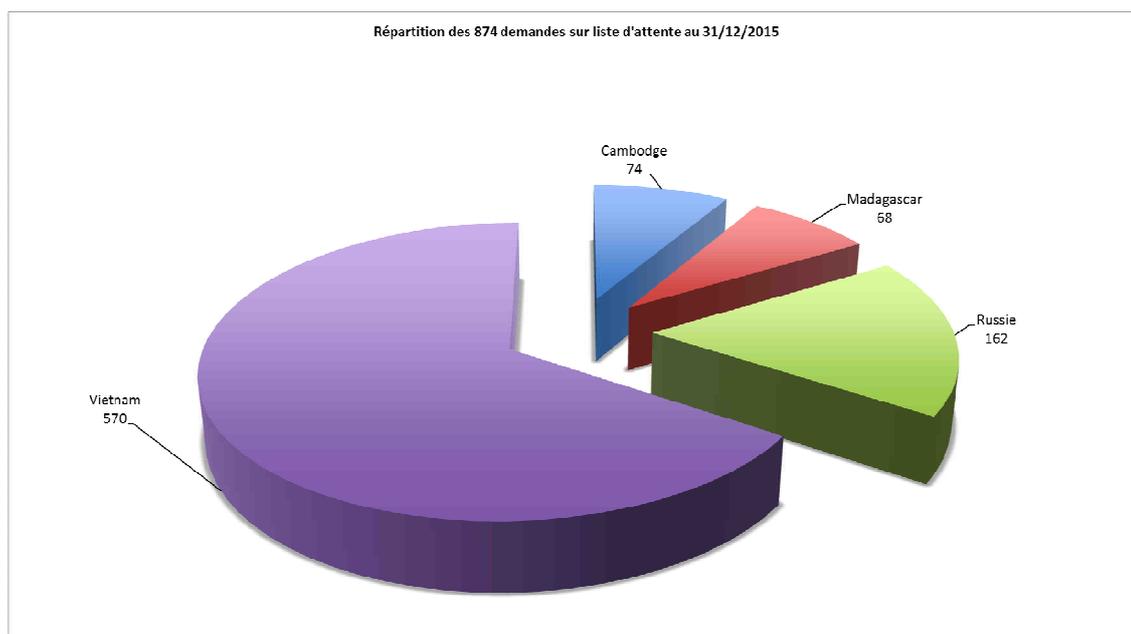
	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre d'inscriptions en LAD + PMR	336	493	604	1152	1552
% de baisse/hausse par rapport à N-1	-31,8%	-18,4%	-47,6%	-25,8%	
% de baisse/hausse par rapport à N-2	-44,4%	-57,2%	-61,1%		

B)- ÉTAT DE L'ENSEMBLE DES DOSSIERS TRAITÉS PAR LES PÔLES GÉOGRAPHIQUES EN 2015

1. Dossiers pris en charge par les pôles géographiques au 31/12/2015

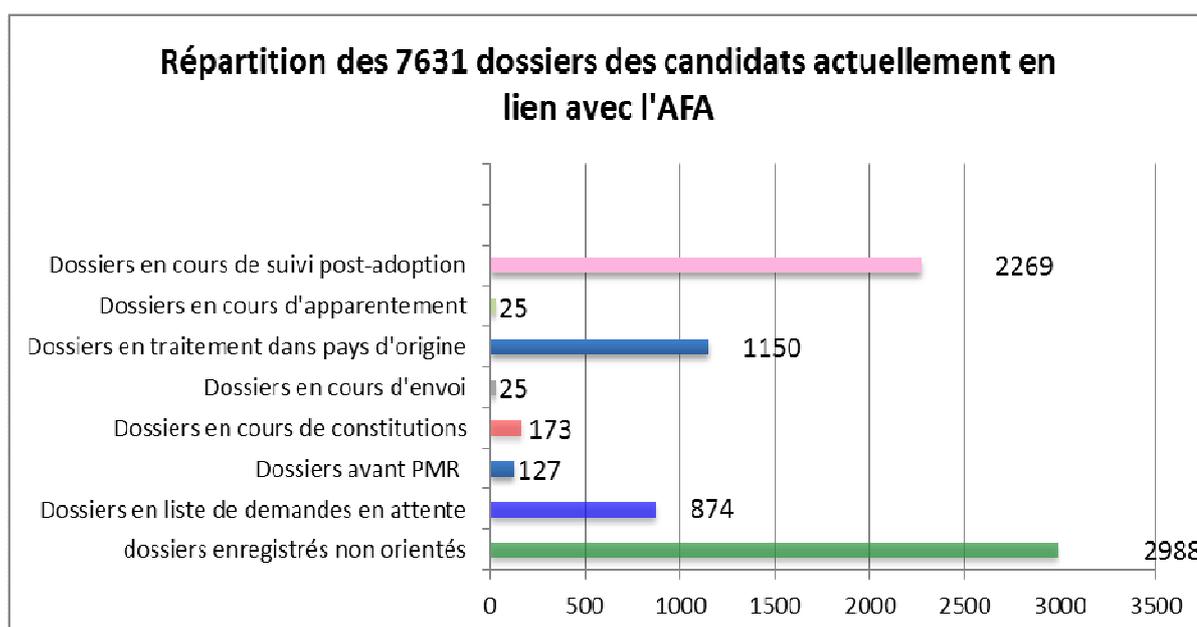


2. État des listes de demandes en attente au 31/12/2015

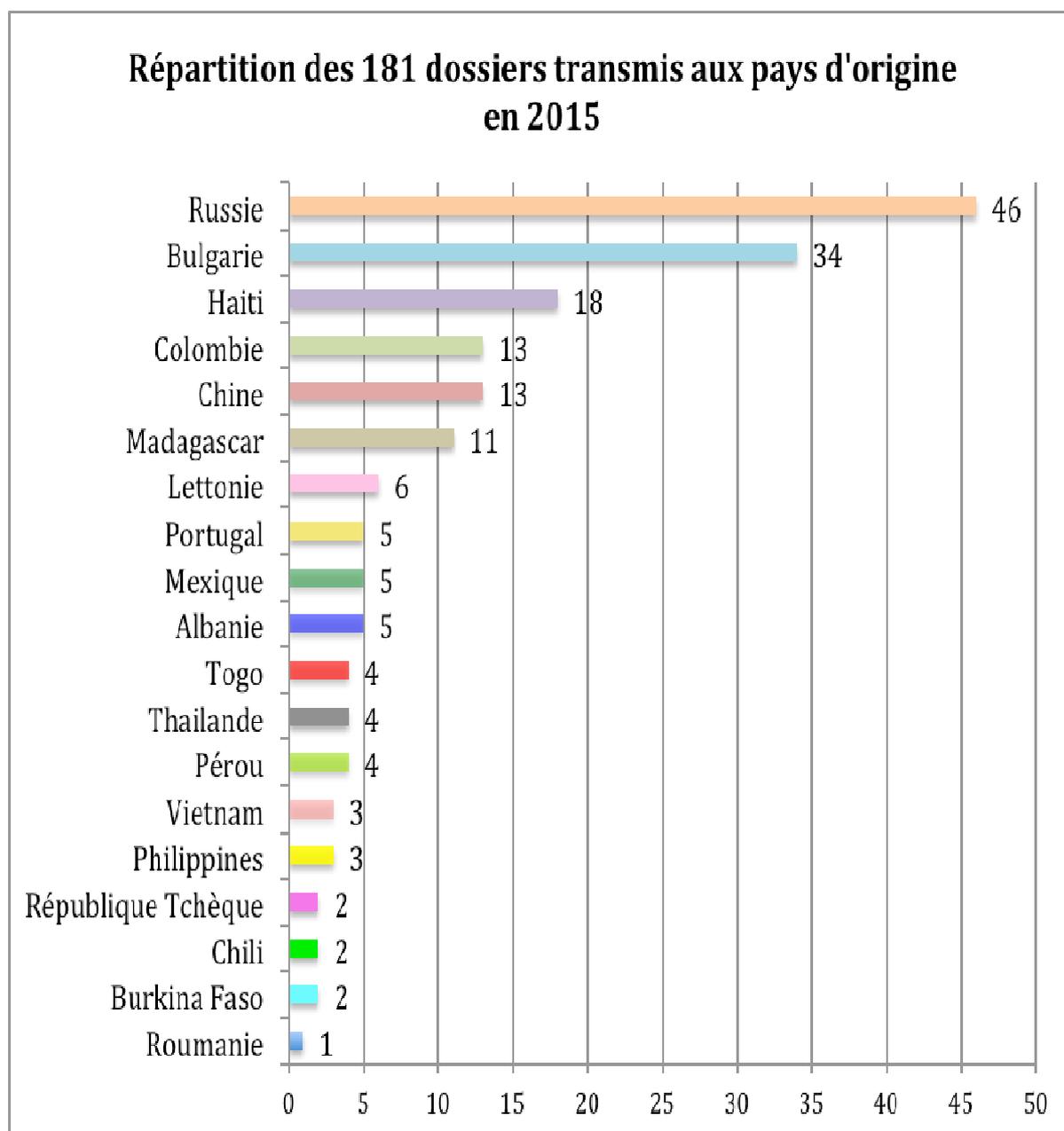


	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre de demandes en liste d'attente	874	1549	2047	2928	3588
% de baisse/hausse par rapport à N-1	-43,6%	-24,3%	-30,1%	-18,4%	
% de baisse/hausse par rapport à N-2	-57,3%	-47,1%	-42,9%		

C)- RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES CANDIDATURES PAR ÉTAPES DE PROCÉDURE EN 2015

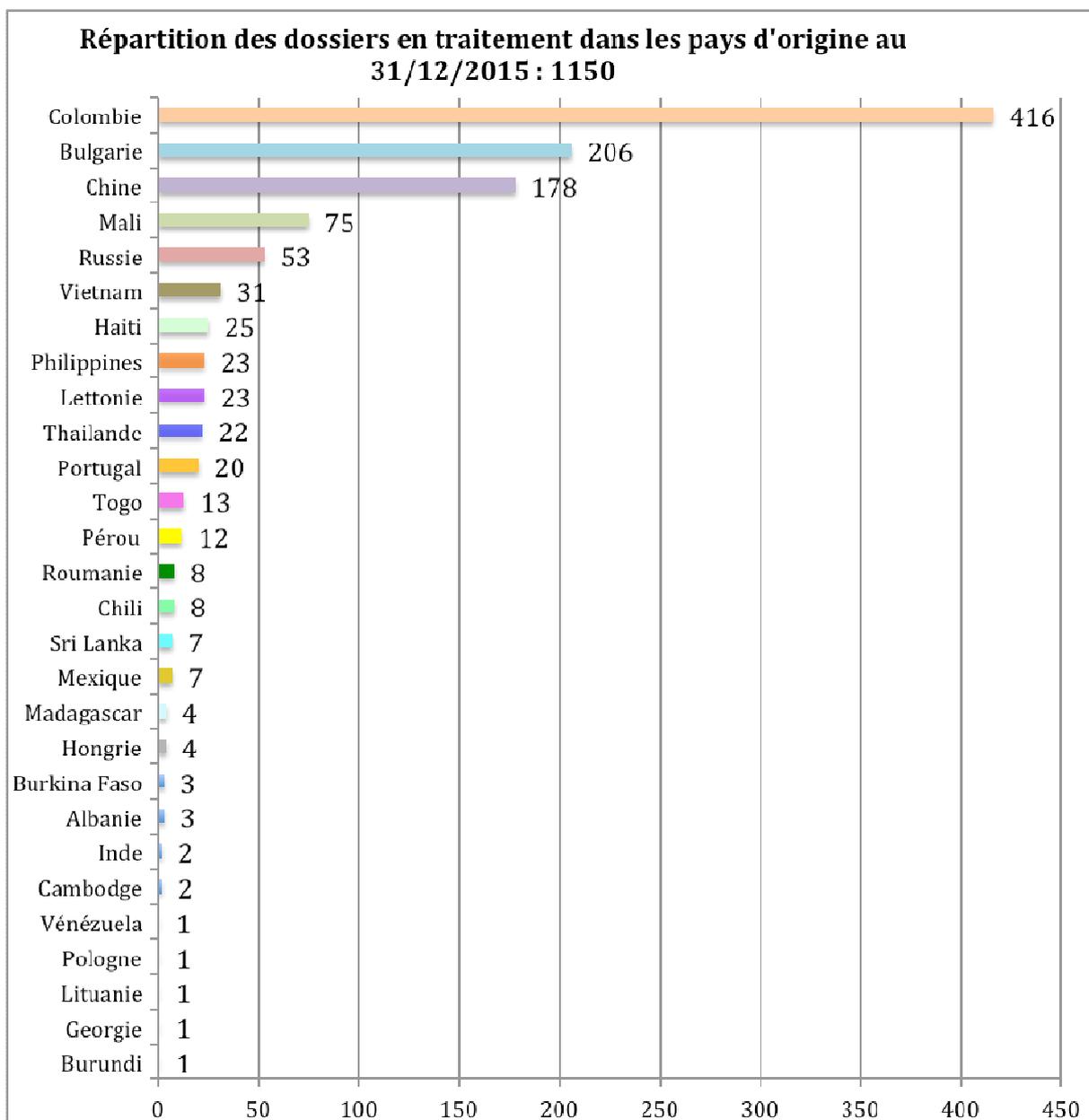


D)- RÉPARTITION DES DOSSIERS TRANSMIS AUX PAYS D'ORIGINE EN 2015



	2015	2014	2013	2012
Nombre de dossiers transmis aux PO	181	250	371	471
% de baisse/hausse par rapport à N-1	-27,6%	-32,6%	-21,2%	

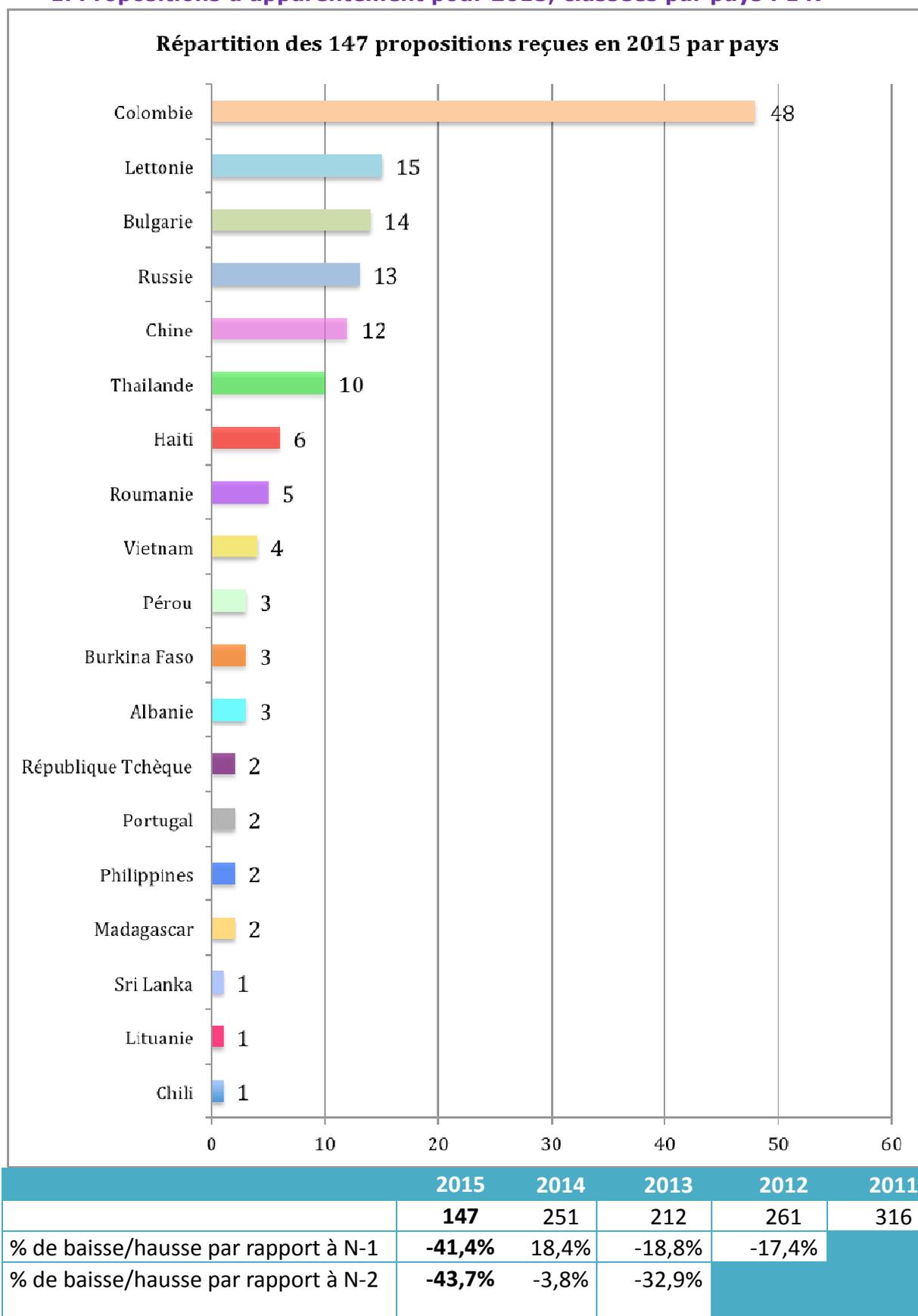
E)- RÉPARTITION DES DOSSIERS EN TRAITEMENT DANS LES PAYS D'ORIGINE



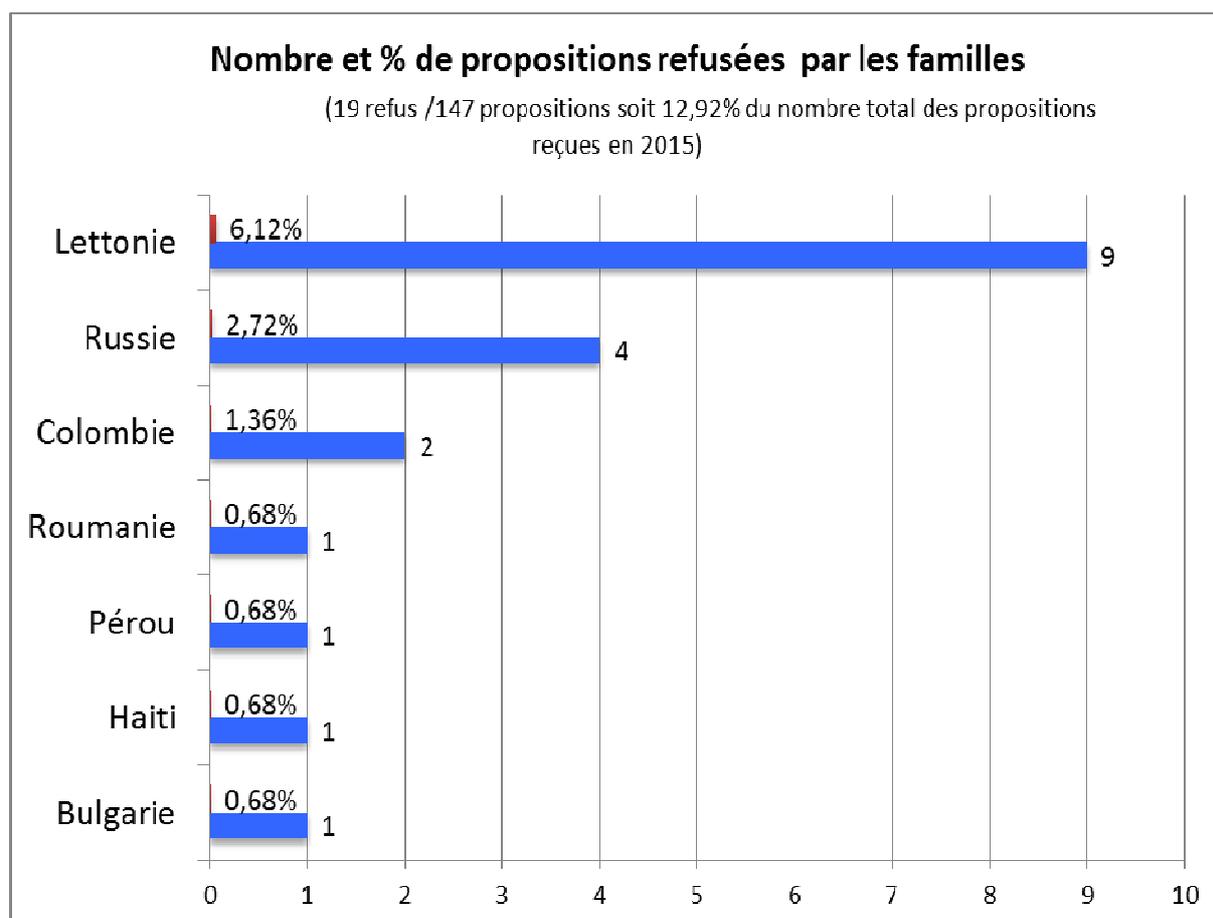
	2015	2014	2013	2012
Dossiers en traitement dans PO	1150	1815	2178	2643
% de baisse/hausse par rapport à N-	-36,6%	-16,7%	-17,6%	

F)- PROPOSITIONS D'ENFANTS RECUES EN 2015

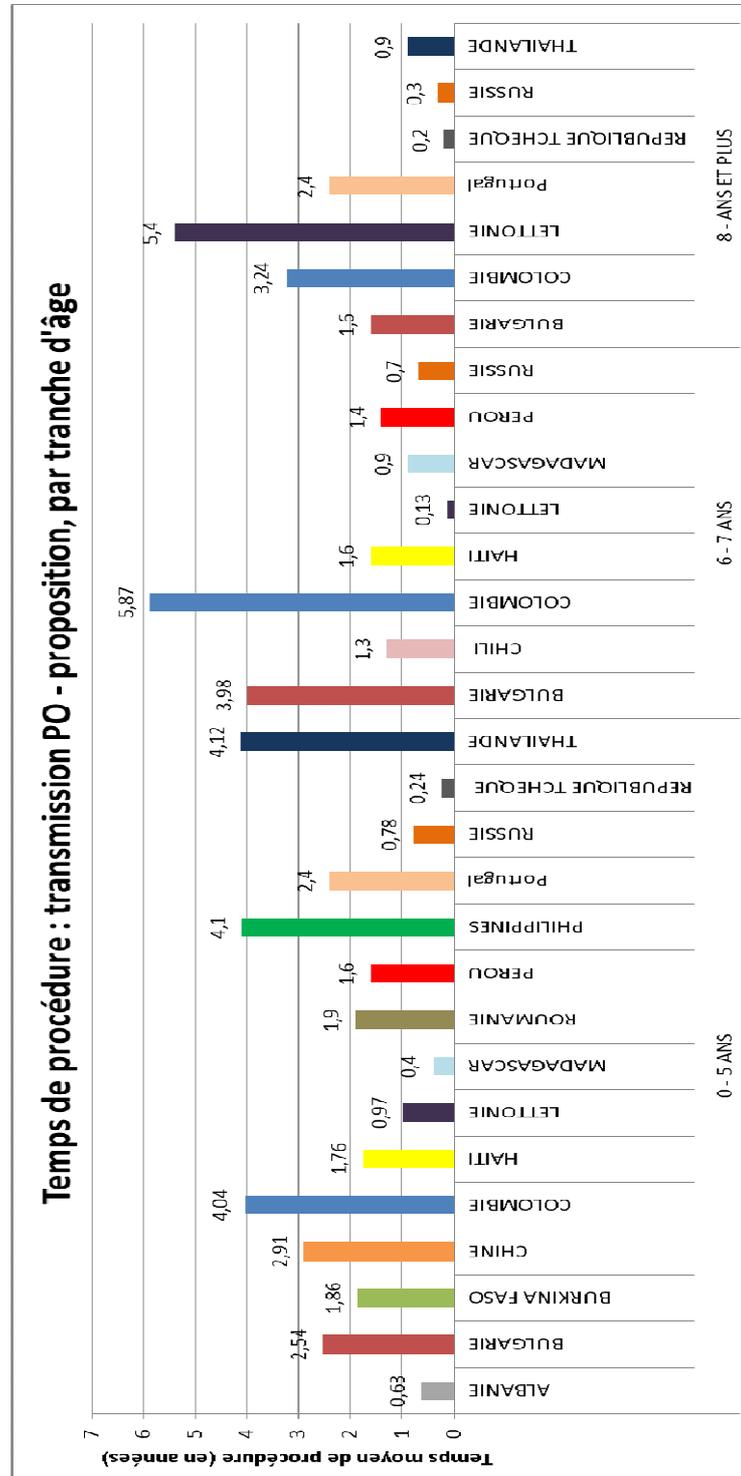
1. Propositions d'apparement pour 2015, classées par pays : 147



2. Nombre de propositions d'apparement refusées en 2015



G)- TEMPS DE PROCÉDURE (TRANSMISSION PO/PROPOSITION) par tranche d'âge

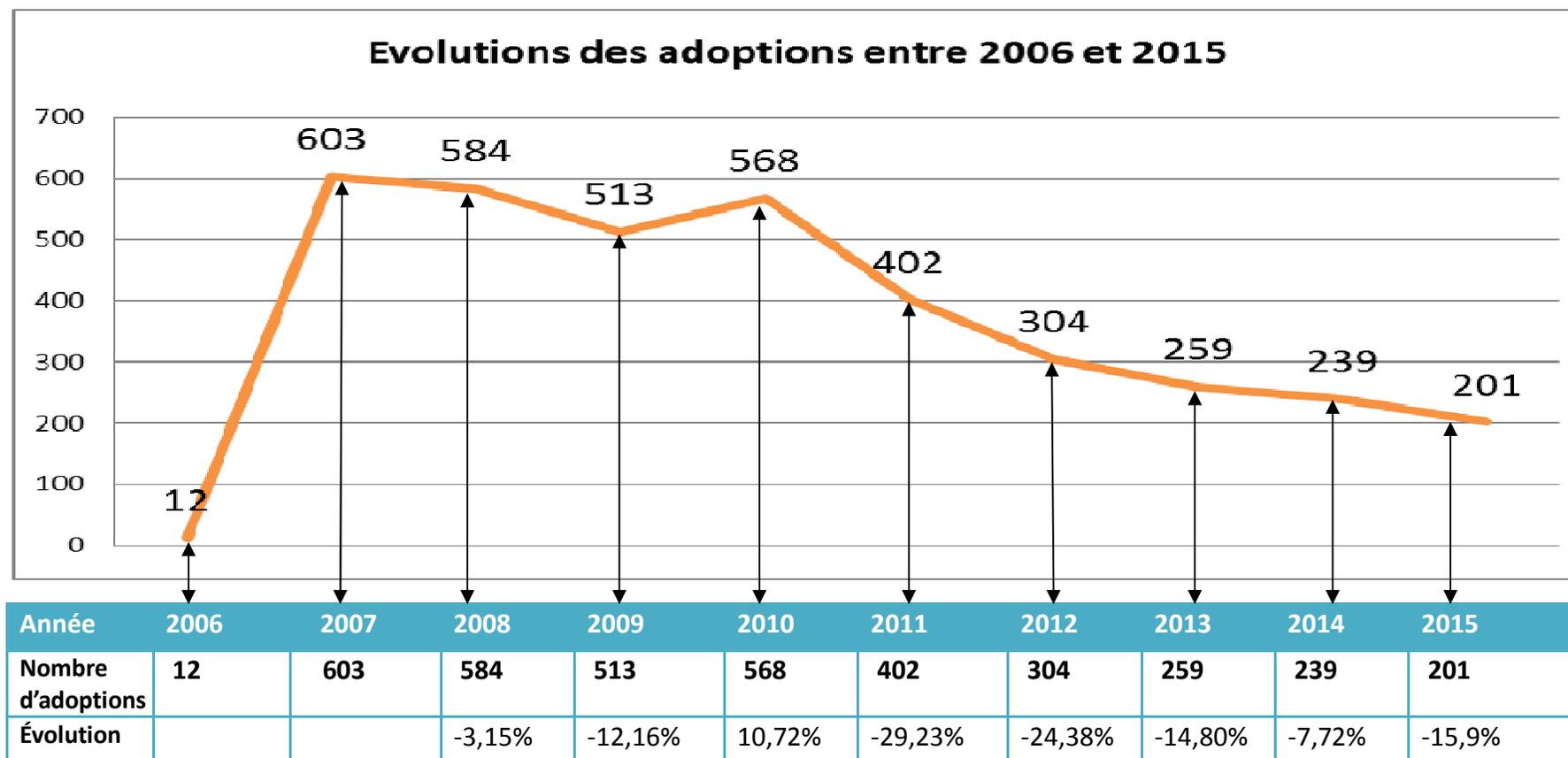


H)- ADOPTIONS RÉALISÉES DEPUIS L'OUVERTURE DE L'AGENCE (MAI 2006)

1. Tableau comparatif des adoptions depuis 2006 par pays

PAYS	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	Total pays
ALBANIE	3	0	1	1	0	0	0	1	0	0	6
AZERBAIDJAN	0	0	1	0	1	0	1	0	0	0	3
BRESIL	0	0	0	0	0	0	2	6	17	0	25
BULGARIE	15	30	37	18	26	7	9	21	9	0	172
BURKINA - FASO	5	10	4	6	9	14	11	18	42	0	119
BURUNDI	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	2
CAMBODGE	0	0	0	0	5	1	11	17	5	0	39
CHILI	1	4	0	8	3	3	2	0	3	0	24
CHINE	12	17	36	1	4	1	0	6	0	0	77
COLOMBIE	61	38	67	112	187	256	170	225	247	6	1369
ESTONIE	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
GEORGIE	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
HAITI	2	1	12	6	0	0	0	0	0	0	21
HONGRIE	0	3	0	1	4	5	4	2	9	0	28
INDE	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
LETTONIE	18	16	25	37	22	47	44	34	30	4	18
LITUANIE	2	2	0	9	3	2	7	14	26	0	65
MADAGASCAR	11	13	20	14	10	15	10	0	0	0	93
MALI	14	36	2	33	61	71	117	72	133	0	539
MEXIQUE	0	1	0	0	0	4	4	9	6	0	24
MOLDAVIE	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
MONGOLIE	0	0	0	0	1	0	0	2	3	0	6
NEPAL	0	0	0	0	1	9	0	0	0	0	10
PEROU	2	2	3	1	3	0	1	3	1	0	16
PHILIPPINES	6	12	13	14	6	12	3	12	9	0	87
POLOGNE	0	0	0	0	1	1	3	9	4	0	18
PORTUGAL	2	1	7	5	2	2	1	4	2	1	27
REPUBLIQUE TCHEQUE	0	1	0	3	0	0	1	0	0	0	5
ROYAUME - UNI	0	0	3	0	0	0	2	0	0	0	5
RUSSIE	18	17	12	15	10	18	8	0	0	0	98
SALVADOR	0	0	1	0	0	0	0	0	4	0	5
SLOVAQUIE	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
SRI - LANKA	3	1	0	1	2	5	7	5	5	0	29
THAÏLANDE	8	11	10	5	4	5	7	8	9	1	68
TOGO	5	10	1	6	3	0	0	0	0	0	25
VIETNAM	10	13	3	7	34	89	88	113	37	0	394
ROUMANIE	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
TOTAL par année	201	239	259	304	402	568	513	584	603	12	3685

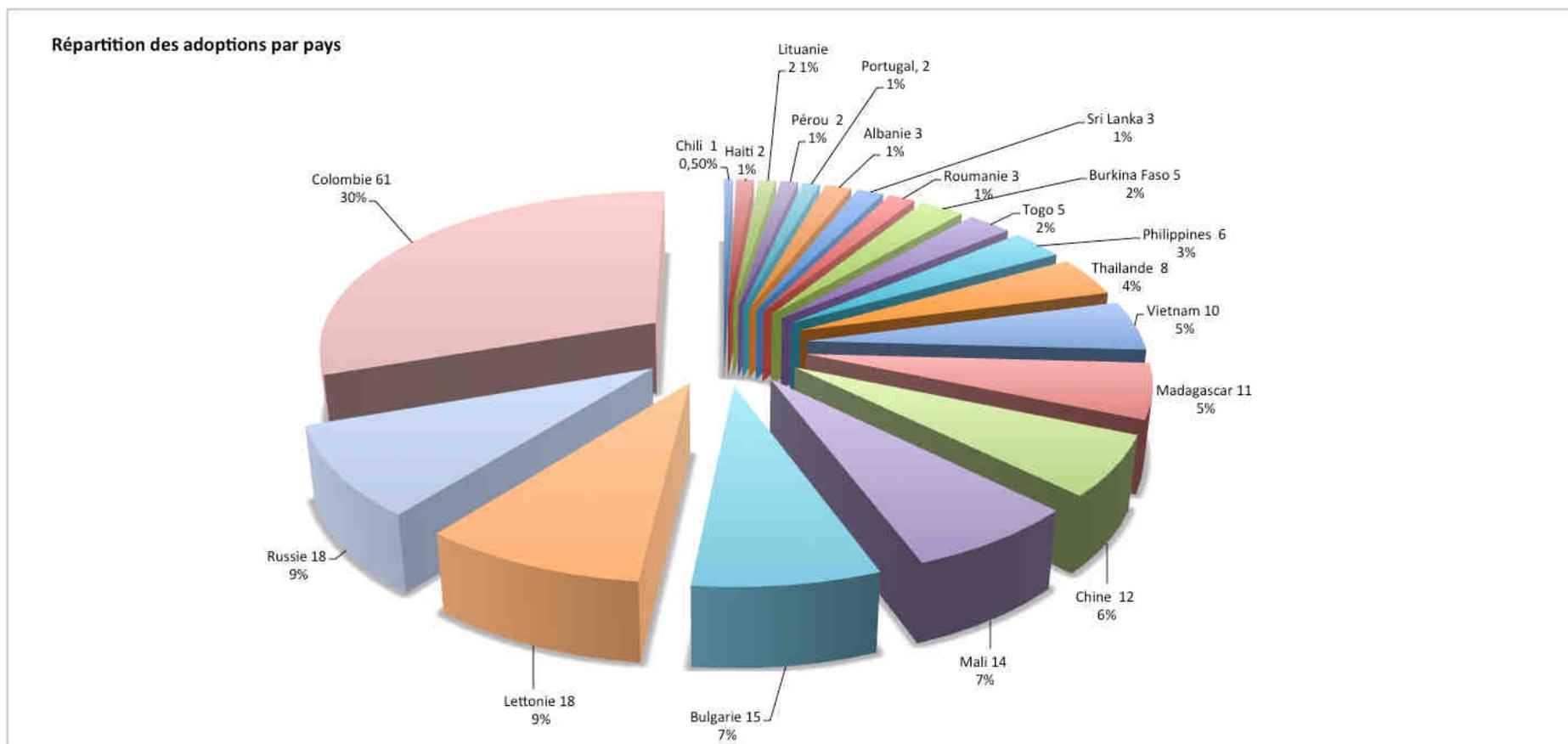
2. Évolution des adoptions AFA entre 2006 et 2015



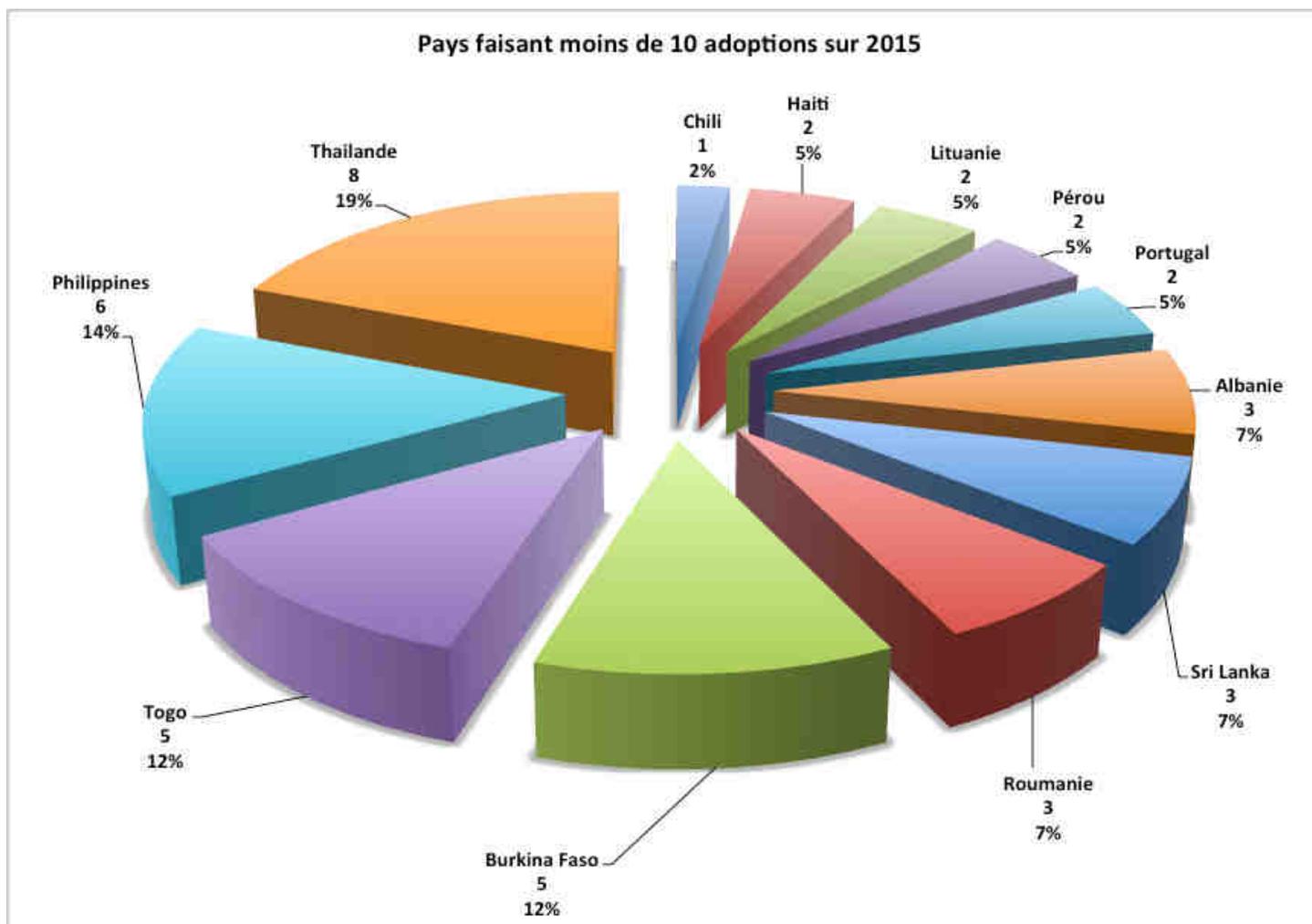
II. PORTRAIT STATISTIQUE DES ENFANTS ADOPTÉS PAR LE BIAIS DE L'AGENCE

A)- ORIGINE DES ENFANTS

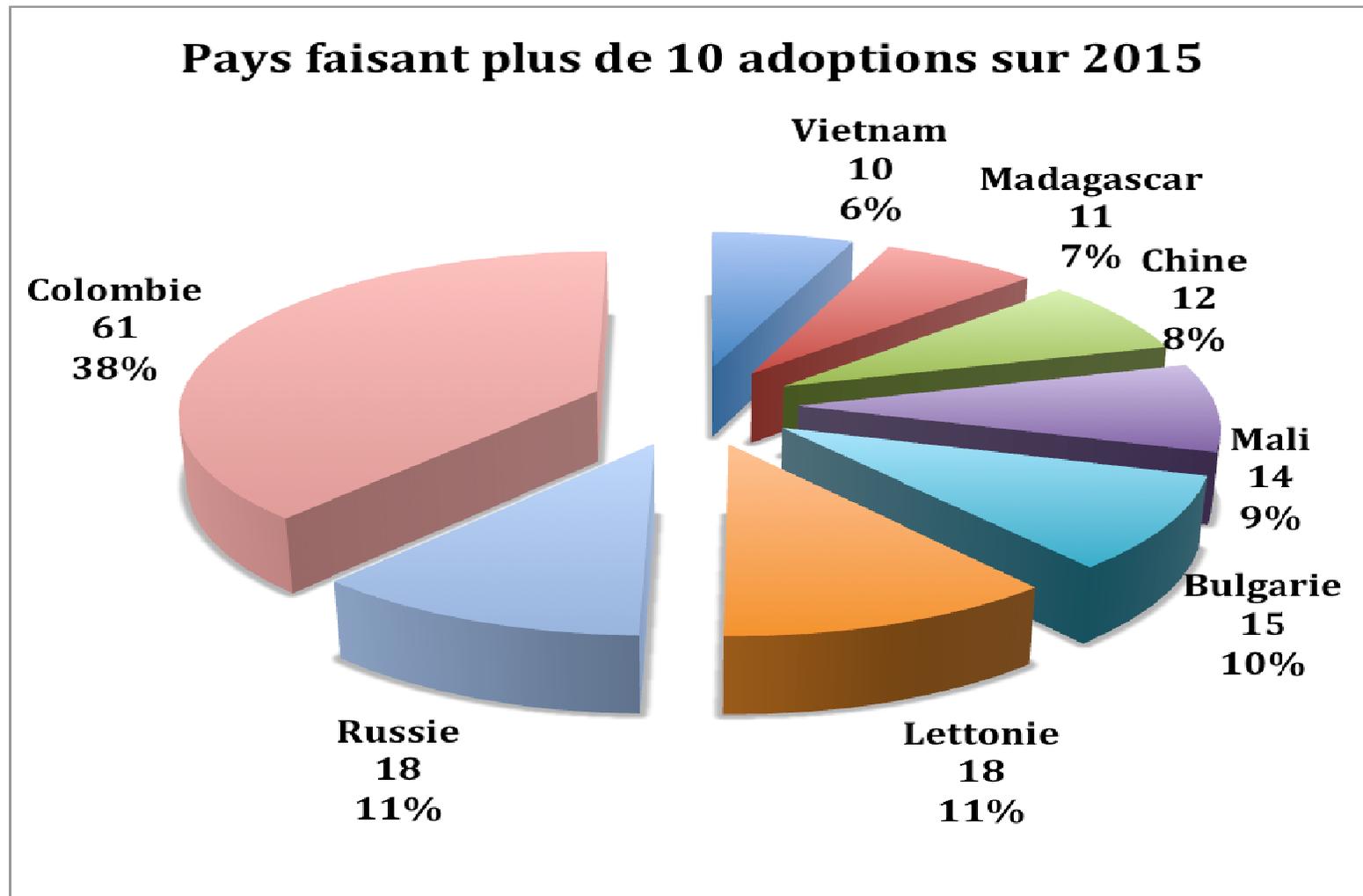
1. Pays d'origine des enfants adoptés en 2015



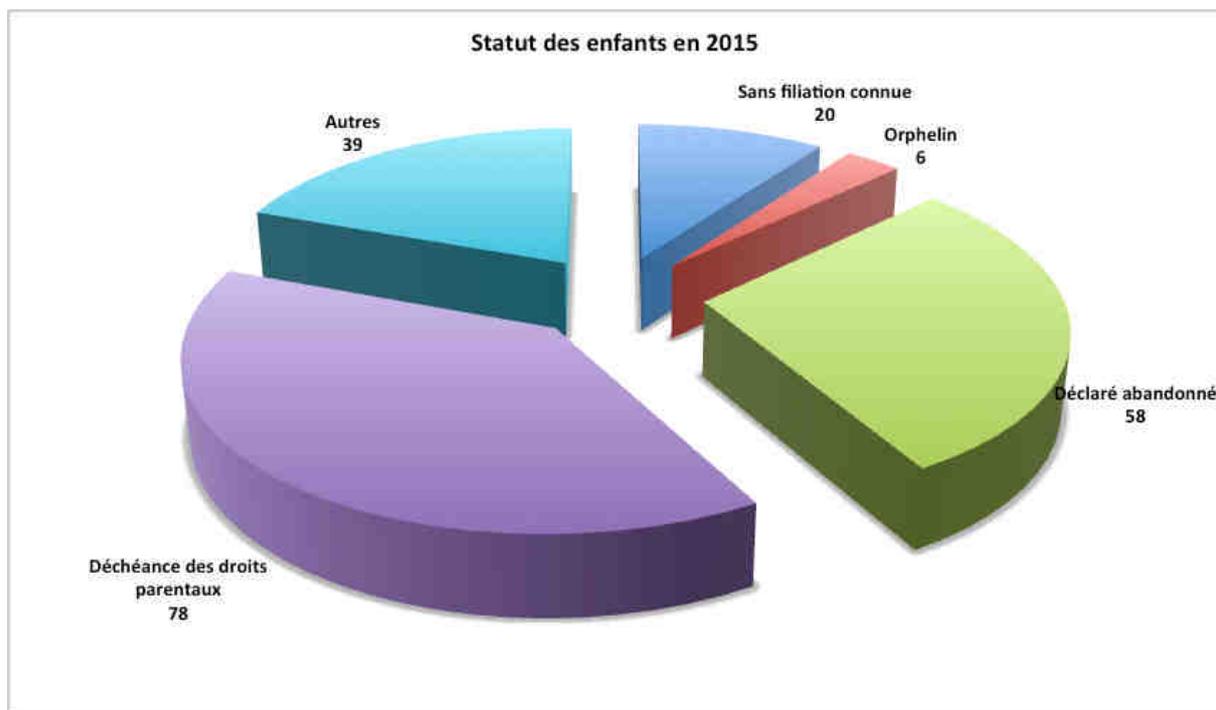
2. Détails des pays faisant moins de 10 adoptions en 2015



3. Détails des pays faisant plus de 10 adoptions en 2015

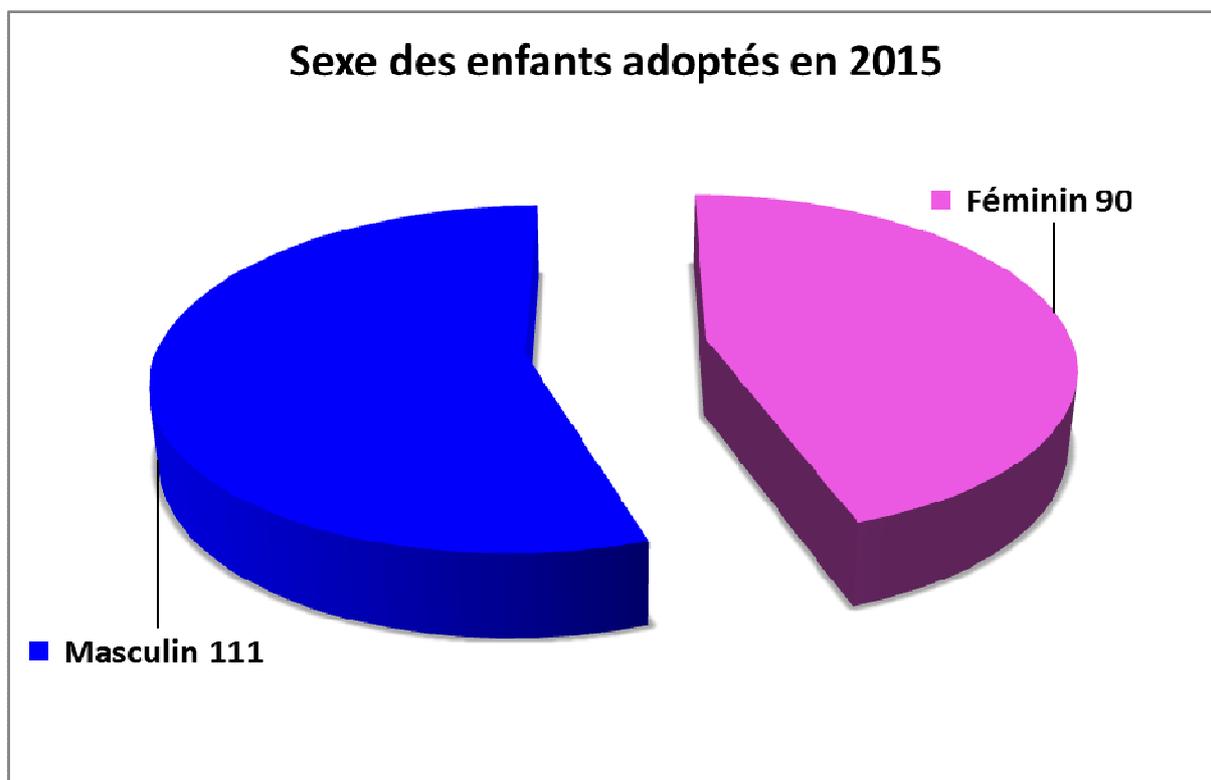


B)- STATUT DES ENFANTS ADOPTÉS EN 2015



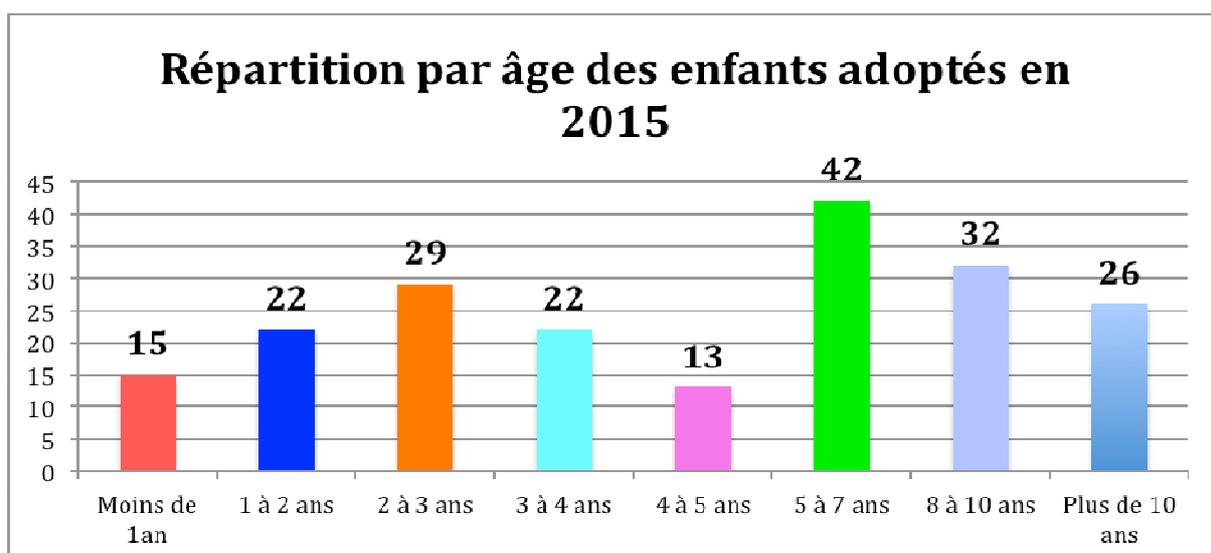
STATUT DE L'ENFANT	Nombre de Statut enfant
Sans filiation connue	20
Orphelin	6
Déclaré abandonné	58
Déchéance des droits parentaux	78
Autres	39
Total général	201

C)- SEXE DES ENFANTS ADOPTÉS EN 2015



D)- ÂGE DES ENFANTS ADOPTÉS EN 2015

1. Age moyen des enfants adoptés en 2015



La moyenne des âges des enfants adoptés en 2015 via l'AFA est de **5 ans et 6 mois**.

2. Ages moyens et médians par pays

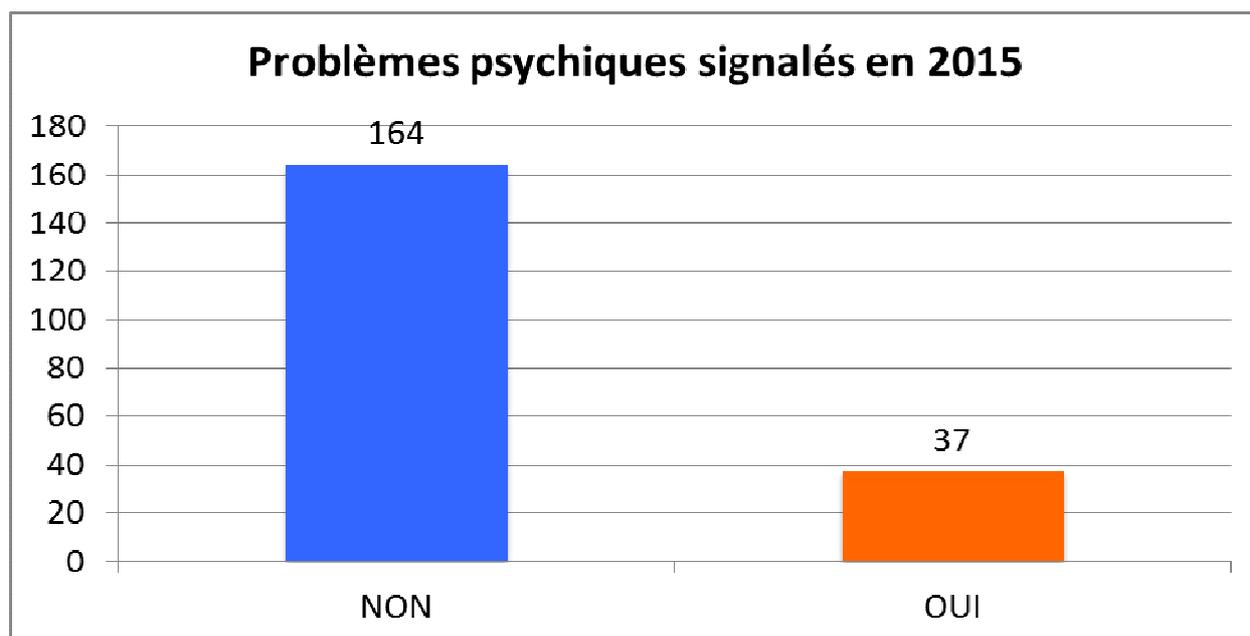
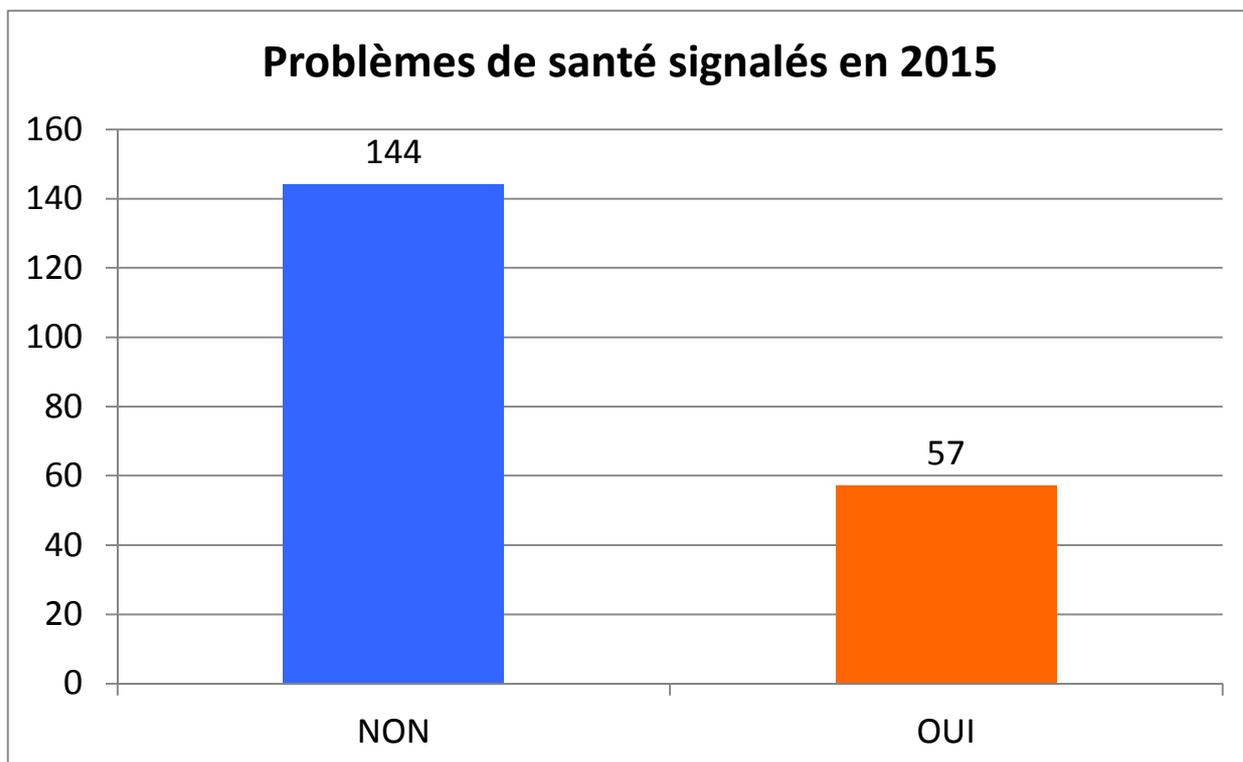
PAYS	NOMBRE D'ADOPTIONS EN 2015	AGE MOYEN	AGE MEDIAN
ALBANIE	3	1,33	1
BULGARIE	15	5,73	6
BURKINA FASO	5	4,20	4
CHILI	1	16,00	16
CHINE	12	3,25	3
COLOMBIE	61	5,25	6
HAITI	2	3,50	4
LETTONIE	18	5,56	6
LITUANIE	2	2,50	3
MADAGASCAR	11	7,91	9
MALI	14	1,93	2
PEROU	2	5,00	5
PHILIPPINES	6	3,83	4
PORTUGAL	2	6,00	6
ROUMANIE	3	5,50	6
RUSSIE	18	4,78	4
SRI LANKA	3	8,33	7
THAILANDE	8	5,75	5
TOGO	5	12,80	13
VIETNAM	10	9,00	10
Total général	201	5,40	5

E)- SANTÉ DES ENFANTS ADOPTÉS

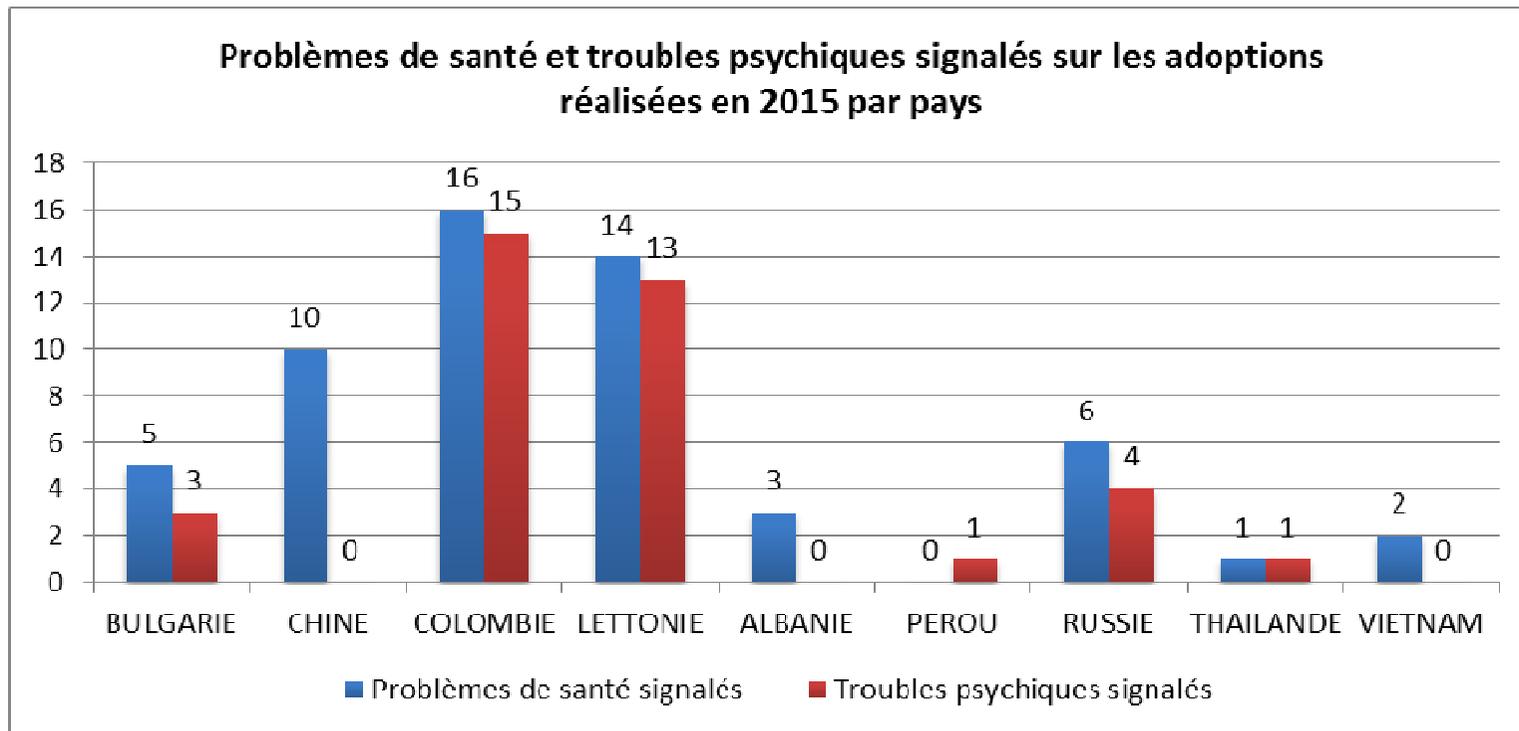
1. Problèmes de santé signalés / troubles psychiques signalés en 2015

Répartition des 94 problèmes et troubles signalés sur les 201 adoptions :

- Santé physique : 57 enfants, soit 25,37% des adoptions ;
- Trouble psychique : 37 enfants, soit 18,41% des adoptions ;
- Santé physique et trouble psychique : 19 enfants, soit 9,45% des adoptions.



2. Problèmes de santé et troubles psychiques signalés par pays sur les adoptions réalisées en 2015



F)- ENFANTS A BESOINS SPÉCIFIQUES

1. Données au sujet des enfants pour les adoptions 2015

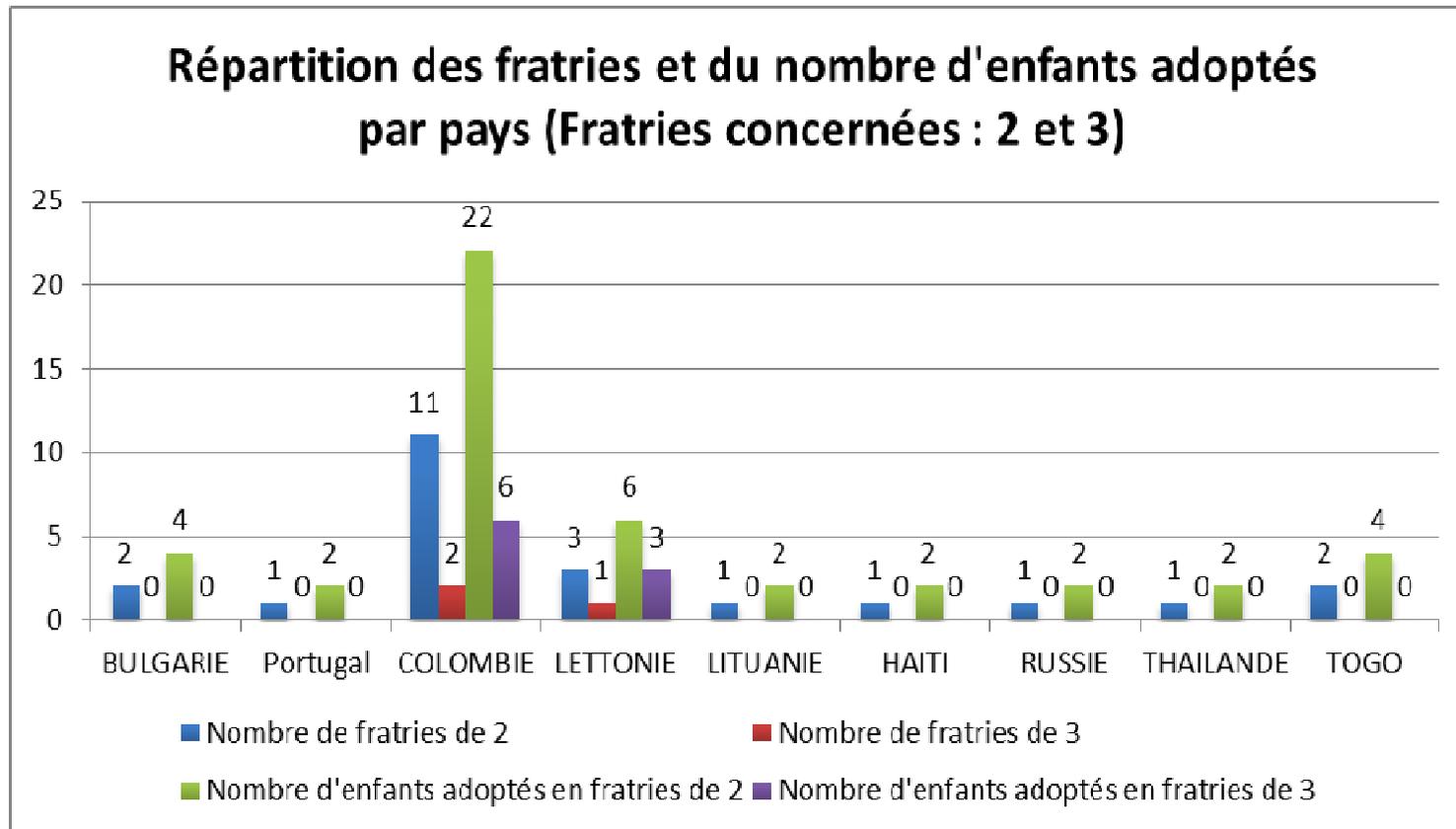
Données pour les enfants	% du total 2015	% du total 2014	% du total 2013	% du total 2012
Présentant un problème de santé ou psychique signalé	46,7% (94)	28,5%	30,8%	17,0%
Ayant + de 5 ans	53,2% (107)	38,9%	47,2%	37,5%
Ayant + de 6 ans	44,3% (89)	48,4%	38,6%	32,0%
Adoptés en fratrie de 2	22,9% (46)	11,7%	24,2%	24,2%
Adoptés en fratrie de 3	4,5% (9)	8,8%	2,3%	6,0%

2. Critères EBS (Enfants à Besoins Spécifiques) pour les adoptions 2015

- **EBS 1** (Santé et/ou 5 ans et plus et/ou fratrie de 2 ou plus) = 160 enfants, soit 79,6%
- **EBS 2** (Santé et/ou 6 ans et plus et/ou fratrie de 2 ou plus) = 144 enfants, soit 71,6%
- **EBS 3** (Santé et/ou 5 ans et plus et/ou fratrie de 3 ou plus) = 150 enfants, soit 76,6%
- **EBS 4** (Santé et/ou 6 ans et plus et/ou fratrie de 3 ou plus) = 138 enfants, soit 68,7%

Critères EBS	2015	2014	2013	2012	2011
EBS 1	79,6%	79,1%	73,4%	58,0%	53,0%
EBS 2	71,6%	59,0%	69,9%	55,0%	51,0%
EBS 3	76,6%	76,2%	69,1%	50,0%	44,0%
EBS 4	68,7%	56,1%	64,8%	47,0%	40,0%

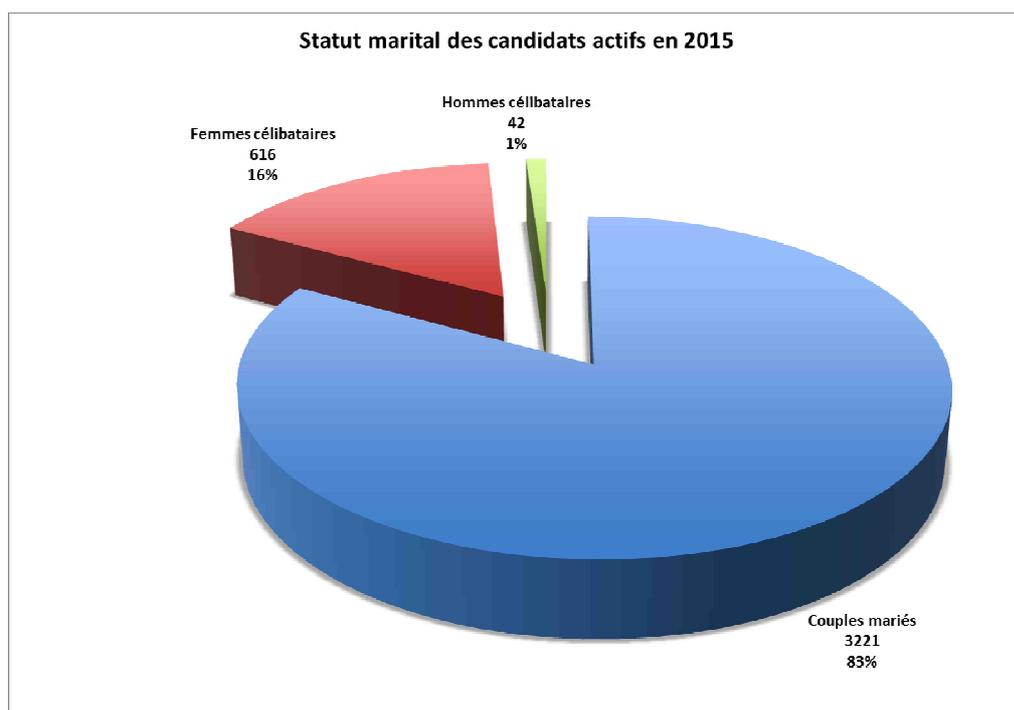
3. Répartition des fratries et du nombre d'enfants adoptés par pays d'origine



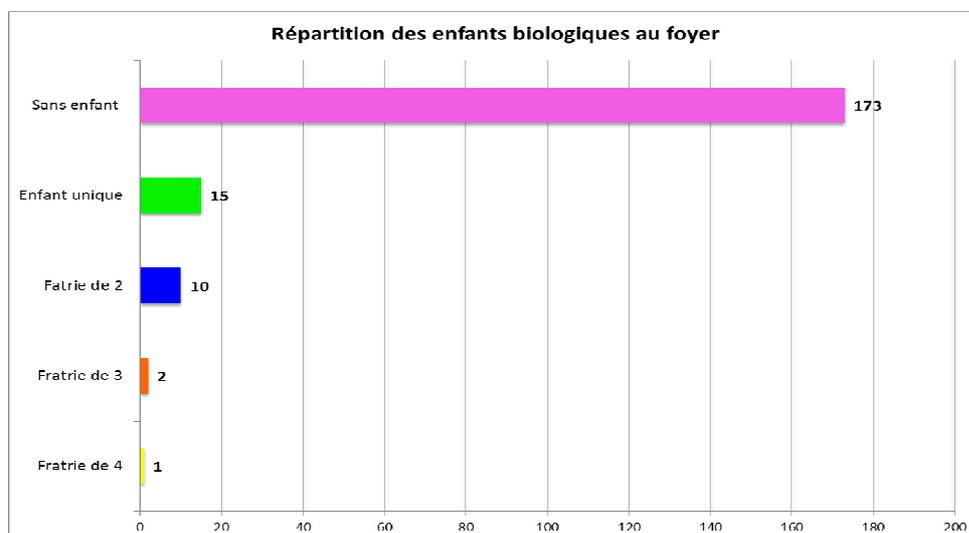
3. PORTRAIT STATISTIQUE DES CANDIDATS DE L'AGENCE

A)-STATUT MARITAL : Candidats en attente d'adoption (LDA+Pole G)

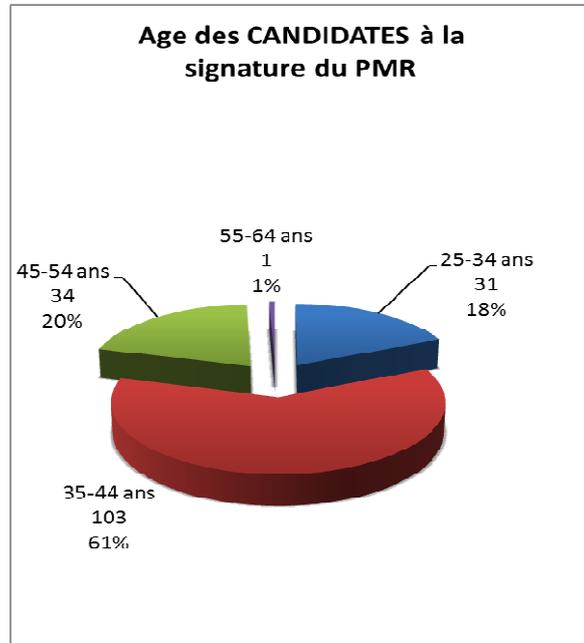
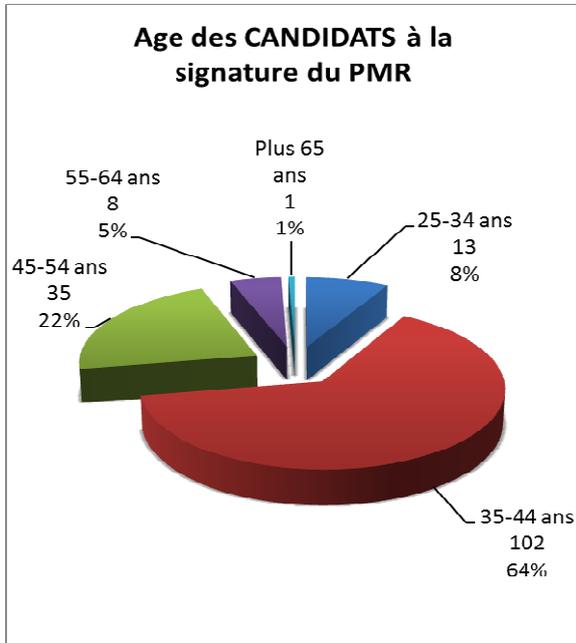
- 3221 couples mariés
- 616 femmes célibataires
- 42 hommes célibataires



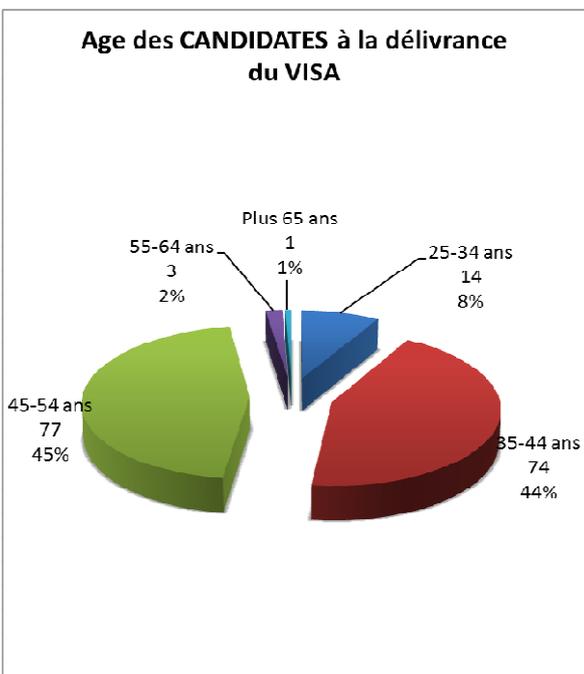
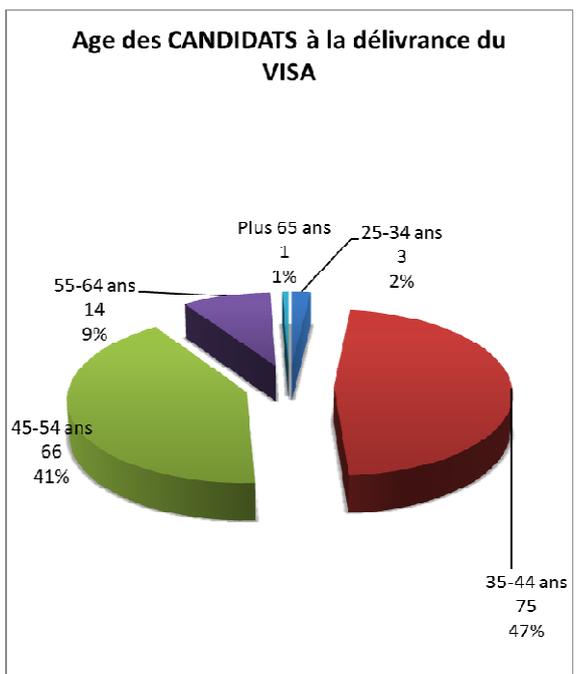
B)- ENFANTS BIOLOGIQUES AU FOYER DES CANDIDATS AYANT ADOPTÉ EN 2015



C)- ÂGE DES CANDIDATS AYANT ADOPTÉ AU JOUR DE LA SIGNATURE DU PMR (Projet de Mise en Relation)

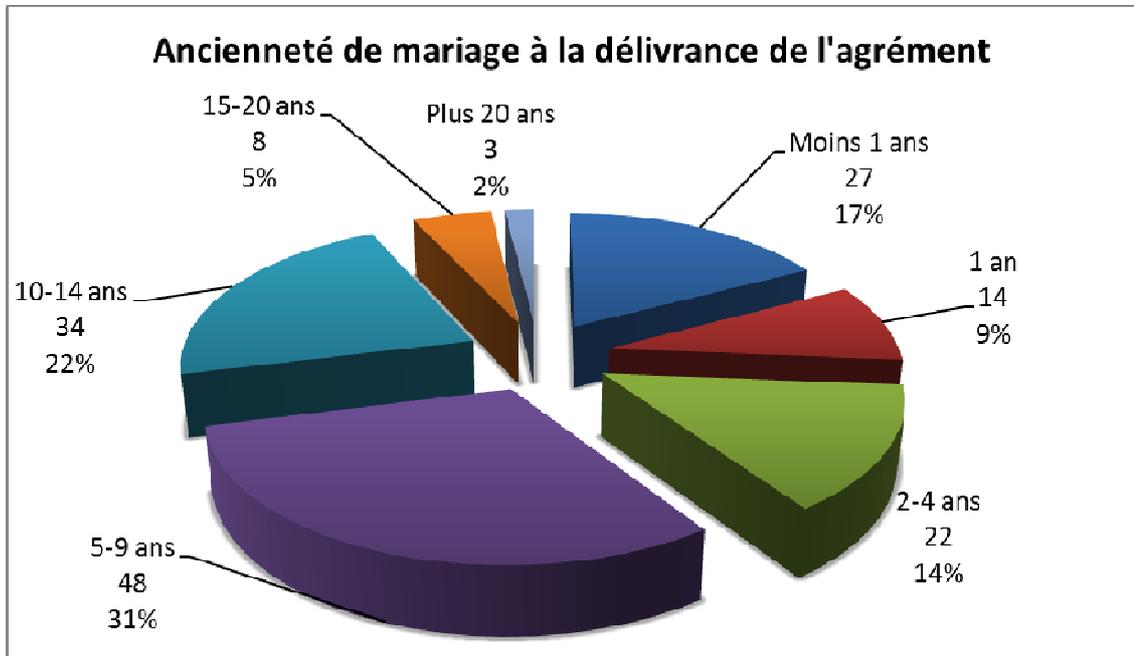


D)- ÂGE DES CANDIDATS AYANT ADOPTÉ AU JOUR DE LA DÉLIVRANCE DU VISA (PAYS NON SCHENGEN) OU DE L'APP (PAYS SCHENGEN)

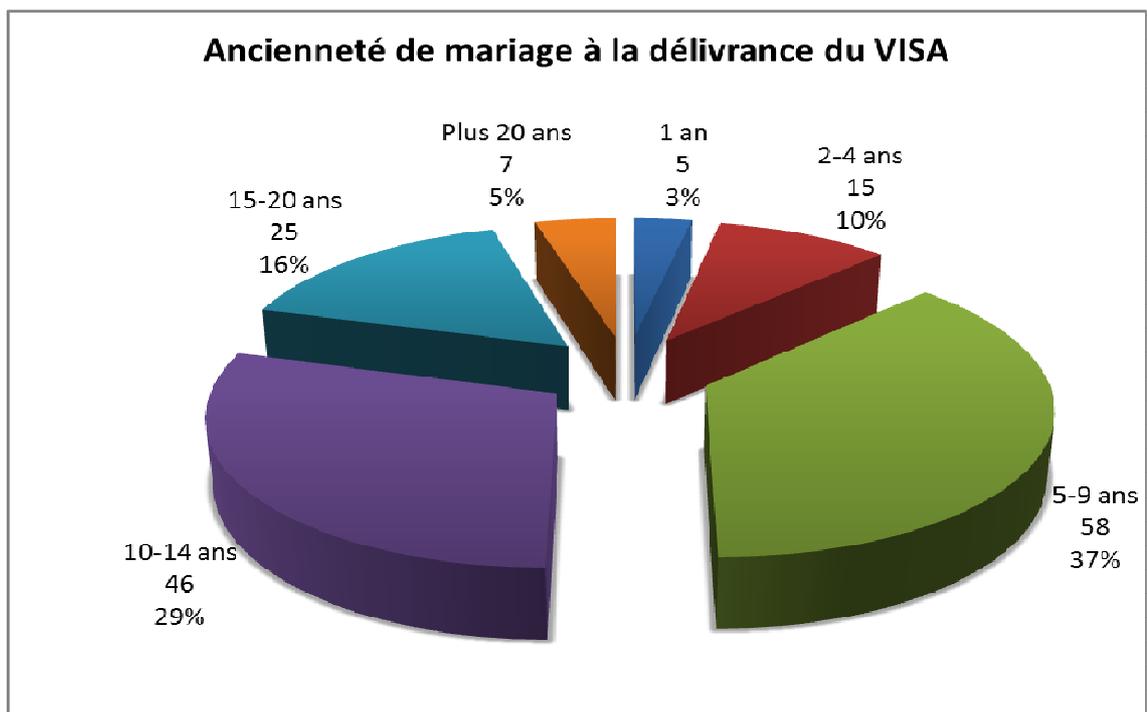


E)- ANCIENNETÉ DE MARIAGE

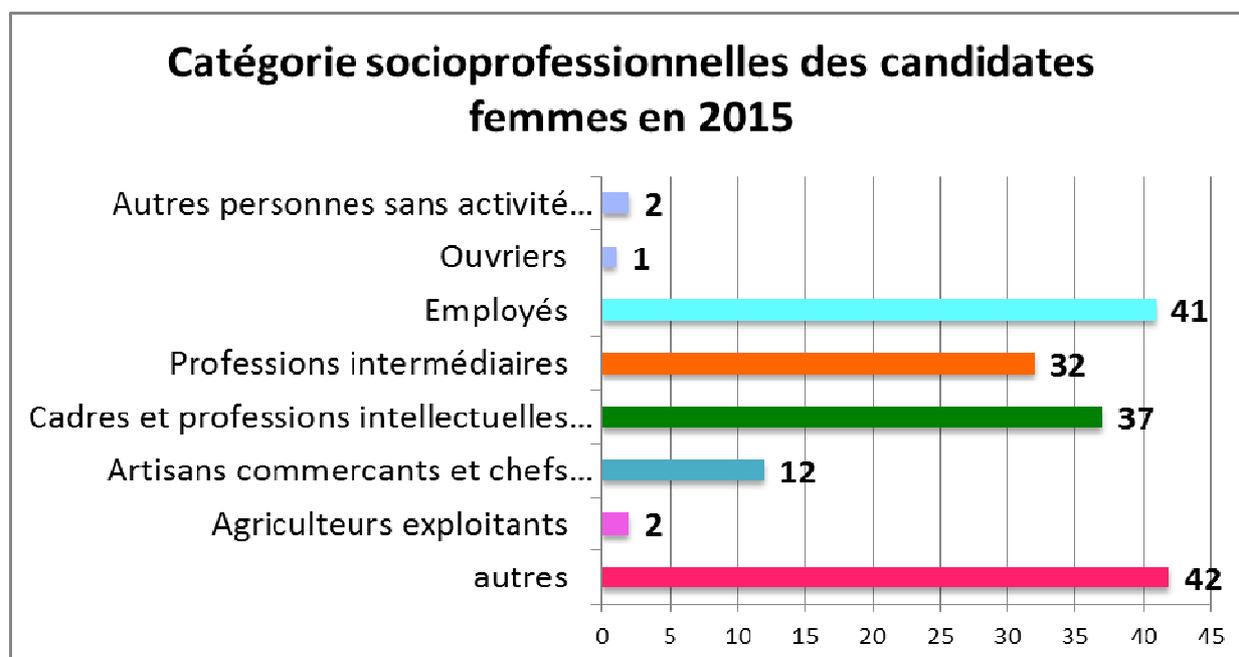
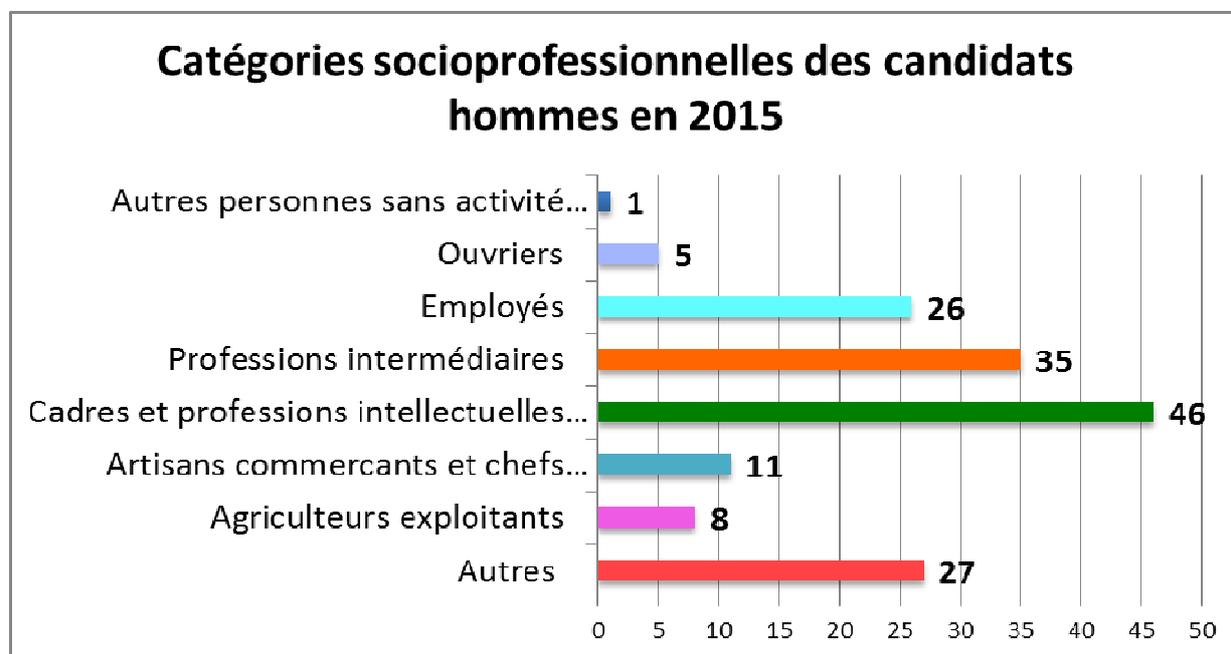
1. Années de mariage au début de la procédure (délivrance de l'agrément)



2. Ancienneté de mariage à la fin de la procédure (délivrance de visa)

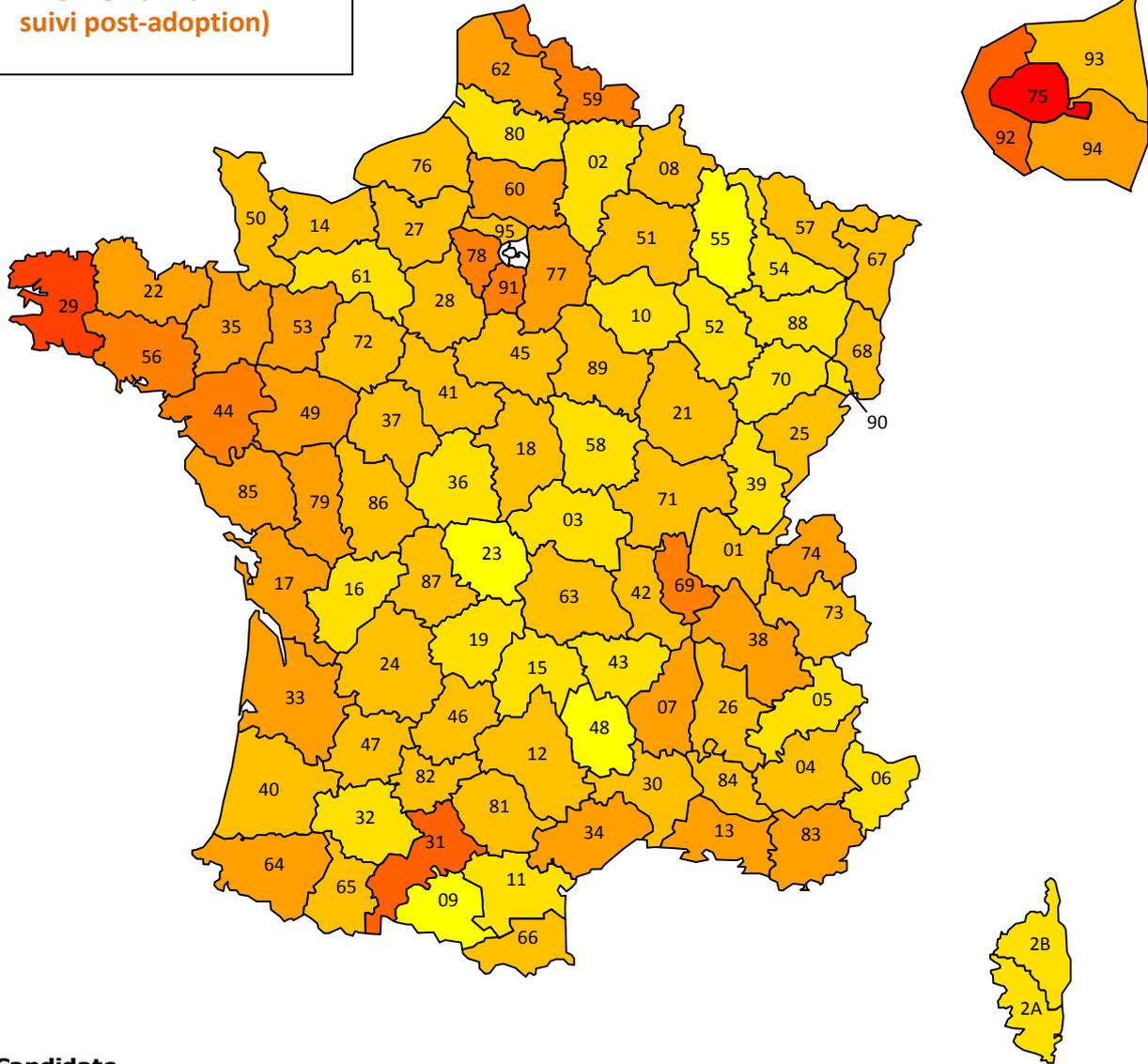


F)- CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES FAMILLES AYANT ADOPTÉ EN 2015



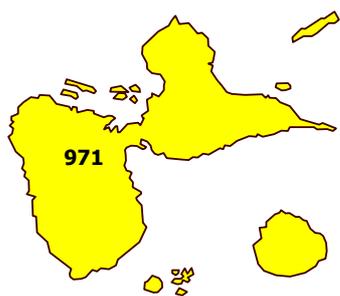
G) Répartition des dossiers AFA par département (LDA, Pôles géographiques dont suivi post-adoption)

Paris & petite couronne



Candidats

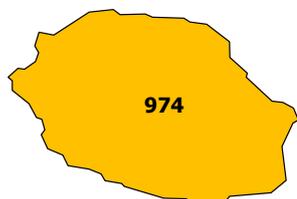




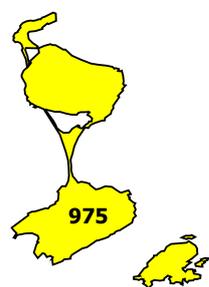
GUADELOUPE 971



MARTINIQUE 972



REUNION 974



St Pierre & Miq. 975



GUYANE 973



MAYOTTE 976

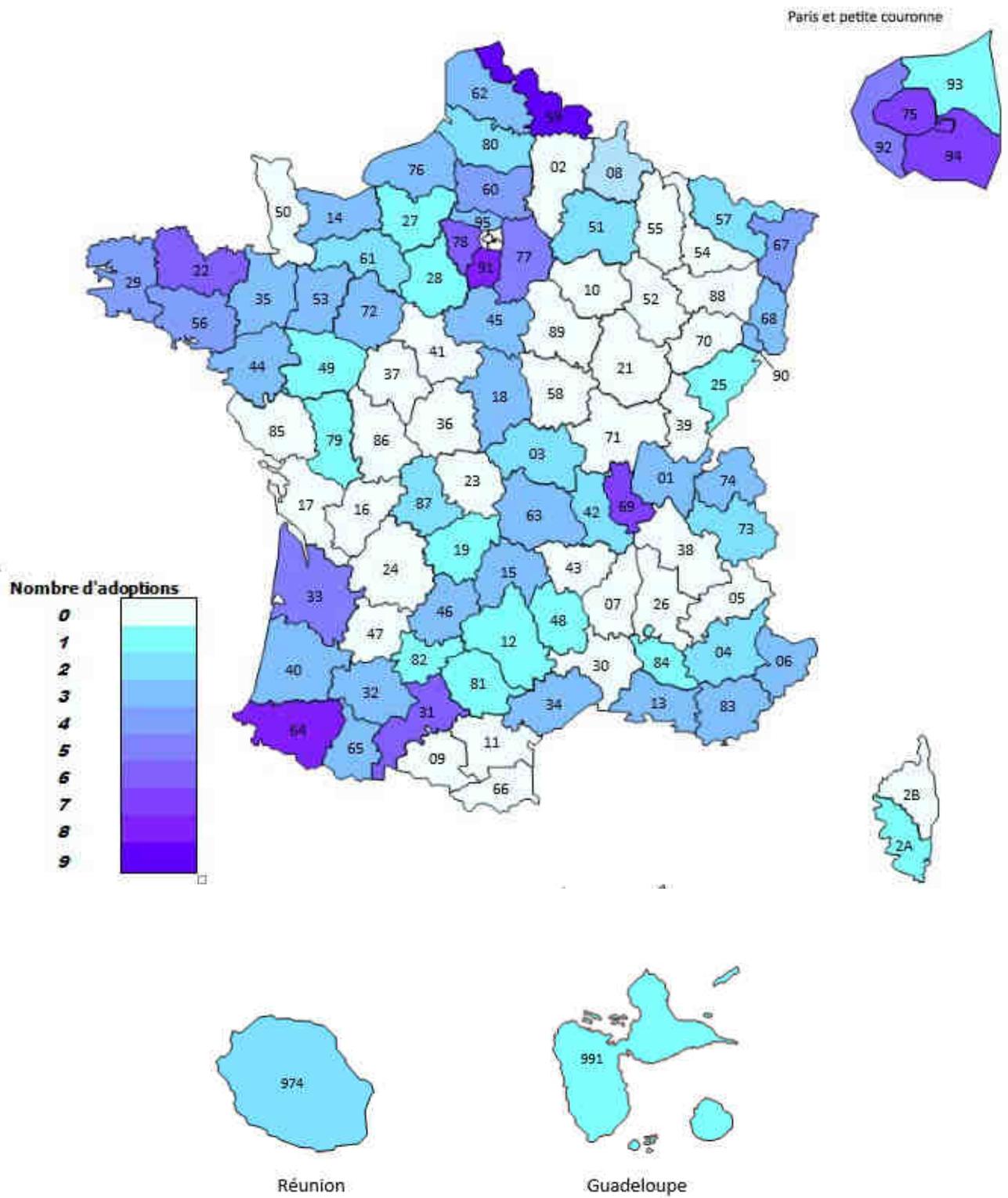
Répartition des dossiers AFA dans les 10 premiers départements (par nombre de dossiers)

Numéro	Nom	Candidats		Numéro	Nom Départements	Candidats
75	Paris	280		69	Rhône	133
29	Finistère	211		59	Nord	131
31	Haute-Garonne	170		91	Essonne	129
92	Hauts-de-Seine	162		56	Morbihan	125
44	Loire-Atlantique	141		78	Yvelines	108

Répartition des dossiers AFA dans les autres départements

Numéro	Nom	Candidats		Numéro	Nom Départements	Candidats
34	Hérault	96		24	Dordogne	29
13	Bouches du Rhône	95		974	La Réunion	29
33	Gironde	91		66	Pyrénées-Orientales	28
94	Val-de-Marne	88		46	Lot	27
38	Isère	81		25	Doubs	26
07	Ardèche	79		89	Yonne	26
35	Ille-et-Vilaine	79		4	Alpes de Haute-Provence	24
83	Var	75		18	Cher	24
77	Seine-et-Marne	72		67	Bas-Rhin	22
62	Pas-de-Calais	63		65	Hauts-Pyrénées	21
74	Haute-Savoie	62		41	Loir-et-Cher	21
60	Oise	62		12	Aveyron	20
64	Pyrénées-Atlantiques	61		2	Aisne	19
85	Vendée	61		80	Somme	19
17	Charente Maritime	57		88	Vosges	19
53	Mayenne	53		70	Haute-Saône	18
22	Côtes d'Armor	51		3	Allier	17
79	Deux-Sèvres	51		16	Charente	17
49	Maine-et-Loire	50		19	Corrèze	16
63	Puy-de-Dôme	48		39	Jura	16
42	Loire	47		54	Meurthe-et-Moselle	16
1	Ain	46		61	Orne	15
30	Gard	46		11	Aude	14
57	Moselle	46		15	Cantal	14
86	Vienne	46		90	Territoire-de-Belfort	14
73	Savoie	45		6	Alpes-Maritimes	13
84	Vaucluse	45		32	Gers	13
93	Seine-St-Denis	43		2B	Haute-Corse	13
14	Calvados	42		5	Hauts-Alpes	13
26	Drôme	42		36	Indre	13
87	Haute-Vienne	41		58	Nièvre	13
81	Tarn	40		43	Haute-Loire	12
45	Loiret	39		10	Aube	11
95	Val-d'Oise	39		52	Haute-Marne	11
40	Landes	38		2A	Corse du Sud	10
27	Eure	37		48	Lozère	9
72	Sarthe	36		971	Guadeloupe	9
8	Ardennes	34		9	Ariège	8
68	Haut-Rhin	34		973	Guyane	8
76	Seine-Maritime	33		23	Creuse	7
37	Indre-et-Loire	32		55	Meuse	5
82	Tarn-et-Garonne	32		972	Martinique	5
50	Manche	31		988	Nouvelle-Calédonie	5
21	Côte d'Or	30		987	Polynésie Française	3
28	Eure-et-Loir	30		976	Mayotte	2
47	Lot-et-Garonne	30		975	Saint-Pierre-et-Miquelon	1
51	Marne	30		977	Saint-Barthélemy,	1
71	Saône-et-Loire	30		978	Saint-Martin	1

H) Répartition des adoptions AFA / département



Dpt.	nombre adoptions		Dpt.	nombre adoptions		Dpt.	nombre adoptions
FR-59	9		FR-83	3		FR-24	0
FR-64	8		FR-90	3		FR-26	0
FR-91	8		FR-95	3		FR-30	0
FR-69	7		FR-03	2		FR-36	0
FR-75	7		FR-04	2		FR-37	0
FR-94	7		FR-42	2		FR-38	0
FR-22	6		FR-51	2		FR-39	0
FR-31	6		FR-57	2		FR-41	0
FR-78	6		FR-61	2		FR-43	0
FR-33	5		FR-73	2		FR-47	0
FR-77	5		FR-80	2		FR-50	0
FR-92	5		FR-87	2		FR-52	0
FR-29	4		FR-12	1		FR-54	0
FR-56	4		FR-19	1		FR-55	0
FR-60	4		FR-2A	1		FR-58	0
FR-67	4		FR-25	1		FR-66	0
FR-01	3		FR-27	1		FR-70	0
FR-06	3		FR-28	1		FR-71	0
FR-13	3		FR-48	1		FR-85	0
FR-14	3		FR-49	1		FR-86	0
FR-15	3		FR-79	1		FR-88	0
FR-18	3		FR-81	1		FR-89	0
FR-32	3		FR-82	1			
FR-34	3		FR-84	1			
FR-35	3		FR-93	1			
FR-40	3		FR-02	0			
FR-44	3		FR-05	0			
FR-45	3		FR-07	0			
FR-46	3		FR-08	0			
FR-53	3		FR-09	0			
FR-62	3		FR-10	0			
FR-63	3		FR-11	0			
FR-65	3		FR-16	0			
FR-68	3		FR-17	0			
FR-72	3		FR-2B	0			
FR-74	3		FR-21	0			
FR-76	3		FR-23	0			